**VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2023 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1748
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




# Une fête à la hauteur !




**Les Terres de Jade, fête régionale de l'agriculture organisée les 2 et 3 septembre en Côte-d'Or, à Châtillon-sur-Seine, auront répondu à toutes les attentes : de la foule, de l'enthousiasme, un brin de folie avec les courses de C15, une vitrine attrayante du monde agricole. Tout était réuni pour le succès, avec une météo exceptionnelle et une organisation de très haut niveau. La fête aura aussi servi de chambre d'écho aux revendications des Jeunes Agriculteurs dans le cadre de la préparation du Projet de loi d'orientation agricole (PLOA).**

*Pages 04 et 10*




TEMPS FORT P. 03

**Rentrée syndicale // Enrayer le déclin de l'agriculture française**



DOSSIER P.16

**Machinisme // Les conseils pour entretenir sa presse à balles rondes**



RURALITÉ P.22

**Environnement // Les multiples facettes des arbres**






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : LES JA ONT L'OREILLE DES PARLEMENTAIRES

.05 RECONVERSION : LES 1001 VIES DE MARC

.06 JA DE LA NIÈVRE : RETOUR SUR LES CONCOURS DE LABOUR

.07 LABOUR À L'ANCIENNE : À QUI, LES PLUS BEAUX SILLONS ?

.08 BIOSÉCURITÉ : *« ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS CHEPTELS »*

## ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ACTION SYNDICALE : UNE ÉNIÈME PRESSION CONTRE LE LOUP

.10 FÊTE DE L'AGRICULTURE : UN HEUREUX ÉVÈNEMENT

.11 BLÉ TENDRE : FORUM DE BEAUNE : UNE FENÊTRE SUR LES OPPORTUNITÉS

.12 AVENIR DE L'AGRICULTURE : DES PROPOSITIONS CONCRÈTES

## PRODUCTIONS // VIGNE

.13 ALTERNANCE : DES FORMATIONS POUR LES MÉTIERS DE LA VIGNE ET DU VIN

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 PORTRAIT : LA DISCRÉTION DE L'ÉLEVAGE

.15 REPRODUCTEURS CHAROLAIS : BIENVENUE CHEZ VOUS

## DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL PRESSES

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.21 PROJET EN COURS : UN COMMERCE POUR LA VIE

## RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.22 AGROFORESTERIE : LES MULTIPLES FACETTES DES ARBRES

## SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

## MAGAZINE // PORTRAIT // LOISIRS // OXYGÈNE

.32 PATRIMOINE : COULANGES-LA-VINEUSE: UN VILLAGE QUI A TRAVERSÉ LES ÉPOQUES





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Loups** Bruxelles ouverte à une révision du statut de protection

La Commission européenne a annoncé le 4 septembre qu'elle était prête à présenter *« une proposition visant à modifier le statut de protection du loup au sein de l'UE et à mettre à jour le cadre juridique, afin d'introduire, lorsque c'est nécessaire, davantage de flexibilité, à la lumière de l'évolution de cette espèce »*. Une initiative lancée par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, elle-même : *« La concentration de meutes de loups dans certaines régions d'Europe est devenue un véritable danger pour le bétail et, potentiellement, pour l'homme »*, estime-t-elle. Les communautés locales, les scientifiques et toutes les parties intéressées sont donc invitées à soumettre, d'ici au 22 septembre 2023, des données actualisées sur les populations de loups et leurs impacts. Cette initiative a immédiatement été saluée par Marc Fesneau en marge de la réunion des ministres de l'Agriculture de l'UE à Cordoue dans le sud de l'Espagne, même si celui-ci a regretté que cette décision arrive si tard. En juin, une douzaine de ministres de l'Agriculture de l'UE avaient une nouvelle fois demandé à Bruxelles de revoir les règles encadrant la gestion des populations de grands carnivores (loups et ours en premier lieu) dont le nombre a fortement augmenté au cours des dernières années.

## **Biodiversité** Le coût des espèces envahissantes *« sous-estimé »*

Les espèces exotiques envahissantes peuvent provoquer des effets *« dramatiques »* voire *« irréversibles »* sur la biodiversité et les écosystèmes, selon un rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) présenté le 4 septembre. Elles jouent un rôle majeur dans 60 % des extinctions de plantes et d'animaux et sont la seule et unique cause de 16 % d'entre elles, indique le résumé aux décideurs approuvé par les 143 États membres de l'IPBES. Le coût économique mondial de ces espèces s'élevait à plus de 423 milliards de dollars en 2019, un chiffre *« largement sous-estimé »* a souligné la coprésidente Helen Roy en conférence de presse. Ce coût a par ailleurs *« quadruplé à chaque décennie depuis 1970 »* selon le document. Parmi les coûts identifiés, 92 % sont liés aux effets négatifs sur la qualité de la vie (santé, moyens de subsistance, sécurité de l'eau et alimentaire) sachant que la baisse de l'approvisionnement alimentaire est *« de loin l'impact le plus fréquemment signalé »*.

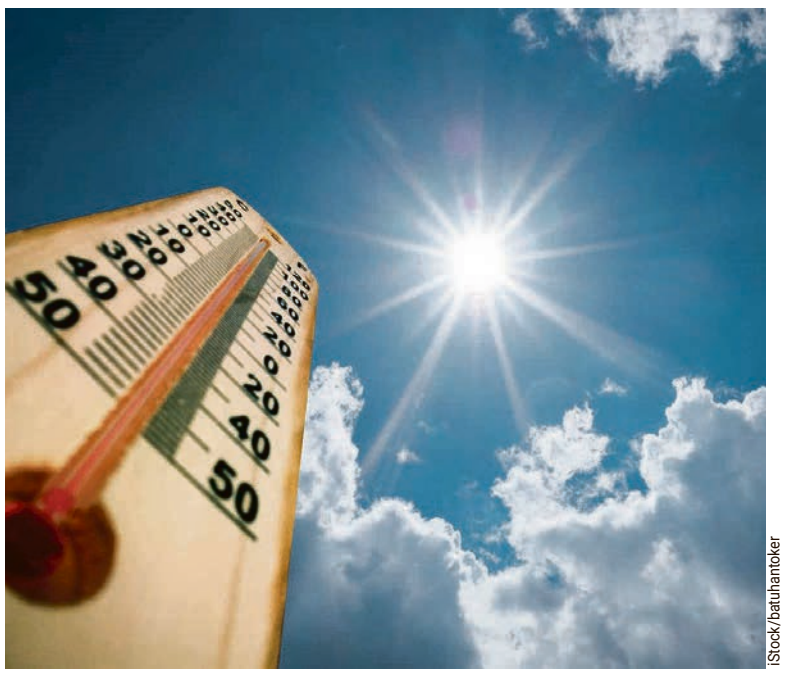
## **Vin** Chute des volumes à l'export et en grande distribution

Les ventes de vin marquent au premier semestre une chute en volume à l'export et en grande distribution, a indiqué le 1er septembre FranceAgriMer, notant par ailleurs une hausse en valeur liée à l'inflation. *« Sur les six premiers mois de l'année, les exportations françaises de vin connaissent un fort repli en volume (-6 % par rapport à 2022), selon une note. La valeur exportée s'élève à 6,6 Mrd€ (+3 %), soit le plus haut niveau enregistré »* pour un premier semestre. Pour expliquer la chute des volumes, FranceAgriMer note que *« l'inflation semble toujours perturber de nombreux marchés »*. La destination pays tiers est particulièrement touchée (-10 %), États-Unis en tête (-13 %). Vers l'UE, les Pays-Bas se distinguent avec une hausse de 5 % des volumes : le pays réexporte des vins français et son évolution *« peut cacher un dynamisme d'autres marchés »*. Les ventes de vin tranquille en grande distribution affichent, de janvier à mi-août, 504 Mhl (-5 %) et 2,6 Mrd€ (+1 %). Tous les segments reculent en volume, à l'exception des VSIG (sans indication géographique) des États membres (+3 %).

# // EN IMAGE

## **Climat** Un été très chaud en France

Selon Météo France, l'été 2023 a été le quatrième plus chaud en France depuis 1900 avec des températures moyennes de 21,8 °C, soit 1,4 °C de plus que la moyenne trentenaire (1991-2020). L'année la plus chaude reste 2003 suivie par 2018 et 2022. Preuve que le changement (et le réchauffement) climatique est en marche : C'est le 19e mois d'affilée que les températures mensuelles nationales ne descendent pas en dessous des normales de saison, calculées sur la période 1991-2020, remarque Météo France. L'impact sur les cultures, récoltes, moissons, vendanges… se mesure au quotidien mais reste contrasté selon les régions. Cependant, le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, comme ses autres collègues du Gouvernement est invité à rédiger un état des lieux en forme de retour d'expérience pour le début du mois d'octobre afin que son homologue de la Transition écologique, Christophe Béchu, puisse établir un bilan précis des impacts (et chiffré ?) de cet été très ensoleillé et parfois caniculaire.



iStock/batuhantoker

Terres de Bourgogne

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

**Rédaction**

**mail :** redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

**Publicité**

**mail** : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// RENTRÉE DE LA FNSEA

# Enrayer le déclin de l'agriculture française

***« Enrayer le déclin de l'agriculture française sera le défi des prochaines années »*, a déclaré Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, lors de sa conférence de presse de rentrée, le 31 août à Paris.**

Établissant un parallèle avec la perte de souveraineté énergétique, principalement dans le nucléaire, Arnaud Rousseau s'est inquiété des baisses de production constatées dans de nombreux secteurs agricoles (viande bovine, lait, etc.), ce qui grève les capacités futures. *« Même le porc, secteur dans lequel nous étions autosuffisants, passe sous la barre des 100 % »*, a-t-il poursuivi, alarmé par la hausse des importations dans de nombreux domaines (fruits, légumes, volailles, viande bovine…) mais aussi par la baisse de nos exportations. *« C'est le cas pour la farine […] le Cognac recule dangereusement aux États-Unis »*, a-t-il illustré, se refusant toutefois à jouer *« les marchands de peur »*. Ce qu'il souhaite avant tout, c'est un sursaut de la part du gouvernement pour qu'il remette la Ferme France sur de bons rails et que ce gouvernement *« soit cohérent entre ses paroles et ses actes »*. *« On ne peut pas, d'un côté, dire qu'il faut muscler notre souveraineté alimentaire et de l'autre faire de l'alimentation la variable d'ajustement »* du portefeuille des Français. Pour lui, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, ne paraît pas cohérent quand il affirme, d'une part, que les prix agricoles ne seront pas impactés par la baisse des prix et qu'il garantit, d'autre part, vouloir faire baisser le prix de l'alimentation. Le secrétaire général de la FNSEA, Hervé Lapie, pointe aussi cette sorte de distorsion cognitive de la part du gouvernement qui impose un gel des surfaces de 4 % et qui, dans le même temps, demande de produire plus de biomasse pour participer à la transition énergétique.

## La compétitivité dans le PLOA

À plus court terme, c'est le Projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) qui va mobiliser la FNSEA. À l'heure où ces lignes sont écrites, peu d'informations ont fuité sur son contenu. Le ministre en dira plus à l'occasion de Terres de Jim, la grande manifestation organisée par Jeunes Agriculteurs (JA) les 8, 9 et 10 septembre à Cambrai (Nord). La FNSEA souhaite de son côté adjoindre un volet compétitivité à ce texte qui devrait être présenté au Parlement pour une première lecture dans le courant du mois de décembre. Ce chapitre compétitivité pourrait s'inspirer, en partie, du rapport du sénateur Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire) (1) qui pointe la stratégie du *« tout montée en gamme »* car *« le risque est réel de voir un affaissement du potentiel productif agricole français, au détriment de notre souveraineté alimentaire »*, souligne celui-ci. À mots couverts, Arnaud Rousseau plaide pour que les agriculteurs français produisent pour tous les profils de consommateurs, français et mondiaux et qu'on leur donne aussi les moyens de produire, a-t-il insisté.

## Discussion avec Emmanuel Macron

Dans sa ligne de mire, les interdictions de certains produits phytosanitaires qui pénalisent les productions françaises, à l'image du glyphosate pour lequel l'Agence de sécurité sanitaire européenne (EFSA) a estimé qu'il n'y avait pas *« de domaine de préoccupation critique »*. Or, à raison d'1,5 litre par ha, cette substance est le moyen efficace pour pratiquer la conservation des sols, estiment les agronomes. Dans un souci de cohérence avec les objectifs agroécologiques du gouvernement, la FNSEA souhaiterait que le glyphosate voie son agrément renouvelé à la mi-décembre. Ne pas rouvrir la guerre des prix, tout en assurant la souveraineté alimentaire ainsi que la transition agroécologique constitue de véritables défis. Tous ces sujets, de même que la Redevance pollution diffuse (lire encadré), le gazole non routier (lire encadré), le futur plan Écophyto 2030, ou encore la prédation devaient être abordés lors de la rencontre entre Arnaud Rousseau et le président Emmanuel Macron le 7 septembre.

**Christophe Soulard**

*(1) Rapport d'information n° 905 sur la compétitivité de la Ferme France (septembre 2022). Disponible sur le site Internet du Sénat.*




**Le président de la FNSEA, Arnaud Rousseau (à gauche) et Hervé Lapie, le secrétaire général, lors de la conférence de presse du 31 août.**

## Disparition annoncée du GNR : quelles solutions ?

**Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a pris le 19 juin la décision de supprimer progressivement la détaxation du gasoil non routier (GNR) en agriculture. Une décision qui fait grincer des dents à la FNSEA et dans toutes les cours de ferme *« On se retrouve encore dans une impasse, devant une interdiction sans solution »*, a pesté Hervé Lapie, secrétaire général de la FNSEA. *« Aujourd'hui, il existe des petits télescopiques électriques mais il n'existe aucune alternative pour les tracteurs de grande puissance »*, a-t-il observé. Pis, la solution ne devrait sans doute pas venir de France car l'essentiel des tractoristes sont étrangers : Allemagne, États-Unis, Canada, etc. *« La R & D ne peut pas suivre le rythme des décisions politiques »*, a-t-il indiqué.**

## RPD : l'augmentation passe mal

**20 % de hausse pour la Redevance pollution diffuse (RPD). *« Ce n'est pas audible »*, a clairement indiqué Arnaud Rousseau. D'autant moins qu'à ce jour ni les agriculteurs, ni les services des ministères ne connaissent l'affectation de ces fonds : 180 millions d'euros (M€) auxquels l'augmentation va ajouter 36 M€. Le président de la FNSEA qui a demandé un rendez-vous au ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, veut être *« éclairé sur ce qui est prélevé »* et l'affectation des sommes. *« Est-ce que cet argent sert à la transition ? à l'innovation ? »*, s'est-il interrogé. Pour l'heure, pas question d'accepter une telle hausse pour la FNSEA qui, si elle est d'accord pour contribuer à la transition agroécologique, ne veut pas le faire à n'importe quel prix. Modulée selon le niveau de toxicité et de dangerosité des substances utilisées, la RPD doit inciter les exploitants à utiliser des produits moins polluants, à supprimer ou réduire leur usage en mettant en œuvre des pratiques ou des modes de culture plus respectueux de l'environnement. En théorie, cette RPD sert à financer les programmes d'intervention des agences et offices de l'eau pour atteindre le bon état des eaux ainsi que le plan Écophyto.**



// SYNDICALISME

# 21 Les JA ont l'oreille des parlementaires

**Dans le cadre de la fête régionale de l'agriculture, à Châtillon-sur-Seine, les JA de Bourgogne Franche-Comté ont entamé un tour des parlementaires de la région. Le but est de faire remonter leurs propositions dans le cadre de l'élaboration du Projet de loi d'orientation agricole prévu pour la fin de l'année.**

Benoît Bordat, Hubert Brigand et Didier Martin : ces trois députés de Côte-d'Or ont ouvert le bal de la série de rencontres que les JA de Bourgogne Franche-Comté (BFC) ont programmé d'ici au mois de novembre, afin de faire connaître aux parlementaires régionaux leurs propositions, dans le cadre de l'élaboration du Projet de loi d'orientation agricole (PLOA) prévue pour la fin de cette année. Cette première rencontre s'est produite dans le cadre des Terres de Jade, la fête régionale de l'agriculture, organisée les 2 et 3 septembre sur le site du lycée agricole de La Barotte, à Châtillon-sur-Seine. *« Nous misons énormément sur ce PLOA »*, précisait Florent Point, président de JA BFC, devant les parlementaires mais également le préfet de Côte-d'Or et de Région, Franck Robine, ainsi que Christian Morel, le vice-président de la Région en charge de l'agriculture et Anne Bronner, la directrice de la Chambre régionale d'agriculture.




(De gauche à droite) : Jacques de Loisy, vice-président de la FDSEA 21, Christian Morel, vice-président du Conseil régional BFC, Florent Point, président de JA BFC, Baptiste Colson, président de JA 21, le préfet Franck Robine, les députés Hubert Brigand et Benoît Bordat, et Thomas Lemée, secrétaire général de JA BFC.

## « Une loi forte, ambitieuse »

Les JA ne font pas mystère du fait qu'ils attendent beaucoup d'une loi dont l'idée avait été lancée par Emmanuel Macron, il y a un an, lors des Terres de Jim, dans le Loiret. *« On a besoin d'une politique agricole forte,* poursuivait Florent Point, *on ne veut pas louvoyer sans cesse entre les différentes tendances de la société sur ces questions »*. Il était rejoint par le président des JA de Côte-d'Or, Baptiste Colson : *« Nous nous sommes beaucoup impliqués pour faire des propositions dans le cadre de ce PLOA. On en attend une loi forte, ambitieuse, et qui ne se fasse pas sans nous »*. Dans le document que les JA ont donc remis aux parlementaires et autres personnes présentes lors des rencontres des 2 et 3 septembre, les grands enjeux de l'agriculture régionale sont posés : poids économique, baisse du nombre d'exploitations, présence de filières d'excellence, défi du renouvellement générationnel et de la transmission des exploitations, décapitalisation du cheptel bovin… Des éléments de contexte sur lesquels s'appuient les propositions des JA BFC.

## Trois axes de réflexion

**Le premier axe porte sur la formation initiale et continue pour lesquelles la volonté est d'accompagner tous les publics afin de faire face aux défis des prochaines décennies. Une volonté qui se décline en huit propositions :**
- instaurer une semaine de l'agriculture dans l'objectif de rapprocher les jeunes français du monde agricole,
- favoriser la réalisation de stages agricoles pour tous les publics,
- expérimenter des parcours « Avenir » agricoles dès la rentrée 2024, permettant à des élèves de la 6e à la 3e de découvrir cet univers professionnel,
- mieux préparer les jeunes dans leur futur rôle de chef d'entreprise, tant les agriculteurs de demain devront apprendre à « jongler » avec des compétences multiples,
- mettre en place l'école de formation agricole de demain, en faisant évoluer les référentiels et en instaurant une pédagogie par projets,
- mieux armer les jeunes dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique,
- revaloriser l'attractivité des formations agricoles,
- rendre plus accessible la formation continue.

**Le second axe qui a animé la réflexion des JA BFC, c'est la problématique de l'installation / transmission. Là encore, huit propositions émergent :**
- mettre en place un Point accueil formation installation transmission, afin de mieux accompagner l'ensemble des publics agricoles tout au long de leur carrière,
- instaurer des rencontres régulières avec un conseiller de carrière,
- pour les cédants, labelliser le Point accueil transmission et le rendre obligatoire,
- réaliser un « audit transmission » cinq ans avant le départ à la retraite,
- disposer d'avantages sociaux et fiscaux si la transmission est anticipée et réalisée au profit d'un porteur de projet,
- pour les porteurs de projets et les jeunes installées, définir un statut avantageux pour les porteurs de projet en phase de test,
– faciliter l'accès au foncier agricole,
– consolider le parcours à l'installation du jeune.

**Le troisième axe porte sur le fait de donner à l'agriculture française les moyens de sa résilience face aux bouleversements climatiques. Six propositions en découlent :**
– créer un droit à l'expérimentation et mieux financer les expérimentations aux champs réalisées par les agriculteurs,
– favoriser les projets locaux de gestion et de partage de la ressource en eau
– changer la dynamique d'innovation variétale, miser sur des outils de hautes technologies ainsi que sur une meilleure vulgarisation / diffusion des références,
– rendre attractif les services environnementaux en flexibilisant leur déploiement sur les territoires et en les rendant économiquement viables,
– renforcer la gestion des risques par un système préventif dès l'installation,
– garantir le maintien de l'élevage.

Berty Robert

// BIODIVERSITÉ

# 89 « Notre meilleure assurance vie face au changement climatique »

**Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, était à Joigny le mardi 29 août, pour visiter l'école élémentaire Marcel Aymé, dont la cour de récréation a été renaturée.**

**Pourquoi cette visite dans une école élémentaire à Joigny ?**
**Sarah El Haïry :** *« La biodiversité est notre meilleure assurance vie face aux effets du changement climatique. Nous remarquons tous ses effets, accentués par l'imperméabilisation des sols. En période de forte chaleur, le phénomène d'îlots de chaleur touche ainsi les cours d'école, souvent bitumées et avec peu ou pas de plantations. Or il peut y avoir jusqu'à 10 °C de différence entre un espace bitumé exposé au soleil et une zone renaturée avec de la végétation et moins de surfaces minérales. L'épanouissement des élèves est aussi au cœur du projet. Les effets positifs de la nature sur les élèves et leur capacité d'apprentissage ont été démontrés. Il n'y a pas de petites actions, chaque geste compte et chaque cour d'école est un espace qui peut être renaturé pour augmenter la présence de la nature dans la ville.*
*La cour de l'école de Joigny est un lieu de proximité et du quotidien, appartenant à la commune. Il constitue un terrain d'action idéal pour montrer la complémentarité des projets communaux et du soutien qu'apporte l'État avec les subventions des Agences de l'eau ou celles du fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit "Fonds Vert" ».*
**Quel est l'objectif de ce « Fond Vert » lancé en juin 2022 par Madame la première Ministre ?**
***SEH :*** *« Le "Fond Vert" est un dispositif inédit permettant de soutenir nos élus locaux pour accélérer le déploiement de la transition écologique au plus près du quotidien des Français. Il permet notamment de renaturer nos villes et villages et d'offrir des solutions pour lutter contre l'étalement urbain. C'est bon pour la nature, les habitants et nos enfants. On a noté un fort engouement en 2023 pour le "Fond Vert". La Première ministre a annoncé sa pérennisation, et il sera doté l'année prochaine de 2,5 milliards d'euros. Ce sont les préfets qui, au plus près du terrain, décident du financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés ».*
**Selon vous, quels impacts positifs peut avoir la biodiversité sur le changement climatique ?**
**SEH :** *« Climat et biodiversité sont les deux faces d'une même pièce et sont donc indissociables. Je rappelle que le changement climatique est la troisième cause d'effondrement de la biodiversité. La nature est dans le même temps notre meilleure alliée, pour capter du carbone et limiter les effets du changement climatique. Prévention des inondations, limitation des sécheresses, ou encore rafraîchissement pendant les canicules… la nature nous protège face aux dérèglements environnementaux ».*
**Quelle est la politique de l'État en ce qui concerne les actions en faveur de la biodiversité ?**
**SEH :** *« La biodiversité est au cœur de nos politiques publiques, en lien avec les élus locaux. Pour ce faire, je dispose d'une feuille de route claire et ambitieuse avec la Stratégie nationale Biodiversité, mais aussi avec le Plan eau. L'enjeu, c'est de faire converger les énergies en mettant tout le monde autour de la table et d'agir. Nous pouvons avoir des désaccords, mais nous partageons le même objectif : mettre fin à l'effondrement du vivant et inverser la tendance. Le temps n'est donc plus au constat et au questionnement. L'enjeu maintenant, c'est d'obtenir des résultats concrets. Cela nécessite la mobilisation du plus grand nombre : citoyens, État, collectivités locales, industrie, agriculture, etc. Nous sommes tous concernés et chaque geste compte ».*

Propos recueillis par Christopher Levé



Thierry Bret

Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, était à Joigny, le mardi 29 août.

// RECONVERSION

# Les 1001 vies de Marc

**En 2017, Marc Vincent est dans l'obligation d'arrêter son activité agricole. Un crève-cœur qui ne l'a pas empêché de rebondir pour se lancer aujourd'hui dans un nouveau projet professionnel.**



Marc Vincent a toujours des vaches sur ses terres : *« cela fait du bien d'avoir cette présence encore ici, ça rappelle de bons souvenirs »*. Pour contacter Marc Vincent : marcvincentnego@gmail.com ou au 06 16 70 71 83.



Parmi les produits vendus par Marc, les clients (du Cher de la Nièvre ou encore de la Côte-d'Or) peuvent découvrir le Phytovital HP 10-20 % qui est *« chargé en phosphore notamment et qui est une cure à faire en entrée d'hiver pour faciliter le vêlage et le démarrage du petit veau (tonique) »*.



Marc Vincent stipule : *« le support minéral des compléments est utilisé par 30 % des éleveurs qui vont au concours à Paris »*. Ici, le Dietargil utilisé pour les veaux de 0 à 2 mois afin de contrer les coccidioses.

*« Lorsque tout s'arrête du jour au lendemain, vous regardez, assis sur une chaise, vos champs être exploités par une autre personne. Alors, on se demande à quoi on sert. C'est très dur à gérer »* indique Marc Vincent 59 ans, reconverti depuis peu comme agent commercial dans la vente de compléments alimentaires – phosphore, calcium, vitamines, oligo-éléments, plantes, etc.- pour animaux (bovins, équidés, porcins, volailles, ovins et caprins), d'accessoires (licols de concours et longes) et prochainement de produits d'hygiène professionnels. Anciennement exploitant agricole de 300 ha environ, il revient sur son parcours avec un conseil : *« il faut avancer coûte que coûte. À presque 60 ans, j'ai encore une vie devant moi, et elle s'ajoute aux 1 000 que j'ai déjà eus »*.

## À toute vitesse

Installé en 1987, il reprend les parts de ses parents au fur et à mesure tout en modifiant le système : *« je suis passé en deux ans de 100 ha de prairies et 60 ha de culture à 40 ha de prairies et 120 ha de culture. C'était un choix car, à mon sens, les cultures sont moins contraignantes que l'élevage. Avec la même idée, je suis passé de 80 Charolaises à 80 Limousines (plus simples à gérer). À la fin de ma carrière, j'étais à la tête d'environ 300 ha »*. Au fil du temps, Marc ne se ménage pas : *« Je ne suis pas patient, donc je faisais tout vite. De ce fait, j'ai abîmé mon dos. J'ai eu 15 ans d'ostéopathie pour terminer à un rendez-vous médical où on m'a annoncé que cinq disques de la colonne manquaient et qu'il fallait tout stopper net. Depuis 2017, je n'ai plus le droit de porter des éléments de plus de 10 kg et je ne peux plus faire certains mouvements. Je me rends compte aujourd'hui que j'aurai dû aller plus doucement, mais c'est toujours plus simple à dire qu'à faire »*. En parallèle, Marc perd une autre passion : la céramique.

## Touche à tout

*« Ça me manque terriblement. Mais la vie est faite de telle manière que je trouve d'autres joies »* détaille-t-il en évoquant son commerce de céramique à Tamnay. Avec émotions, il montre les pièces gardées précieusement dans son vaisselier : *« Nous réalisions de la céramique dite flambée. C'est un travail de tous les jours pour arriver à un bon niveau – le passage à un système majoritaire de cultures était d'ailleurs un moyen de me dégager du temps pour cela. On peut encore trouver des pièces que j'ai réalisées sous la marque Morvan MVA : pour Marc, Véronique, mon épouse, et Alexandre, mon fils) »*.

Si la signature reprend ainsi les prénoms de sa famille, c'est aussi car ils ont un rôle indispensable dans la vie de Marc : *« Ils sont un soutien sans faille »*. Outre la céramique et l'activité agricole, Marc et son épouse se sont aussi lancés dans la gestion de gîtes en 1988 : *« cela était naturel puisque ma mère l'avait fait avant moi, et, c'est quelque chose que nous apprécions beaucoup avec mon épouse car cela offre une ouverture d'esprit énorme. On peut découvrir des parcours de vie étonnants, des gens de tous horizons, avec des idées nouvelles. C'est aussi grâce à cela que j'ai pu rebondir après mon problème de santé, car ces rencontres insufflent une envie de se renouveler et de retourner au contact des autres »*. En sus de ces rencontres, Marc a trouvé un autre moyen de *« garder le lien avec la profession et les amis éleveurs »* en se rendant aux marchés et aux concours.

## Avec les autres

*« Pour garder la tête hors de l'eau et ne pas m'isoler complètement, j'ai décidé de participer à des événements et des rendez-vous professionnels que je n'avais pas le temps de faire avant mon arrêt. Ainsi, j'ai conservé ce lien si précieux avec le monde agricole en me rendant aux cadrans et aux concours »*. Durant cette période, ils discutent avec ses amis et fait de nouvelles connaissances : *« nous parlions des pratiques que les uns et les autres pouvaient avoir et au fil du temps je me suis mis à conseiller certains sur l'alimentation, pan incontournable pour avoir des animaux en bonne santé »*. Puis, un jour, il fait un bilan de compétences avec la MSA : *« avec la longue liste des métiers que je pouvais encore faire, j'ai pris conscience des atouts que j'avais en main. On ne se rend pas compte à quel point les exploitants sont polyvalents »*. Puis, une idée lui est venue : *« j'apportais aux éleveurs certains conseils, et ils semblaient m'écouter car les résultats étaient au rendez-vous. Alors, pourquoi ne pas en faire mon métier ? »*. Ainsi, après 7 ans à continuer sans relâche de vivre, Marc a trouvé : *« un projet qui me booste à fond »*. Il conclut : *« On ne sait pas ce que l'avenir nous réserve, et la vie est parfois très dure à encaisser. Mais, elle mérite quand même qu'on s'y accroche, car elle est pleine de belles surprises et de petits sourires du quotidien qui font au final toute la différence »*.

**Chloé Monget**



// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE TANNAY

# 58 Une tradition qui se conjugue au futur

**Les JA de Tannay tenaient leur concours de labour le 20 août à Nuars. Avec 45 participants, l'engouement se maintient.**



JA 58.

Le concours de labour de Tannay a réuni 45 participants à Nuars.

*« Nous sommes contents du résultat final car tous sont venus pour s'amuser »* s'exclame Pierre Marcelot, président des JA du canton de Tannay lors du concours de labour organisé le 20 août à Nuars. Avec *« l'envie de faire un événement sans se prendre la tête »*, Pierre Marcelot analyse cette édition. *« Depuis quelques années, les JA de Tannay ont une bonne dynamique qui peut s'expliquer par l'arrivée de nombreux jeunes. Ainsi, notre nombre a légèrement augmenté et se maintient. Cet élan, et leur engagement, peut d'ailleurs se voir dans le nombre de participants au concours de labour de cette année »*. Preuve de cet engouement des nouvelles générations, le plus jeune à concourir avait *« une dizaine d'années »*.

## Palmarès

**Charrues :**
1. Siméon Théo, 2. Rousset Baptiste, 3. Joly Nicolas, 4. Jarreau Thomas, 5. Groshenry Tom, 6. Thoulet Clément, 7. Blandin Rémi, 8. Paillard Clément, 9. Perdriat Thomas, 10. Blandin Éric, 11. Genet Matthieu, 12. Guyard Benjamin, 13. Garnaud Michel, 14 ex aequo : Testa Alex et Henard Antoine, 16. Lachot Nathan, 17. Guenot Alban, 18. Leau Aymeric, 19. Raison René, 20. Macadré Benjamin, 21. Gautheron Evan, 22. Sellier Louis, 23. Lagarde Thomas, 24. Vainjack Annaïk.

**Brabants :**
1. Henard Romain, 2. ex aequo : Meunier Thomas et Genet Damien, 4. Siméon Lucas, 5. Loustaunau Noah, 6. Pannetier Clémence, 7. Caillon Yannis, 8. Caillon Flavien, 9. Seutin Lucas, 10. Caillon Valentin, 11. Chenu Anthony, 12. Pierdet Célia, 13. Camuzat Baptiste, 14. Roumier Adrien, 15. Robin Augustin, 16. Rélut Guillaume, 17. Marchand Maxence.

**Vétérans :**
1. Perdriat Francis, 2. Thépenier Pierre Jacques, 3. Dameron Pascal, 4. Gobillot Romaric.

### Trouver son bonheur

*« Nous avons dû ouvrir une nouvelle catégorie pour les vétérans, afin qu'eux aussi puissent participer. En parallèle, certains des participants (en charrue ou brabant) ont fait le déplacement des cantons voisins et de l'Yonne car pour ces derniers, ils n'ont plus de concours de labour. Nous sommes heureux qu'ils puissent venir assouvir leur passion avec nous. De plus, nous voyons de plus en plus de charrues, alors que cela était un peu tombé en désuétude. Manifestement, ils aiment ressortir les outils anciens, cela apporte une certaine nostalgie et surtout des liens entre les générations »*.

### Allez vers les autres

Malgré tout, il nuance : *« même si nous avons accueilli environ 500 personnes dans la journée, je regrette un peu que ce genre de manifestation reste dans un cadre un peu confidentiel à la profession. J'apprécierais grandement que le grand public vienne nous voir car je suis persuadé que ces activités peuvent intéresser tout le monde »*. Afin de travailler ce point, l'équipe des JA de Tannay s'investit. *« Nous essayons de communiquer au maximum sur les réseaux sociaux. Certes la cible de ces canaux de communication est jeune mais, encore une fois, nous souhaitons faire découvrir nos métiers et notre passion à tous »*.

**Chloé Monget**

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DONZY-POUILLY-COSNE

# 58 Une première pour la nouvelle équipe

**Le concours de labour des JA de Donzy-Pouilly-Cosne était une première pour la nouvelle équipe. Organisé le 19 août.**

*« Nous avons relancé le groupe des JA de Donzy-Pouilly-Cosne en avril 2023, et c'était pour nous une première dans l'organisation d'un événement »* soulignent Bastien Ravery et Thibault Coutant, coprésidents des JA dudit groupe. Ainsi, pour leur concours de labour, le 19 août sur une parcelle appartenant à Loïc Chamaillard, à Saint-Loup, ils ont accueilli 12 concurrents pour 11 équipes car *« il y avait une équipe de deux »* précisent-ils. Près de 400 personnes sont venues encourager les concurrents durant la journée.



JA de Donzy-Pouilly-Cosne

La nouvelle équipe des JA de Donzy-Pouilly-Cosne organisait son premier concours de labour.

### S'ouvrir aux autres

Pour les coprésidents des JA de Donzy-Pouilly-Cosne : *« le concours de labour a permis de tisser des liens forts entre tous les membres du groupe »*. Un groupe qui ne compte que cinq exploitants. Du côté des autres membres, certaines personnes travaillent dans le para-agricole, d'autres sont fils ou filles d'agriculteurs ou encore n'ont rien à voir avec la profession. *« Si nous sommes ravis d'accueillir des personnes d'autres horizons, nous sommes quand même attristés de constater que le nombre de jeunes exploitants diminue de plus en plus »*. Pour expliquer cela, les deux coprésidents évoquent les reprises d'exploitations qui se font au plus offrant. *« Cela peut se comprendre… mais ça met à mal les JA sur ce secteur, rendant l'investissement énorme et compliqué »*. L'ouverture vers les autres est donc indispensable et passe aussi par la communication auprès du grand public *« d'une part pour lever certains préjugés causant du tort à la profession et, d'autre part, pour attirer de nouveaux profils dans notre domaine et assurer le renouvellement des générations »*. Et pour réaliser ce tour de force, l'équipe des JA de Donzy-Pouilly-Cosne a quelques idées. *« Nous devons nous faire connaître. Nous allons donc relancer notre présence sur les réseaux sociaux, car aujourd'hui c'est incontournable. Nous allons aussi tenter de proposer d'autres rassemblements afin de continuer à resserrer les liens avec les autres. Car même si les relations virtuelles peuvent avoir un bon côté, nous sommes attachés à la vie réelle afin de perpétuer nos traditions agricoles comme les concours de labour. Nous commençons d'ailleurs à travailler sur la tenue d'un comice en 2025 »*. Pour ce rendez-vous mais aussi pour les autres, Bastien Ravery et Thibault Coutant insistent : *« Venez nous rejoindre pour agrandir nos rangs et proposer des événements de plus grande envergure ! »*.

**Chloé Monget**

*Renseignements : Bastien Ravery 06 59 75 47 03*

## Palmarès

Labour en planche : 1. Brezault Michel, 2. Lelu Florian.
Labour à plat charrue réversible : 1. Caillon Yannis, 2. Ravery Bastien avec Coutant Thibault, 3. ex aequo : Caillon Flavian et Loustaunau Noah, 4. Vavon Eddy, 5. Caillon Valentin, 6. Sluzarz Romain, 7. ex aequo : Cantin Nicolas et Houry Enzo.

// CONCOURS DE LABOUR DES JA DE LORMES

# 58 Maintenir la tradition

**Le concours de labour des JA de Lormes avait lieu le 19 août à Saint-Martin-du-Puy. L'occasion de maintenir une tradition.**

Le 19 août, les terres de Valentin Ravassat (Vesigneux, Saint-Martin-du-Puy) accueillaient le concours de labour des JA de Lormes. Leur président, Jocelyn Dupont évoque *« une édition qui reste dans la lignée des précédentes »*. Au total, 15 participants se sont disputés la première place. *« Sur les 15 concurrents, deux venaient de Corbigny. Cette cohésion entre cantons fait plaisir à voir, et nous leur rendrons la pareille lors de leur propre concours le 2 septembre »*, souligne le président.

Au delà du concours de labour, les JA de Lormes proposaient un repas le midi et le soir, une course de traîne-cul (avec cinq voitures) ou encore une exposition de matériel agricole regroupant une trentaine d'engins anciens et modernes. *« Nous essayons de toujours avoir des animations en plus afin d'attirer un public plus large »*. Ainsi, c'est environ 500 personnes qui se sont pressées à l'événement.

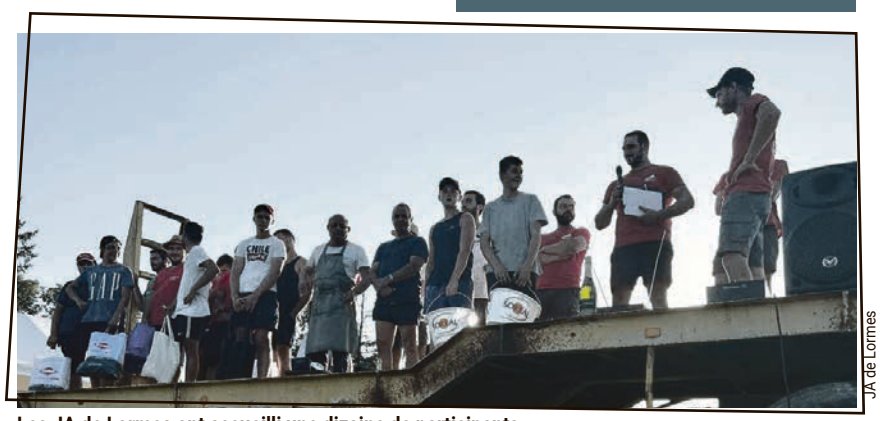
### Vision à long terme

Pour les JA de Lormes, les concours de labour ont plus qu'une simple portée festive. *« Ils permettent de maintenir un lien entre tous, tout en motivant les jeunes à poursuivre ces concours. C'est une belle tradition qu'il faut conserver, car pour certains c'est la première porte vers le monde agricole. Avec des participants âgés de 16 ans pour les plus jeunes lors de notre événement, nous espérons avoir réussi à leur transmettre la fibre du labour et du métier. Sans nous reposer sur nos lauriers, nous allons tenter d'organiser d'autres rencontres afin de continuer cette dynamique. C'est un travail de longue haleine, mais nécessaire pour renouveler les générations que ce soit pour les concours de labour ou pour les exploitations »*.

**Chloé Monget**

## Palmarès

Brabant : 1. Roux Marc, 2. Camuzat Baptiste, 3. Bourgeot Clément.
Charrue : 1. Perdriat Thomas, 2. ex aequo : Blandin Rémi et Gautheron Evann, 3. Dupont Benjamin.



JA de Lormes

Les JA de Lormes ont accueilli une dizaine de participants.

// LABOUR À L'ANCIENNE

21

# À qui, les plus beaux sillons ?

**L'association *« Les Vieilles Charrues de Viévy »* organisait un concours de labour à l'ancienne le 27 août près d'Arnay-le-Duc. Vingt-six personnes ont tenté leur chance.**



Mais quel succès ! Le concours de labour à l'ancienne organisé pour la quatrième fois sur la commune de Viévy a connu une très belle réussite. *« Je ne sais pas combien il pouvait y avoir de personnes, plus d'un millier, peut-être 1 500… Nous n'avions jamais attiré autant de monde, c'est une grande satisfaction ! »*, indique Marius Raze, président de l'association organisatrice. La journée avait pourtant très mal débuté avec de la pluie jusqu'à onze heures du matin… *« C'était très mal embarqué effectivement… Heureusement, tout est rentré dans l'ordre et tout s'est très bien passé, les épreuves étaient programmées l'après-midi »*, poursuit le jeune agriculteur du hameau d'Uchey. Celui-ci se félicite aussi du nombre de participants : *« pour une bonne tenue de l'évènement, nous ne voulions pas dépasser la barre des 25 tracteurs comme en 2022. Nous avons tout de même atteint les 26, soit un nouveau record depuis notre première édition en 2018. Toutes les tranches d'âges étaient encore représentées : des jeunes, des anciens… Quatre filles étaient aussi de la partie. La passion pour les vieilles machines était palpable, nous avons tous passé une très belle journée »*. Comme l'an passé, plusieurs éleveurs de chevaux avaient fait le déplacement pour assurer eux-mêmes une démonstration de labour. Du battage à l'ancienne était également proposé avec une machine mise à disposition par Jean-François Mignotte, ancien exploitant à Sully (71). *« Parmi les autres animations, nous avons fait tourner une vieille moissonneuse dans du triticale qui n'avait pas encore été récolté »*, ajoute Marius Raze. La restauration et la buvette ont forcément *« cartonné »*. Tous les participants ont été récompensés de cadeaux, offerts par les généreux partenaires de l'évènement.

AG

## Le classement par points

**1er : Rémi Bélorgey (163 points), 2e : Dorian Gest (161), 3es : Adrien Fougère et Pierre-Édouard Boulez (156). Les autres participants : Anaïs Bourguignot et Yves Chatain (152 points), Émilie Raze (141), Erwan Fougère (136), Clotilde Bizouard et Baptiste Boulley (131), Franck et Christian Billet (129), Emmanuel Verdelot (128), Frédéric Lebond et Basile Jeannin (127), Joris Billet (125), Matthieu Beaumont (123), Marc Roux (118), Laetitia Gaborit et Julien Valin (110), Philippe Bidault et Alexandre Simon (108), Loïc Cautain (107), Jules Perrot (102), Vincent Fougère (100), Léo Vatonne (66).**

## Le plus précis, c'est Rémi



### Résultats

**Les résultats ont été proclamés par les organisateurs en fin de journée. La victoire est revenue à Rémi Bélorgey, agriculteur retraité habitant la commune, au hameau de Dracy-Chalas. L'homme de 66 ans devance Dorian Gest, de Francheville. La troisième place du podium est occupée par Adrien Fougère (Saint-Léger-du-Bois) et Pierre-Édouard Bouley (Uchey). Le lauréat 2023 participait à son tout premier concours : *« J'étais venu en tant que simple visiteur lors de la première édition. L'idée de me prendre au jeu et de participer, je l'avais depuis un petit moment déjà, mais pour s'inscrire, comme le stipule le règlement, il fallait un tracteur antérieur à 1975 et je n'en avais pas ! »*. Deux semaines avant l'épreuve, Rémi Bélorgey a réussi à *« récupérer »* un ancien tracteur, un Massey 35 de 1959 appartenant autrefois à son père. De nombreuses interventions ont été nécessaires pour remettre la machine *« d'aplomb »* : *« pas mal de choses étaient effectivement à revoir, car ce tracteur n'avait pas roulé depuis longtemps… Les réparations avançaient plutôt bien, jusqu'à ce qu'un problème d'injection remette tout en question… Il n'était pas possible d'obtenir la pièce à temps »*. Rémi Bélorgey a bénéficié de l'aide d'un ami, Bernard Mortier, pour un *« dépannage »* de dernière minute : *« Bernard m'a prêté son Massey 42, du début des années soixante. Merci à lui, cela m'a permis d'aller à Uchey »*. Des réglages et un petit *« entraînement »* la veille du concours auront permis à Rémi Bélorgey de réaliser les lignes les plus droites et le travail du sol le plus soigné le jour J.**

21

# C'était écrit

// AGRI'RUN

**Baptiste Poillot, fils d'agriculteur à Thoisy-la-Berchère, a terminé premier senior à l'Agri'run de Quemigny-sur-Seine.**

La course à obstacles agricoles organisée chaque année en haute Côte-d'Or a rencontré un nouveau succès populaire le 26 août. Le classement disponible sur la page Facebook de l'organisation met à l'honneur Baptiste Poillot, meilleur temps des 150 seniors en lice avec un chrono de 47 minutes et 30 secondes sur les 7 km du parcours. Le jeune de Thoisy-la-Berchère termine à la seconde place générale sur 698 arrivants, derrière un sportif aguerri de la catégorie Masters. Rencontré la veille de l'Agri'run au concours ovin d'Arnay-le-Duc, Baptiste Poillot annonçait sa participation dans une discussion amicale : c'était l'occasion de prendre une photo de lui et de la passer dans Terres de Bourgogne en cas de performance le lendemain !



**Le technico-commercial de Sicarev Coop, rencontré la veille de l'épreuve au concours ovins d'Arnay-le-Duc.**

## En guise d'entraînement

*« C'était mon troisième Agri'run, je participe à chaque fois avec Baptiste Gros, un ami de Bligny-sur-Ouche qui est ouvrier agricole en Côte-d'Or »*, indique le technicien de Sicarev Coop, *« ce rendez-vous est très convivial et l'idée est avant tout de s'amuser et de prendre du plaisir, les trente obstacles qui se présentent à nous sont très bien pensés et très sympa à franchir. Contrairement aux autres éditions où nous prenions notre temps, nous avons décidé de jouer le chrono en guise d'entraînement pour les quelques trails que nous faisons dans l'année »*. Baptiste Gros termine à la troisième place, à dix secondes de son compère.

## Loin derrière

Plusieurs agriculteurs et salariés d'OPA ont pris part à l'Agri'Run. Tout en bas du classement figure notamment Marjolaine Perraudin, animatrice à JA21, qui termine au 688e rang avec un temps de 2 heures et 52 minutes ! Contactée le surlendemain de la course, la jeune femme expliquait son *« chrono »* : *« Nous avons franchi plusieurs fois les mêmes obstacles ! Le ventriglisse, je pense que nous l'avons fait une dizaine de fois… Nous avons pris tout notre temps à plusieurs endroits, notamment au ravitaillement où mon équipe a particulièrement apprécié la tireuse à bière ! Sur les 7 km de parcours, je pense que nous avons couru au maximum une centaine de mètres. L'idée première était de passer un très bon moment et c'est réussi. Le seul classement que je voulais remporter, c'était celui du déguisement ! Notre groupe portait le nom des Pirates et a terminé deuxième de ce petit challenge ! »* .

AG



89 21 58

## DÉPARTEMENTS

## // RENDEZ-VOUS

### // Marché de producteurs à Vitteaux (21), samedi 16 septembre

Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux organisent un marché de producteurs. *« Il s'agira de notre 4e édition. Ce rendez-vous sera une nouvelle fois nocturne et débutera à 17 heures, route d'Avallon »*, présente Guillaume Rousselet, qui a rejoint l'équipe cantonale en 2017, lorsqu'il était étudiant. Le JA de Dampierre-en-Montagne annonce la participation d'au moins trente exposants : *« Il y aura énormément de choix, les produits seront très variés. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la fin du mois d'août pour les personnes intéressées. les artisans locaux sont également conviés »*. Des animations seront proposées aux enfants. Côté restauration, des burgers et des grillades seront au menu.

### // Concours de labour à Germenay (58), samedi 23 septembre

Les JA de Brinon-sur-Beuvron organisent leur concours de labour à Germenay le samedi 23 septembre. Renseignement : 07 88 62 72 67.

### // Journée du Jambon du Morvan à Arleuf (58), dimanche 17 septembre

La Confrérie du Jambon du Morvan vous convie à sa 2e journée dédiée au Jambon du Morvan ouverte au grand public le 17 septembre à Arleuf. L'événement débutera par la messe et bénédiction des bannières à 10 h à Arleuf puis, à 11 h, le grand défilé en musique avec les « Gars d'Arleuf » déambulera dans les rues. À 11 h 45, aura lieu l'intronisation dans la Confrérie à la salle des fêtes de la ville puis à 12 h 30 une dégustation de Jambon du Morvan mettra les convives en appétit pour le buffet (sur réservation avant le 12 septembre 15 euros par adulte – hors boisson). La journée se clôturera par des danses à 15 h animées par les « Galvachers du Morvan ». Renseignements et réservation : www.jambondumorvan.fr

### // Fantastic Picnic dans le Chablisien (89), dimanche 10 septembre

Dans le cadre des Fantastic Picnic initiés par Bourgogne Franche-Comté Tourisme, participez à une randonnée et un Picnic gastronomique dans les vignes du Chablisien. À Beine, le Domaine Louis Moreau invite à une promenade à la découverte du vignoble. Un Fantastic Picnic bourguignon sera dressé dans les vignes, sur fond d'initiation à la dégustation à l'aveugle et de jeux d'arômes « éveil des sens » proposés par les ateliers de dégustation Oeno Mélo. Au programme : un panier picnic (offert à l'issue de la journée), garni de produits locaux et dégusté au milieu des ceps de vignes du domaine. À parti de 11 heures. Tarif : 32 euros.

## // BIOSÉCURITÉ

# 21 « *Ensemble, protégeons nos cheptels* »

**Le GDS de Côte-d'Or renouvelle sa demi-journée dédiée à la biosécurité. Le rendez-vous est programmé jeudi 28 septembre à Créancey avec la participation de nombreux partenaires (CA21, Farago Bourgogne, Fredon, GTV, GDS Mayenne, GDS Côte-d'Or, LDCO, SBS).**

Mieux vaut prévenir que guérir ! La biosécurité va faire l'objet d'une nouvelle demi-journée thématique organisée par le GDS de Côte-d'Or. Ce rendez-vous dédié aux échanges autour des mesures de prévention pour prévenir l'introduction et la dispersion d'agents pathogènes dans les élevages est fixé jeudi 28 septembre de 9 heures à 13 heures au pôle agricole de Créancey. *« L'objectif de cette journée sera d'échanger avec les éleveurs sur les principaux facteurs de risque, les moyens de prévention »* annonce Françoise Roulleau, animatrice biosécurité au GDS21, *« nous souhaitons répondre aux questions des éleveurs, leur proposer des solutions techniques au travers des échanges que nous espérons fructueux avec des techniciens et des vétérinaires »*. Plusieurs ateliers seront proposés aux participants, l'un d'entre eux sera dédié à l'abreuvement : Jean-Baptiste Deschamps, vétérinaire, fera un tour d'horizon des risques sanitaires tandis que Loïc Fulbert spécialiste de l'abreuvement au GDS 53, apportera des conseils pratiques pour réussir son captage d'eau privée. Les spécialistes de la DDT, du LDCO et du GDS21 pourront répondre à vos interrogations particulières. Un atelier *« nuisibles »* est aussi au programme : Edwige Bornot, vétérinaire et Corine Armangau, de Farago Bourgogne, donneront les pistes pour lutter contre les insectes et les rongeurs. La lutte contre les ragondins sera présentée par Nicolas Gamb de la Fredon et Yann Guso du SBS.

Des stands d'information seront également proposés autour du risque voisinage, du risque à l'introduction et de la préparation de la mise bas. Vous pourrez participer à un quiz pour gagner des lots. Un casse-croûte convivial offert par le GDS 21 viendra clôturer cette matinée.

GDS21




## // PRÉFECTURE

# 89 Wassim Kamel, nouveau sous-préfet de Sens



Photo préfecture de l'Yonne

**Wassim Kamel est le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Sens**

Wassim Kamel a officiellement pris ses fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Sens le vendredi 1er septembre, à l'issue de la traditionnelle cérémonie de prise de fonction où ce dernier a déposé une gerbe au monument aux morts de Sens, en présence des autorités locales.

Ce dernier succède à Rachid Kaci, qui était en poste depuis mars 2019, et qui a quitté ses fonctions à sa demande.

À 59 ans, le nouveau sous-préfet de Sens occupait précédemment le poste de chargé de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des outremers depuis 2022.

Christopher Levé

## // JA 58

# 58 Une nouvelle animatrice



**Camille Deroche souhaiterait intégrer le Gaec familial, mais voudrait *« travailler ailleurs, dans un premier temps, afin de faire mes armes »*.**

Camille Deroche, 20 ans, succède à Margot Richard au poste d'animatrice JA 58. Embauchée depuis le 10 juillet, elle explique : *« je suis très motivée car mon poste est un appui pour les JA que ce soit dans l'organisation d'événements, de relais ou diffusion de l'information ainsi que pour les épauler dans les dossiers syndicaux »*. Fille d'éleveur, elle connaît les problématiques rencontrées par les jeunes exploitants comme le soulignent les co-présidents (Benjamin Maillault et Simon Gauche) : *« Elle a conscience des enjeux du monde agricole : horaires flexibles, impératifs périodiques (comme les vêlages), pressions diverses ainsi que problématiques administratives. Cette connaissance lui permet de s'adapter vite tout en ciblant de nouveaux défis à relever »*. Parmi ces derniers, Camille a d'ores et déjà commencé à redynamiser les réseaux sociaux. Elle stipule : *« la communication, qu'elle soit auprès du grand public ou des professionnels, est incontournable aujourd'hui. En focalisant nos efforts sur ce pan, je pense que la cohésion entre tous les cantons pourra être encore plus développée. Et, à terme, cela nous octroiera une force indéniable afin de porter les dossiers syndicaux que les JA défendent »*.

*Pour contacter Camille Deroche : cdja58@orange.fr ou 07 86 95 37 96.*

// ACTION SYNDICALE

# 21 Une énième pression contre le loup

**Les FDSEA et JA de Côte-d'Or et de l'Yonne, ainsi que le syndicat d'élevage ovin, se sont mobilisés le 31 août devant les locaux de l'Office français de la biodiversité (OFB) à Dijon.**

Il y a 11 ans presque jour pour jour (le 30 août 2012), une délégation de la FRSEA rencontrait le préfet à Dijon pour évoquer une toute première fois la menace du loup. La photo de ce rendez-vous publiée dans Terres de Bourgogne montrait des visages assez tranquilles, voire sereins, car ce prédateur était encore très loin. À ce stade, le loup était un *« mythe »* et personne n'imaginait réellement ce qui allait se passer quelques années plus tard dans la région. Les *« mines »* rencontrées la semaine dernière dans cette même ville dijonnaise étaient tout autres. Celles-ci laissaient transparaître de l'énervement, de la colère et parfois, malheureusement, un peu de doutes et de lassitude.



Baptiste Colson, président des JA 21, a partagé son inquiétude sur l'avenir de l'élevage.



Julien Pané, président du syndical d'élevage ovin, a remis en avant la non-protégeabilité des troupeaux.

## De la casse

*« Un impératif : zéro attaque de loups sur nos troupeaux »* : tel était le *« slogan »* de cette trentaine de moutonniers du 21 et du 89 réunis dans les locaux de l'OFB et de la DDT. Cette action syndicale répondait à un mot d'ordre national pour mettre une pression supplémentaire en amont de l'écriture du nouveau plan loup, qui sortira mi-septembre. Les syndicats rappelaient d'emblée quelques chiffres dès leur arrivée : *« Entre 2018 et 2023, le nombre de loups est passé de 430 à` près de 1 000 individus. Le nombre de victimes est resté à un niveau très élevé : 12 000 animaux tués par an, avec une augmentation depuis 2022. En Côte-d'Or et dans l'Yonne, il y a déjà plus d'une trentaine d'ovins et de jeunes bovins morts depuis le début 2023 ». « Des échéances arrivent très prochainement dans ce dossier, des manifestations ont lieu dans tous les départements »*, annonçait Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA21.
Baptiste Colson, président de JA21, rappelait pour sa part la notion de souveraineté alimentaire, mise en avant depuis des mois par le gouvernement : *« Si nous voulons y arriver, cela va sans dire, il faudra encore des éleveurs dans nos campagnes ! Mais avec tout ce qui arrive, c'est plutôt mal embarqué… »*.

Julien Pané, président du syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or, rabâchait une énième fois que les troupeaux ne pouvaient pas être protégés du loup dans nos campagnes.

## Faire bouger les lignes

Devant des représentants de l'administration, les moutonniers ont exprimé trois principales demandes en marge du groupe national loup qui se tiendra le 18 septembre : *« les Pouvoirs Publics doivent donner les moyens aux éleveurs de se défendre en fusionnant les tirs de défense (simple et renforcée) en un seul, en supprimant le plafond de destruction de 19 % et en autorisant les éleveurs et les chasseurs ayant suivi une formation à utiliser des armes dotées de lunettes à visée nocturne sans obligation préalable d'éclairage du loup »*. Flora Loiseau, jeune éleveuse du secteur de Pouilly-en-Auxois, faisait partie du cortège : *« Il est inadmissible et intolérable qu'autant de moyens soient mis en place pour défendre le loup et son développement… Le problème doit être pris à la source. Qu'ils fassent comme ils le veulent pour y arriver, mais l'élevage ne doit plus connaître la moindre attaque ! »*. Gilles Duthu, éleveur retraité à Francheville et président de Terre d'Ovin, faisait partie lui aussi du mouvement : *« Qui accepterait de travailler avec une telle pression ? Au-delà de l'économie, il y a aussi l'aspect humain, qui est souvent négligé. Le jour où le loup arrivera à la Combe à la Serpent, à Fontainebleau ou encore au Bois de Boulogne, on en reparlera, du loup ! En attendant, ce prédateur décourage les producteurs, et ce n'est sans doute pas terminé tant que l'on acceptera son développement. Il y a cinq ans, nous n'entendions pas parler d'attaques sur bovins, c'est désormais le cas. Bientôt ce sera sur des équins, et après ? »*.

AG

### *« L'élevage ou le loup, il faut choisir »*



**Témoignage**
**Charles Baracco, le président des JA de l'Yonne, était de la partie avec plusieurs de ses collègues. Le jeune agriculteur d'Avallon livre ici son point de vue : *« Nous avons assez de contraintes comme ça, dans nos métiers, pour y ajouter celle du loup… Des éleveurs de l'Yonne ont déjà fait les frais de ce prédateur, c'est assez comme ça, nous n'en voulons plus. Au-delà des attaques, il y a un préjudice moral terrible chez les éleveurs qui ont eu des dégâts, il faut le savoir. Notre but aujourd'hui est de nous faire entendre. Seule une volonté politique pourra faire bouger ce dossier. Des choix s'imposent et très rapidement. L'élevage ou le loup, il faut choisir. Nous, nous avons choisi ! Nos métiers attirent déjà de moins en moins… Avec le loup, ce sera encore pire. Nos zones d'élevage ne peuvent pas être protégées, nous le répétons encore aujourd'hui. Il y va de la survie de l'élevage. Bien d'autres aspects sont en jeu, comme l'activité économique dans nos campagnes, l'entretien des paysages, la souveraineté alimentaire, le renouvellement des générations, la biodiversité dont nous sommes les acteurs principaux… Nous demandons du bon sens ! ».***

// MÉDIAS

# 21 Terres de Bourgogne vous propose sa newsletter

**À partir du lundi 11 septembre, Terres de Bourgogne vous proposera une newsletter. Votre hebdomadaire complète ainsi son offre d'informations qui se déploie sur le papier, les réseaux sociaux, sa chaîne Youtube et son site internet.**

L'information, aujourd'hui, ne peut se résumer à un seul support, qu'on soit en presse écrite, en télévision ou en radio. Grâce aux technologies numériques, les médias ont développé, depuis plusieurs années, des canaux permettant une diffusion d'informations plus large et plus réactive.

C'est aussi le cas pour votre hebdomadaire d'informations agricoles, déjà présent, en plus de son format papier toujours très apprécié, sur internet (agribourgogne.fr), sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X-Twitter) et sur Youtube avec des vidéos qui complètent de manière attractive les articles que nous vous proposons chaque semaine. À partir du 11 septembre, Terres de Bourgogne ajoute donc une nouvelle corde à son arc médiatique avec l'arrivée de sa newsletter.

## Sélection et réactivité

Envoyée une fois par semaine aux abonnés et aux personnes inscrites sur son site, elle présentera une sélection des informations les plus marquantes de la semaine, qui concernent nos trois départements de diffusion (Côte-d'Or, Nièvre, Yonne) mais aussi l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté.
Elle dédiera aussi un espace à l'actualité « chaude » qui intervient parfois et que nous n'avons pas toujours la possibilité de traiter dans le journal. Cette capacité réactive permettra à nos lecteurs de ne pas passer à côté d'une information importante pour eux, qu'elle ait un caractère local, régional ou même national.

Enfin, les lecteurs qui recevront cette newsletter chaque lundi auront la possibilité d'accéder à des informations pratiques concernant des formations ou des évènements à venir, sous la forme d'un agenda.

Cette newsletter offrira aussi la possibilité de s'abonner au journal sous format papier ou numérique grâce à un lien.
De quoi aller plus loin que la sélection d'information proposée par le biais de ce nouveau canal.
Alors, bonne découverte et bonne lecture !

Berty Robert




L'offre numérique de Terres de Bourgogne s'élargit encore avec l'arrivée d'une newsletter.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

# 21 Un heureux évènement

**Des sourires à n'en plus finir : les participants des Terres de Jade ont passé d'excellents moments le week-end dernier à Châtillon-sur-Seine.**




**Et le vainqueur de la course de C15 est... Châtillon-Laignes-Montigny ! Jérôme Trohel, Quentin Courtejaire et Anthony Guinot devancent leurs homologues de Saint-Seine-l'Abbaye (Thomas Pitre) et de Saint-Jean-de-Losne (Bastien Stevens et Guillaume Richard). Douze bolides ont assuré le spectacle tout au long des Terres de Jade.**

La fête régionale de l'agriculture se tenait les 2 et 3 septembre au lycée La Barotte. Les JA avaient prié le beau temps d'être présent et, au plus grand plaisir de tous, le soleil était bien là. L'évènement, annoncé depuis des mois, a cartonné en attirant de très nombreux visiteurs : plus de 20 000 selon les organisateurs ! Le programme concocté par le canton de Châtillon-Laignes-Montigny a beaucoup plu. *« Un grand week-end de tarés ! »*, lançait Yannick Salomon, coprésident avec Jérémy Rognon. Le recrutement de 150 bénévoles s'est avéré très précieux pour le bon déroulé de la fête. Parmi les faits marquants des Terres de Jade, on retiendra notamment le repas de gala avec ses très belles animations entre chaque plat. Le bal proposé dans la foulée a lui aussi rencontré un succès, et quel succès ! La présence de 3 000 voire 4 000 personnes a été évoquée. Deux heures, c'est a priori le sommeil *« moyen »* de chaque JA dans la nuit du 2 au 3 septembre. Car oui, la fête reprenait de plus belle le lendemain. Tout le monde a assurément passé un *« super week-end »*, les JA remercient l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réussite de cette grande fête régionale. Au fait, le concours de la plus belle structure de paille, lancé en amont de l'évènement pour faire assurer sa promotion, a été remporté une nouvelle fois par Arnay-le-Duc (667 votes sur internet). Les Nivernais de Moulins-Engilbert s'étaient invités à ce petit challenge avec une très belle moissonneuse et terminent deuxièmes (610). Viennent ensuite : Saulieu-Liernais (333), Montbard-Venarey (88), Aignay-Baigneux (73), Saint-Seine-l'Abbaye (29) et Semur-en-Auxois (26).

**AG**

*Les gagnants du jeu organisé par Terres de Bourgogne sont les suivants : Roland Bornet (Marsannay le Bois) ; Axel Lortat (Savoisy) ; Rémi Moniot (Heuilley-sur-Saône) ; Pascal Vion (Cerilly).*



**Même pas besoin de se déplacer pour boire un coup ! Deux buvettes mobiles avec tracteur évoluaient en permanence sur la fête. Antoine Schmith (ancien directeur de l'exploitation de La Barotte) et Robin Aurousseau (ouvrier agricole à Belan-sur-Ource) ont apprécié !**




**Parmi les nombreux stands : celui du syndicat de défense de l'Époisses, avec des dégustations proposées par Brice Minot, Claire Derbois, Alexandra Jacquot et Alain Bartkowiez.**



**La moiss'batt de Châtillon-sur-Seine était pilotée par Guy Roger (ici à droite) qui a vécu sa toute première expérience au volant de la célèbre Pin up. Nathan Vion (absent sur la photo) le secondait. Quentin Courtejaire (ici à gauche) assurait la mécanique, tout comme sur les C15.**



**Du labour s'est déroulé tout le week-end. L'épreuve départementale, le samedi, a permis à Baptiste Silvestre (Villaines-en-Duesmois) et Cyril Bret (Bure-les-Templiers) de se distinguer respectivement dans les catégories en planche et à plat. Les deux Côte-d'oriens se sont qualifiés pour la finale régionale du lendemain. Baptiste Silvestre n'a pas pu concourir, son Vierzon super 204 des années 1950 a crevé. Cyril Bret a tout donné mais a fait face à une rude concurrence dans des épreuves finales remportées par Stéphane Deroche (71) et Pierre Cuenot (25).**



**Ils étaient « à la bourre » dans la préparation de leur C15 (voir nos dernières éditions), mais les JA de Semur-en-Auxois étaient bel et bien présents avec Julien Baulot, Jean-Michel et Florent Lachaume. Un « top 5 » a même été décroché sur le circuit.**



**L'équipe d'Aignay-Baigneux avait préparé ce C15 et deux moiss'batt, dont l'une s'est montrée la plus performante sur le circuit.**



**Gérer le parking et « rater » la grande majorité des animations : c'est chose faite pour Victor Matrat ! L'agriculteur à Prusly-sur-Ource, président de la dernière fête châtillonnaise de 2016, n'a pourtant pas trouvé le temps long en échangeant avec de nombreux visiteurs et en étant « ravitaillé » par ses collègues.**



**Très belle affluence à La Barotte : les visiteurs étaient venus en « terrain conquis » avec le savoir-faire des JA locaux et leurs très belles éditions départementales organisées en 2013 et 2016 sur le même site.**

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

// BLÉ TENDRE

# Forum de Beaune : une fenêtre sur les opportunités

**C'est à Beaune que va se tenir, le 21 septembre, le Forum blé tendre Saône-Rhône, organisé par Arvalis et Intercéréales, avec de nombreux partenaires. Il portera en grande partie sur l'adéquation entre l'offre et la demande en Bourgogne Franche-Comté. Jacques de Loisy, du Comité régional des céréales et Damien Racle, responsable de la commercialisation chez Bresson, expliquent ce qu'ils en attendent.**




Dans un contexte où beaucoup d'acteurs de la filière blé tendre cherchent à sécuriser leurs approvisionnements, Jacques de Loisy espère que ce forum pourra permettre à des producteurs régionaux de nouer des contacts intéressants.

**Dans quel contexte s'inscrit ce forum pour la production de blé tendre en Bourgogne Franche-Comté ?**

**Jacques de Loisy :** *« Dans le cadre du Comité régional des céréales (CRC), nous avons à cœur de valoriser notre production. Au-delà des aspects liés à sa quantité ou à sa qualité, nous devons aussi avoir des clients en face de nous. On sait, depuis toujours, que le marché est fluctuant. Depuis quelques années, nous faisons face à des aléas climatiques et des aléas de marchés récurrents. Un autre paramètre se met également en place, et qui s'applique à l'ensemble de la filière céréalière : la nécessité de décarboner la production. Dans ce contexte, pouvoir produire et consommer local est aussi important pour nous que notre capacité à répondre à des besoins plus lointains. Le but, c'est d'éviter de voir arriver dans notre région quelques centaines de milliers de tonnes venant d'ailleurs. Il y a six ans que nous travaillons sur cette question avec France Export Céréales et lors du forum du 21 septembre, nous pourrons présenter les résultats de travaux menés en ce sens depuis deux ans avec le soutien d'Arvalis et des services de l'État. L'étude que nous présenterons permettra de fournir à tous les maillons de la filière une meilleure idée de la caractérisation de tous les éléments concernant l'adéquation offre-demande ».*

**Existe-t-il aujourd'hui des éléments qui montrent une tendance favorable pour une meilleure adéquation offre-demande en BFC ?**

**J.d.L. :** *« Sans trahir le secret des travaux qui seront révélés le 21 septembre, je peux citer deux exemples assez importants pour la BFC :*

*- Il y a le projet d'une importante unité de transformation qui est en train de se concrétiser à Chalon-sur-Saône, en Saône-et-Loire, pour un marché de blé dit « améliorant ». Ce qui est significatif, c'est que ce marché avait été un peu délaissé dans notre région, ces dernières années en raison des directives nitrates et des coûts des fertilisants. Si un marché de consommation locale se développe grâce à cette future unité de transformation, cela vaut le coup de s'y intéresser à nouveau.*

*- La question des blés bio est aussi à scruter de près. La production s'est beaucoup développée, au moins en termes de surfaces cultivées, en BFC, mais, aujourd'hui, on constate qu'il n'y a pas d'adéquation offre-demande, parce que l'offre est supérieure à la demande. Il convient donc d'être attentif à cet élément. Beaucoup de producteurs bios sont aujourd'hui dépités en raison de la baisse des cours et les stocks sont relativement importants, en BFC et au plan national.*

*Ces deux éléments illustrent bien le sens des travaux que nous menons ».*

**Pour les producteurs régionaux, quel est l'intérêt de ce forum ?**

**J.d.L. :** *« On espère que les producteurs viendront nombreux au forum. C'est important qu'ils puissent s'exprimer et prendre connaissance des éléments de marchés. Ce forum c'est l'occasion de nouer des discussions, avec des acteurs qui cherchent à sécuriser leurs approvisionnements. C'est aussi à cela que doit servir notre événement : mettre en relation les producteurs et les industriels. Aujourd'hui, toutes les occasions d'avoir des informations sont importantes, pour l'ensemble des maillons de la filière ».*

**Le positionnement géographique de la BFC est-il un atout dans cette logique ?**

**J.d.L. :** *« La consommation régionale d'alimentation humaine n'est pas négligeable, mais nous avons aussi une masse importante de consommation pour l'alimentation du bétail. Le positionnement géographique de la BFC fait que la Saône rejoint le Rhône : nous avons un débouché à l'export qui va sur le pourtour méditerranéen en Europe et en Afrique du Nord. Il y a là des segments de marchés sur lesquels on se doit de travailler. C'est le cas, par exemple, en Afrique du Nord. Compte tenu des conditions actuelles, certains de ces marchés pourraient être à notre portée, en fonction de ce que nous produisons actuellement ».*

**Vous allez ouvrir le forum. Quel message souhaitez-vous passer à cette occasion ?**

**J.d.L. :** *« Plus que jamais le monde change, tout va très vite, et je pense qu'il faut que l'ensemble des maillons de la filière échangent. Lors du forum, nous aurons plusieurs tables rondes qui pourront susciter de nombreuses questions. Il faut vraiment que les gens se rencontrent, échangent et parlent sur ces problématiques, c'est tout l'intérêt d'un tel forum et c'est comme cela qu'on pourra progresser ensemble. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de réunion sur ce thème en BFC, c'est une première que je souhaitais depuis longtemps. Il est essentiel que les producteurs s'approprient cette journée. Cela permet d'avoir une réflexion sur son exploitation et notamment sur les moyens d'en optimiser la rentabilité ».*

Propos recueillis par Berty Robert

## Damien Racle (Bresson) : « Les producteurs doivent de plus en plus répondre à des attentes précises »



**En charge de la commercialisation céréales et oléagineux au sein de l'entreprise de négoce côte-d'orienne Bresson qu'il codirige avec sa sœur, Damien Racle porte un intérêt particulier au forum du 21 septembre :**

**- La problématique de l'adéquation offre-demande est-elle une vraie préoccupation dans votre quotidien ?**

*- « Répondre à la demande a toujours été le nerf de la guerre pour les professionnels du négoce. Nous sommes dans la préoccupation permanente de parvenir à cibler ce que veulent les consommateurs finaux. Comme les débouchés sont nombreux, il faut segmenter les produits, pour pouvoir répondre à des demandes très diversifiées, en ultra-local, en régional, en national et à l'export. Dans le domaine industriel, on a aujourd'hui face à nous un très grand nombre de filières, avec des spécificités particulières (CRC, norme NF, cahier des charges propres à certains industriels) ».*

**- Votre travail consiste-t-il, en partie, à sensibiliser les producteurs à cette segmentation croissante des marchés ?**

*- « C'est notre travail et on le fait depuis des années. Chez Bresson, on a vite pris conscience que faire du blé pour faire du blé n'était pas la bonne réflexion. Depuis dix ans que je suis dans l'entreprise, j'encourage sans cesse les producteurs à s'engager dans les filières. On sait que, dans quelques années, le blé standard que l'on produit actuellement, on ne le produira plus, ou alors avec des débouchés très limités et une valeur insuffisante. L'évolution de la réglementation a tiré le blé français vers le haut. Être dans les filières, c'est aussi avoir un coup d'avance sur les évolutions réglementaires à venir ».*

**- Le forum du 21 septembre est-il pour vous un outil permettant de faire passer un certain nombre de messages aux producteurs ?**

*- « Oui, parce que tout le monde n'est pas conscient de la difficulté de suivre les évolutions des marchés du blé. Ils se font et se défont à la faveur de demandes spécifiques d'industriels. Il faut que les producteurs aient conscience que leur blé va aller dans des secteurs bien particuliers. Il va leur falloir, de plus en plus, répondre à des attentes précises ».*

**- Dans le domaine du blé tendre, avons-nous, en Bourgogne Franche-Comté, de vrais atouts ?**

*- « En BFC, nous avons toujours eu un profil assez particulier. À l'époque où il y avait beaucoup moins de variétés qu'aujourd'hui, les industriels, les meuniers de départements parfois lointains venaient chercher du blé en Côte-d'Or et autour parce qu'ils savaient qu'ils allaient trouver des caractéristiques physico-chimiques supérieures à ce qu'ils pouvaient avoir dans leur région d'origine. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de variétés, mais ce qui compte, c'est la manière dont on travaille, le cahier des charges. Le potentiel de répondre aux attentes des industriels, on ne l'a pas perdu ».*

// EN SAVOIR +



// AVENIR DE L'AGRICULTURE

# Des propositions concrètes

**Dernier épisode de notre série d'articles en lien avec le rapport « Imaginer demain – Agir maintenant » sur les axes de développement possibles pour l'agriculture régionale à l'horizon 2040. On y aborde les grandes thématiques et les pistes d'action qui résultent de la réflexion menée depuis fin novembre 2022.**




Réussir

**Parmi les nombreuses pistes mises en évidence pour imaginer l'avenir de notre agriculture, le renforcement du lien entre les différents acteurs des territoires ruraux figure en bonne place.**

Conserver la richesse humaine de l'agriculture en Bourgogne Franche-Comté (BFC), en préserver la solidité économique, renforcer la souveraineté alimentaire, réussir les transitions, préserver l'environnement et retisser le lien agriculture-société : voici, au final, les grandes pistes de réflexion qui émergent du rapport sur l'avenir de l'agriculture régionale, présenté fin juin à Genlis, en Côte-d'Or. Les agriculteurs, les conseillers techniques, les opérateurs économiques, les associations, la filière, des forestiers… tous, à leur niveau, ont contribué à nourrir cette réflexion. Il n'en ressort pas des solutions toutes faites ou des voies trop rigides, mais des éléments qui ne demandent qu'à être développés et cultivés. Six thématiques principales émergent de tout ce travail :

- Repenser et adapter l'offre de formation au bénéfice des agriculteurs.
- Assurer le renouvellement des générations face au départ massif programmé d'agriculteurs.
- Conforter les filières économiques agricoles en BFC et assurer une juste rémunération des agriculteurs.
- Rendre compatibles les défis environnementaux et la souveraineté alimentaire.
- Renforcer la collaboration entre acteurs des territoires ruraux.
- Restaurer un dialogue apaisé entre agriculteurs et société.

## 62 pistes d'action

En tout, au-delà de ces thématiques, 62 pistes d'action concrètes ont été identifiées. En voici quelques exemples :

- Contacter chaque exploitant 5 ans après son installation, puis tous les 10 ans afin de procéder à des points d'évolution de carrière sur mesures, basés sur une écoute active de l'agriculteur, ses attentes, ses besoins, ses difficultés.
- Accompagner les agriculteurs sur le recrutement et la fidélisation des salariés.
- Fournir une aide financière et technique aux agriculteurs pour tester leurs idées de changement et de systèmes et les faire circuler.
- Permettre aux territoires de présenter à tout nouvel arrivant ses atouts, ses points de vulnérabilité, ses opportunités et ses perspectives de développement agricole.
- Faire bénéficier les agriculteurs, dans les cinq ans qui suivent leur installation, d'un conseil spécifique en matière d'analyse et de gestion des risques.
- Créer un fonds d'investissement agricole et agroalimentaire, géré par la profession agricole, qui permettrait de maintenir les centres de décisions des entreprises agroalimentaires en région. Les acteurs des filières amont et aval pourraient mieux partager les besoins afin d'améliorer le *sourcing* local.

Le défi est maintenant de susciter l'intérêt des organisations professionnelles agricoles sur ces pistes, afin qu'elles se les approprient et les traduisent en fonction des réalités qui sont les leurs. Ce plan d'actions n'est ni exhaustif, ni figé et la présentation du rapport, en juin, loin de constituer une conclusion, marquait au contraire le point de démarrage d'un travail de fond et de longue haleine, qui évoluera forcément au fil du temps. Il reste aussi des pistes à creuser, comme le lien entre la filière forestière et l'agriculture, la mobilisation de la recherche ou la formation, initiale et continue.

**Berty Robert**

// CONCOURS

# Tentez votre chance aux Talents de l'Innovation du Crédit Agricole

**La banque et le Village by CA lancent un concours notamment ouverts aux agriculteurs et viticulteurs innovants.**

Le Village by CA Champagne-Bourgogne, basé à Dijon, et le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (CACB) lancent ensemble la première édition des Talents de l'Innovation. Ce concours a pour ambition de soutenir l'innovation sous toutes ses formes, en mettant à l'honneur les agriculteurs/viticulteurs, les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprise et les associations du territoire couvert par la banque (Aube, Côte-d'Or, Haute-Marne et Yonne) qui innovent quotidiennement pour répondre à un contexte économique, social, environnemental en perpétuelle évolution. L'innovation existe dans tous les domaines et permet de répondre aux multiples enjeux sociétaux.

C'est un levier de compétitivité, de croissance et de performance. *« Le Village by CACB,* précise sa responsable Florence Imbert, *a pour principale mission de soutenir des projets innovants à fort potentiel dans les domaines variés : énergie, santé, agriculture… Les Talents de l'Innovation sont nés de cette volonté : mettre en avant les hommes et les femmes qui portent ces projets/détecter les talents de notre territoire. Vous avez une idée qui sort de l'ordinaire ? Vous avez envie de contribuer au développement économique du territoire ? Vous voulez soumettre votre projet à des experts ? Soyez audacieux : candidatez dès maintenant et jusqu'au 12 octobre sur le site du Village dijon.levillagebyca.com ! Les candidats pourront être accompagnés dans leur démarche d'inscription s'ils le souhaitent ».*

## Quatre catégories de lauréats

Sur l'ensemble des candidatures, une première sélection sur dossier sera effectuée par le jury (composé de dirigeants des entreprises partenaires du Village by CA et des administrateurs de la caisse locale de l'Innovation du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne). Les finalistes devront présenter leur produit ou service en direct devant le jury.

À l'issue de cette journée de présentation, il élira les 9 gagnants. Ces lauréats seront informés par mail, au plus tard le 6 novembre. La remise des trophées aura lieu le 13 novembre à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon. Quatre catégories sont proposées : agriculteurs et viticulteurs / artisans et commerçants / entreprises / associations. Dans la catégorie agriculteurs et viticulteurs, vous utilisez des outils, des produits ou des techniques qui visent à améliorer le sol, les process, ou qui favorisent une démarche individuelle particulièrement innovante. C'est en cela que vous pouvez candidater. Pour chaque catégorie, deux trophées seront remis




**Une idée innovante, notamment en agriculture ou en viticulture ? Proposez-là dans le cadre du concours des Talents de l'innovation ! Vous avez jusqu'au 12 octobre pour le faire.**

- Le Trophée de l'Innovation. Produit, service, outil ou process qui facilite le travail au quotidien / permet une nouvelle organisation de production…

- Le Trophée de la Transition. Produit, service, outil ou process qui répond aux nouveaux enjeux économiques / sociaux / sanitaires…

- Un Trophée « Coup de Cœur » sera décerné, toutes filières confondues.

Les lauréats et leur innovation bénéficieront d'une mise en avant sur les réseaux sociaux du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et du *Village by CA* : LinkedIn, Facebook, Twitter, Instagram, Youtube. Ils seront aussi valorisés dans la presse régionale, économique, agricole/viticole du territoire Champagne-Bourgogne. Ils participeront à une journée complète d'immersion dans un lieu innovant. Au programme : rencontres avec les start-up et partenaires du *Village by CACB*, cocktail, *networking*…

**D'après communiqué**

*Inscription sur https://dijon.levillagebyca.com/talents-innovation-by-ca/*

// ALTERNANCE

# 58 Formations pour les métiers de la vigne et du vin

**Le Groupement d'employeurs insertion et qualification (GEIQ) viticulture Nièvre et Cher, propose trois parcours en alternance dédiés aux métiers de la vigne et du vin ; explications.**



A. Pradeau GEIQ Viti Nièvre et Cher

Les alternants lors d'une formation ouvrier viticole polyvalent du CFPPA de Cosne-sur-Loire.

*« Ces trois parcours sont faits pour répondre au besoin de main-d'œuvre des vignerons et aussi pour ouvrir les possibles aux candidats, et seront lancés le 9 octobre »* souligne Aurélie Pradeau, directrice du Groupement d'employeurs insertion et qualification (GEIQ) viticulture Nièvre et Cher. Elle ajoute *: « Cette diversification est réalisée en partenariat avec le CFPPA de Cosne-sur-Loire qui souhaitait relancer le BTS Viticulture Œnologie avec notamment comme support pédagogique le chai et la salle de dégustation (TDB n° 1660) ».*

## Trois pistes

*« Toutes les filières sont en tension (BTP, hôtellerie, etc.), et les métiers de la vigne et du vin n'échappent pas à ce contexte. Je pense qu'une des raisons de cette situation est la méconnaissance de ces professions. En effet, les évolutions technologiques ont permis de les métamorphoser et nous sommes loin, pour la viticulture, d'un ramassage à la main. De plus, il est souvent oublié que dans ces domaines il n'y a pas que des emplois saisonniers et des CDI existent ; cette idée tenace n'aide pas les jeunes à se projeter dans l'avenir. Pour toutes ces raisons, nous réalisons tous les deux mois des visites des domaines adhérents au GEIQ. En sus, il nous paraissait pertinent de proposer un parcours d'ouvrier polyvalent en viticulture, d'assistant maître chai et un BTS viti-œnologie pour les métiers de la cave ».* Elle insiste : *« Respectivement, il s'agit de CDD de 14, 6 et 20 mois débouchant forcément sur un CDI, car notre but est l'emploi stable : nous travaillons pour trouver le domaine ou l'entreprise qui correspond le mieux au candidat et vice versa. La formation en alternance est partagée entre 80 % dans le domaine et 20 % en cours. Là aussi, il est nécessaire de marteler que ces 20 % dispensés au sein du CFPPA sont majoritairement du travail appliqué, donc en extérieur et représentent seulement 28 heures / mois soit une moyenne de 4 jours / mois. Je pense qu'il est important d'appuyer ce point car les personnes que nous accompagnons sont très souvent phobiques des bancs de l'école, je tiens donc à les rassurer sur nos formations qui privilégient largement la pratique. Pour rappel, l'alternant n'a pas à financer sa formation et il est également rémunéré au SMIC, y compris sur la période de cours. Afin de faciliter un peu plus l'accès à ces parcours, nous avons des leviers pour simplifier les déplacements et les hébergements des alternants ».*



A. Pradeau GEIQ Viti Nièvre et Cher

Une réunion d'information sur les métiers avec GEIQ au domaine M.Michot à Saint-Andelain.

## Insertion

Pour mémoire, le GEIQ est une association loi 1901 et devant juridiquement travailler avec 85 % d'un public en insertion pour être labellisée en tant que tel : *« cela peut être notamment des personnes éloignées de l'emploi ou en reconversion forcée ainsi que des jeunes peu qualifiés. Notre objectif est donc de structurer l'emploi et son accès à tous ces publics. Ainsi, nous travaillons en partenariat avec le GAS 18 qui est un garage solidaire ayant mis en place des navettes de transports dans tout le Cher. En pratique, les salariés suivants nos formations peuvent faire appel à ce service, s'ils résident dans le département, afin de pouvoir se rendre dans les domaines ou les centres de formations et ce toute l'année, d'ailleurs nous sommes en relation avec la Communauté de communes du Cœur de Loire afin de mettre en place cela dans la Nièvre. En parallèle, nous faisons le lien avec des organismes tels qu'Action logement ou les bailleurs sociaux pour faciliter l'accès à des hébergements pour nos candidats qui viennent de toute la France ».* Afin de faire découvrir les métiers de la vigne et du vin, le GEIQ organise une réunion d'information le 29 septembre, de 10 h à 12 h au CFPPA de Cosne-sur-Loire.

## Aller plus loin

**Sans s'arrêter là, le GEIQ a d'autres projets, comme le détaille Aurélie Pradeau :** ***« Lors de l'assemblée générale de juillet, il a été décidé un élargissement territorial de nos actions vers le Morvan, Nevers ainsi que vers le Loiret. Cet agrandissement de zone est en accord avec les besoins remontés par le terrain. En parallèle, nous allons ouvrir nos activités à l'ensemble des filières agricoles, car là encore des demandes nous ont été faites. Ainsi, nous espérons pouvoir, à partir de la rentrée 2024, répondre à tout ceci. Bien évidemment, nous souhaitons mettre en place ces ajustements dans les meilleures conditions possibles, donc si un temps supplémentaire est nécessaire, nous le prendrons ».***

Chloé Monget

*Renseignements et inscriptions pour les nouveaux parcours : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.*

// EN BREF

## **Viticulture** La nouvelle grille des salaires applicable depuis le 1er septembre

L'avenant n° 7 du jeudi 25 mai 2023 à la convention collective nationale de la production agricole et des Cuma portant revalorisation de la grille des salaires est paru au Journal Officiel le jeudi 24 août 2023.
Ainsi, la nouvelle grille des salaires est devenue obligatoire depuis le 1er septembre 2023.
Celle-ci s'applique à tous les salariés de la production agricole, y compris les saisonniers, notamment pour la période des vendanges.

C. L. d'après communiqué

| | |
|---|---|
| Palier 1 | 11,52 € |
| Palier 2 | 11,61 € |
| Palier 3 | 11,78 € |
| Palier 4 | 12,03 € |
| Palier 5 | 12,56 € |
| Palier 6 | 13,15 € |
| Palier 7 | 13,92 € |
| Palier 8 | 14,88 € |
| Palier 9 | 16,11 € |
| Palier 10 | 17,84 € |
| Palier 11 | 20,30 € |
| Palier 12 | 23,20 € |



ÉLEVAGE

// PORTRAIT

# 58 La discrétion de l'élevage

**Clément Godard, 23 ans, partage son temps entre la ferme familiale et la Sicafome. Un double emploi pour démarrer.**



Denis et Clément Godard travaillent ensemble sur les 235 ha (dont 7 ha de culture) répartis en six sites. La ferme accueille 430 Charolaises non inscrites (et 140 vêlages).



Clément Godard, dans le ring, lors de la vente aux enchères suivant la foire aux culards du 27 juillet dernier.

*« Je ne sais pas exactement ce que je veux faire plus tard, mais je veux rester dans l'élevage »* détaille Clément Godard, 23 ans, salarié entre l'exploitation de son père, Denis (à Aunat – La Nocle-Maulaix) et la Sicafome - comme bouvier et remplaçant vendeur. Encore jeune, il se laisse du temps pour trouver sa voie et souhaite pour le moment : *« voir plein de choses différentes »* avant d'éventuellement reprendre la ferme familiale.

## Choix naturel

Ainsi, pour comprendre le parcours de Clément, il faut remonter à ses très jeunes années. *« Je connais le métier d'éleveur depuis tout petit puisque mon père s'est installé en 1997. C'est une profession qui me plaît car on peut travailler seul la majorité du temps. De plus, comme je n'aimais pas l'école – car il fallait rentrer dans une case – j'ai arrêté mes études après mon BAC CGEA que j'ai obtenu en 2018, au Legta de Château-Chinon. Ensuite, j'ai directement commencé à travailler dans l'exploitation de mon père »*. Denis rebondit : *« Je suis seul dans la ferme depuis mon installation. Mais, mon père, Marcel, m'aidait et m'aide toujours pour certaines tâches. Néanmoins, à 75 ans maintenant, il ne peut plus tout faire, j'avais donc besoin de quelqu'un et Clément a naturellement proposé ses services. Cela s'est fait sans aucune pression car je le laisse libre de faire ses armes. Il faut aller voir ailleurs avant de s'installer, c'est indispensable. Pour ma part, après mon service militaire, j'ai eu la chance de pouvoir aller faire un stage en Belgique pour découvrir comment se passait l'élevage de Blanc Bleu Belge (porteur du gène culard que j'affectionne) et j'ai encore de très bonnes relations avec les éleveurs belges »*. Fort de cette vision, il a transmit à Clément, seul garçon d'une fratrie de trois enfants. Ses deux sœurs ont, quant à elles, opté pour un chemin différent : *« L'une est aide-soignante et l'autre infirmière »* pointe Denis avant d'ajouter : *« tous les trois étaient toujours dehors, mais, c'est vrai que Clément voulait dès deux ou trois ans venir avec moi en tracteur. Il aime ça depuis très très longtemps »*.

## Antinomique ?

Après avoir démarré chez Denis, Clément commence à chercher un autre travail en complément. *« Mon père va à la Sicafome presque tous les mardis, et m'a soufflé l'idée de postuler pour remplacer un bouvier parti en retraite. Quelques semaines plus tard j'ai été embauché »*. Pour lui, les qualités requises pour cet emploi sont simples : *« Le métier de bouvier n'est pas très compliqué. Il suffit de ne pas avoir peur des animaux et de savoir les manipuler en toute sécurité »* et de nuancer : *« par contre lorsque l'on passe en cabine, c'est une autre histoire car les acheteurs font attention à tout et on doit rester très professionnel ; la rigueur est donc de mise ce qui est un peu stressant »*. En effet, si Clément est discret sur ses engagements, son père l'affirme : *« on le voit tous les mardis dans le ring, et, depuis peu, dans la cabine lorsqu'il remplace les vendeurs habituels (Martial Tardivon et Julien Bonnet) »*. Clément réagit : *« je n'aime pas trop travailler avec les autres, car j'aime faire mon métier comme je l'entends. Mais, j'apprécie que les plus anciens donnent des conseils sur une profession que j'affectionne »*. Si cela peut sembler antinomique, Clément avoue jouer aussi au football (un sport d'équipe) : *« mais ce n'est pas pareil ! Car là c'est pour le loisir ! »*. Avec un caractère *« bien trempé et relativement têtu »* (comme le défini affectueusement son père), Clément semble avoir conscience que le cumul d'emplois est une situation particulière, mais reste modeste : *« le plus jeune de la Sicafome a 21 ans, donc ce n'est pas moi ! »* sourit-il avant de conclure avec assurance : *« si un jour je m'installe – ce qu'il ne faut pas faire n'importe comment – j'irais vers la Limousine ou la Parthenaise car elles ont une finesse d'os tout en ayant un bon critère viande »*. En attendant, Clément continue de travailler du lundi au samedi, partagé entre ses travaux à la ferme d'Aunat et la Sicafome.

**Chloé Monget**

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

# 21 Ils ont séduit le « jury »

**Les soixante veaux qui composeront le prochain millésime du GIE Charolais Évaluation ont été sélectionnés ces derniers jours par les commissions.**

C'est le fait marquant de la rentrée à Créancey : les effectifs du GIE Charolais Évaluation passent de 43 à 60 veaux. *« Nous avons profité de la délocalisation du lot de l'UCC pour augmenter notre nombre de reproducteurs, afin de répondre encore mieux à la demande terrain »*, indique Jean-Pierre Godot, le président de la station charolaise. Le recrutement de ces animaux s'est réalisé durant la deuxième quinzaine du mois d'août : *« les éleveurs ont répondu à nos attentes, nous avons du choix, c'est très positif. Le lot est très prometteur, nous aurons des reproducteurs de qualité, susceptibles de répondre à toutes les demandes. Ils feront chacun leur rentrée à la station le 19 septembre pour y être évalués. La vente aux enchères, elle, aura lieu le 9 février au pôle agricole »*.

## Sélection sur plus de 200 veaux

Soixante-dix élevages s'étaient préalablement inscrits pour proposer un ou plusieurs veaux dans ce millésime. *« Cela représente une dizaine de cheptels en plus que d'ordinaire. Le nombre total de reproducteurs dépassait les 200 unités : c'est une belle dynamique, dans la continuité de nos dernières ventes particulièrement réussies »*, poursuit Jean-Pierre Godot, qui remercie l'ensemble des élevages participants ainsi que tous les membres des commissions pour la sélection réalisée. Une dizaine d'équipes, communes entre Créancey et Jalogny, avaient été constituées pour visiter l'ensemble des élevages. Si la majorité des *« postulants »* étaient bourguignons, pas moins de 16 départements étaient *« en lice »* de la Lozère jusqu'au Pas-de-Calais, en passant également par l'Alsace. Des techniciens de Bovins Croissance et six éleveurs naisseurs et/ou acheteurs représentaient la Côte-d'Or dans ces commissions : Éric Bize (Châtellenot), Anthony Amand (Quarré-les-Tombes, 89), Jean-Marie Guyot (Diancey), Nicolas Germanic (Ormancey, 52), Jean-Marc Lucotte (Créancey), Clément Boccard (Montigny-Monfort) et Jean-Pierre Godot (Sainte-Sabine).

## Témoignage

Clément Boccard, jeune éleveur de 34 ans venant du canton de Montbard, participait pour la première fois à la sélection des bovins. Sa journée du 29 août a été très chargée avec la visite de 11 élevages en compagnie des autres membres de son équipe : *« Le GIE m'avait proposé de faire partie de l'aventure, j'ai accepté car il est toujours enrichissant de mettre les pieds dans d'autres exploitations, de mettre des visages sur des noms et de voir ce qu'il se fait dans le monde charolais. Sur le plan personnel, je m'intéresse de plus en plus aux index : j'ai envie de progresser dans la connaissance et dans la maîtrise de ces paramètres »*. Clément Boccard, adhérent de Bovins Croissance dans la foulée de son installation il y a cinq ans, s'était procuré pour la première fois un veau en station lors de la vente aux enchères de 2022 : *« j'en suis très satisfait aujourd'hui, ses premiers produits sont fins d'os, avec beaucoup de longueur et de croissance. Oui, la génétique est quelque chose de très important en élevage. Des animaux qui grandissent vite et bien nous permettent de gagner en rentabilité »*.

**AG**



Soixante-dix élevages « postulants » ont été visité. Ici, Éric Bize, Joffrey Krumm, Jean-Marie Guyot, Jean-Marc Lucotte, Matthieu Javelle, Christophe Briet et Clément Boccard, le 29 août, au départ de Créancey pour la sélection en Côte-d'Or.

CHAPUIS FRÈRES
EXPERT ROBOTIQUE
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube


Robot VMS 310


Roto


Salle de traite

21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

ÉLEVAGE

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

# 21 Bienvenue chez vous

**Treize sélectionneurs de Côte-d'Or accueillent leurs collègues éleveurs à l'occasion des journées commerciales de la Fédération charolaise.**




Ils ouvrent leurs portes et vous attendent nombreux ! Les adhérents de la Fédération charolaise organisent une nouvelle édition de leurs journées commerciales durant trois jours consécutifs, du 21 au 23 septembre. *« Treize élevages participent à l'opération, il ne faut pas hésiter à nous contacter ou à nous rendre directement visite, ces journées sont exclusivement dédiées à cet événement, nous nous rendons disponibles pour accueillir les visiteurs et présenter nos cheptels »*, informe Laurent Choubley, président de la Fédération. Tous types de reproducteurs seront proposés à cette occasion. Selon l'éleveur de La Motte-Ternant, les veaux de 8-9 mois et les taureaux de 2 ans seront probablement les catégories les plus prisées.

## Aides à disposition

Plusieurs nouveautés caractérisent ces journées commerciales d'automne, comme l'indique Laurent Choubley : *« sur le plan de la communication, la Chambre d'agriculture nous a rendu un grand service en réalisant de belles vidéos sur chaque élevage participant. Les liens sont disponibles sur internet, notamment sur la page Facebook de la Fédération. Ce travail lancé l'année dernière est remarquable, nous saluons les salariés qui se sont rendus dans chaque ferme »*. Une autre innovation, et non des moindres, est d'ordre économique : chaque acheteur, quel que soit son département d'origine, recevra une aide de 100 euros pour l'acquisition d'un reproducteur né en Côte-d'Or et inscrit au HBC. *« C'est un petit clin d'œil adressé à tous les éleveurs qui nous font confiance. Cent euros : ce n'est peut-être pas grand-chose sur la somme totale d'un reproducteur, mais cela représente un effort de notre part, sachant que l'argent proviendra directement des comptes de la Fédération »*, commente Laurent Choubley. Ce *« clin d'œil »* sera encore plus important lors de l'assemblée générale de l'association, le 29 septembre à Créancey : *« ces 100 euros seront remis en mains propres à cette occasion. Pour aller encore plus loin, tous les acheteurs seront conviés à cette réunion et trois d'entre eux recevront 100 euros supplémentaires à l'issue d'un tirage au sort »*.

## Le Département approché

Encourager et faciliter l'accès à la génétique : telle est la volonté de la Fédération charolaise lors de cette rentrée. *« Nous voulons mettre un coup d'accélérateur sur ce point, c'est vrai. La génétique est un gage de rentabilité dans les troupeaux, il faut tout faire pour la diffuser le plus possible, cela contribuera au maintien de l'élevage demain, dans nos zones rurales »*, souligne Laurent Choubley. Une rencontre avec des représentants du Conseil départemental était organisée à ce sujet le 28 août à Dijon. Le président de la Fédération, accompagné d'Adrien Ménétrier (Avosnes), Yves Lechenault (Foissy) et Vincent Doal (responsable du pôle élevage de la Chambre d'agriculture) ont ainsi échangé avec François Sauvadet et plusieurs membres de son équipe administrative durant près de deux heures : *« nous avons évoqué l'idée d'un soutien départemental pour notre Fédération, ces aides seraient ensuite redistribuées aux éleveurs côte-d'oriens acheteurs de génétique. Nous leur avons bien rappelé le contexte et les enjeux de l'élevage, nous attendons désormais une réponse de leur part »*, retrace Laurent Choubley.

Liste des participants à ces journées commerciales : Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy), Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres), SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey), EARL Poillot Boyer (Vandenesse-en-Auxois), Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine), Gaec de Pergeot (Châtellenot), Lucand François (Molphey), SCEA Tursin Sébastien (Villargoix), Gaec Choubley (La Motte-Ternant), Gaec Froidurot (Jours-lès-Baigneux), EARL Gabory Bruno (Jeux-lès-Bard), Gaec Lechenault Frères (Saint-Thibault), Gaec Ménétrier Parizot (Avosnes).

AG

*Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr*



**Laurent Choubley, président de l'association, donne rendez-vous les jeudi 21, vendredi 22 et samedi 23 septembre.**

// TRAITS AUXOIS

# 21 Les finalistes sont d'attaque

**Le dernier concours qualificatif pour le Spécial Trait Auxois s'est tenu le 19 juillet à Meursanges. Retour sur l'évènement et annonce de la grande finale, ce week-end à Semur.**

Un format *« de poche »* mais toujours très familial et convivial : le concours *« modèles et allures »* de Meursanges a réuni 18 chevaux au haras du village, lors de l'ultime rendez-vous qualificatif pour la finale semuroise qui se tient ce week-end des 9 et 10 septembre. Près des deux tiers des Traits Auxois sont parvenus à obtenir leur « billet », quatre d'entre eux se sont encore plus distingués en remportant la première place de leur catégorie : Marquise des Gouttières (Étienne Charry) chez les pouliches d'un an, Lola des Gouttières (Étienne Charry) chez les deux ans, Kamélia de Meursanges (Mathieu Bailly) pour les trois ans et Farandole de Meursanges (SCEA Bailly Fauvernier) chez les juments suitées. Frédéric Berrier, président de l'Union nationale du cheval de Trait Auxois, faisait partie du jury et profite de l'occasion pour dresser un très bon bilan de ces concours qualificatifs : *« Tout s'est une nouvelle fois très bien passé, environ 70 % des chevaux présentés lors de ces rendez-vous organisés en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire vont aller à Semur. Il y avait à chaque fois une très belle ambiance, la passion pour le Trait Auxois était au plus haut ! »*. Le président de l'UNCTA attend une quarantaine d'éleveurs au *« Spécial »*, avec une centaine de femelles et au moins 30 étalons : *« cette édition sera très particulière car nous célébrons les 110 ans de notre race, ainsi que les 10 ans de notre association ! Nous sommes en train de préparer un défilé dans les rues de Semur ce samedi après-midi, vers 17 h 30. Pour rappel, ce type de défilé, nous l'avions déjà proposé il y a une décennie, lors du 100e anniversaire de notre race »*. Plusieurs Traits du nord seront invités à Semur-en-Auxois. Les Ardennais étaient également conviés mais ne pourront pas répondre présent ce 9 septembre, cette date étant également un *« jour de concours »* pour ces *« cousins »* du Trait Auxois. Une buvette et une restauration sont proposées les deux journées.

AG



**Mathieu Bailly et Kamélia de Meursanges, lauréate chez les pouliches de 2 ans.**




**La grande finale de Semur, c'est ce week-end : les concours débutent à partir de 8 h 30 samedi et à 9 h dimanche.**



// PRESSES À BALLES RONDES

# Les conseils pour entretenir sa presse à balles rondes

**La presse à balles rondes impose un entretien régulier pour éviter au maximum les immobilisations durant la saison.**



McHale

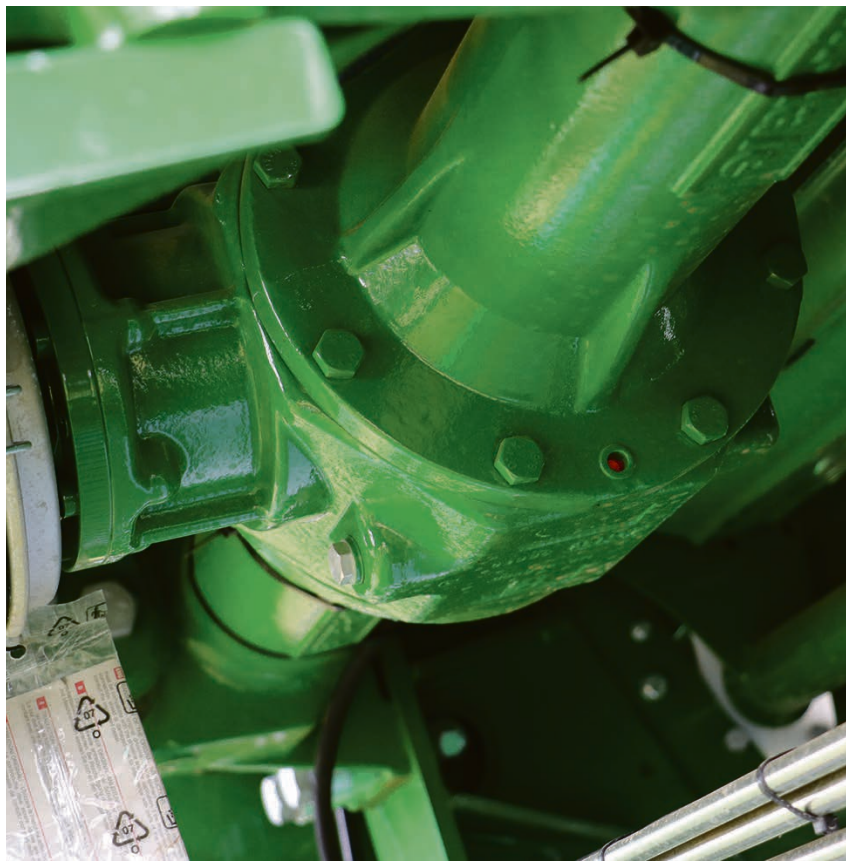
Avant d'intervenir pour l'entretien, il est nécessaire de nettoyer la presse à balles rondes, de préférence à sec avec un compresseur d'air.

L'usure des presses à balles rondes est principalement dépendante des produits récoltés. À nombre de bottes pressées identique, une machine qui travaille dans des produits secs (paille ou foin) sera beaucoup moins sollicitée qu'une presse récoltant majoritairement des fourrages humides pour l'enrubannage. *« Et même pour l'enrubanné, on observe de grosses différences de consommation de pièces d'usure entre les machines du Grand Ouest qui récoltent une herbe assez humide, et celles du Massif Central qui pressent souvent un fourrage préfané plus sec »*, remarque Pierre Guillaume, technico-commercial chez McHale. Il convient donc d'adapter les périodicités d'entretien au niveau de sollicitation. Dans tous les cas, la révision hivernale doit se faire avant de remiser la machine, car une fois placée au fond du hangar derrière les autres matériels, on ne pensera plus à la ressortir. Et c'est finalement au moment de lancer les premières récoltes que l'entretien devra se faire en urgence, au risque de le négliger par manque de temps ou de pièces disponibles.

*« Les utilisateurs qui ne transigent pas sur le suivi de leur machine sont généralement ceux qui ont les coûts d'entretien les plus bas, aux alentours de 20 centimes d'euro par botte. Mais pour les plus négligents, ce chiffre peut doubler, voire tripler ! »*, assure Pierre Guillaume. Outre la garantie de subir moins de pannes, un entretien régulier est aussi un moyen de bien faire vieillir la presse et d'en tirer une bonne valeur de reprise lors de son renouvellement. *« On voit encore des machines prématurément usées par un manque d'entretien, conduisant non seulement à un renouvellement anticipé, mais aussi à une mauvaise reprise du fait de son état. »* Et si pour certains, l'entretien de la presse à balles rondes n'est pas la priorité, les concessionnaires proposent des forfaits hivernaux dès 200 euros, une autre façon de sécuriser sa saison de pressage avec un diagnostic sérieux de la machine.

## 1// Inspecter le cardan, le boîtier et les paliers de la transmission

**En plus de son inévitable protection qui doit être en bon état pour garantir la sécurité de l'utilisateur, le cardan de prise de force s'accompagne d'une sécurité à cames qu'il est parfois nécessaire d'ouvrir pour contrôler les ergots. Ces derniers peuvent être à changer. Selon les produits pressés, cette vérification peut avoir lieu toutes les 15 000 à 20 000 bottes.**
**Concernant le boîtier renvoi d'angle, sa vidange peut se faire annuellement pour les gros faiseurs, voire après 10 000 bottes. Dans le cas de machines vieillissantes ou achetées d'occasion, après 30 000 à 40 000 bottes, les paliers de transmission peuvent montrer des signes de faiblesse, imposant des changements de roulement.**



M. Portier

## 2// Passer en revue tous les composants du pick-up

**Le diagnostic du pick-up commence par la vérification de l'état des garants et des dents qui peuvent être tordus, voir cassés. Auquel cas, il faudra changer les pièces concernées. Un contrôle plus approfondi peut s'avérer utile en fonction de l'intensité d'utilisation. Sur les pick-up dotés d'un chemin de came, l'usure des cames et du chemin de came est à contrôler selon les préconisations du constructeur. Pour évaluer s'il y a des pièces à changer, il faut mesurer l'amplitude des dents par rapport à un point de référence. Lorsque les capots du pick-up sont ouverts, la tension et l'usure de la chaîne d'entraînement sont à contrôler. Vérifier également l'état des flasques intermédiaires supportant les barres porte-dents. Quand l'entraînement du pick-up intègre une sécurité à cames, il faut s'assurer que celle-ci n'est pas grippée. Son graissage se fait avec parcimonie (un coup de pompe tous les deux à trois ans), un excès de graisse provoquant un patinage intempestif. Si cela vous arrive, la solution consiste à démonter la sécurité et à la faire tremper dans le GNR pour évacuer la graisse. Dernier point pour assurer un bon suivi de sol du pick-up, vérifier la pression des pneumatiques.**



M. Portier

## 3// Ne pas laisser la saleté s'accumuler sur le système de liage

**Le système de liage (ficelle et/ou filet) est sensible au manque de nettoyage. Les problèmes surviennent souvent à la suite d'un remisage sans dépoussiérage du mécanisme de liage. Pour un liage filet, il est nécessaire de contrôler l'état et la tension de la courroie de lancement du filet. Pour préserver sa motricité, le rouleau en caoutchouc doit être toujours propre. La qualité de découpe du filet dépend essentiellement de l'état du couteau. Concernant le liage ficelle, en plus du nettoyage, les pièces en mouvement doivent être lubrifiées.**

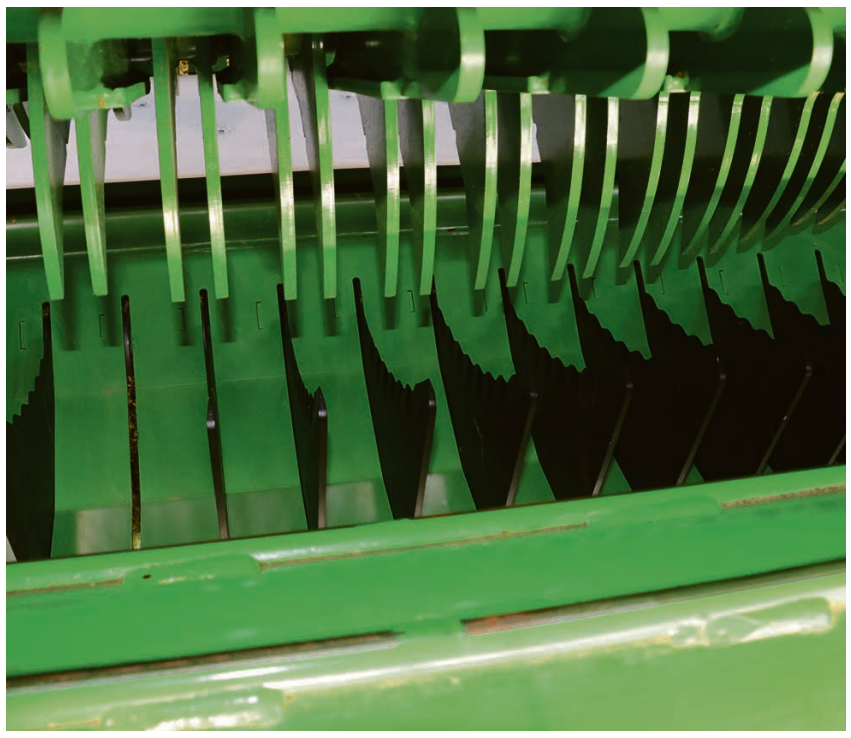


M. Portier

# PRESSES À BALLES

## 4// Tenir affûtés les couteaux du rotor

De plus en plus de machines sont désormais équipées d'un rotor. Les ameneurs alternatifs restent toutefois disponibles dans certaines marques. Ces pièces en mouvement sont sensibles à un défaut de graissage. Pour revenir au rotor, celui-ci demande peu d'entretien lorsqu'il est dépourvu d'un système de coupe. En revanche, dès qu'il est associé à des couteaux, il exige un entretien très régulier. Suivant le fourrage récolté, une croûte peut se former sur les couteaux. Si celle-ci n'est pas retirée régulièrement, elle peut provoquer une surépaisseur compliquant le passage des couteaux dans les fentes du canal. Toutes les 200 à 400 bottes (selon la présence de pierres), l'affûtage des couteaux s'effectue sur leur côté plat, à l'aide d'un disque à lamelles pour ne pas détériorer la matière par échauffement. Si le tranchant des couteaux est émoussé, la consommation de carburant va s'en ressentir, tout comme la qualité de coupe, notamment lorsque les sécurités à ressort se déclenchent de manière intempestive.



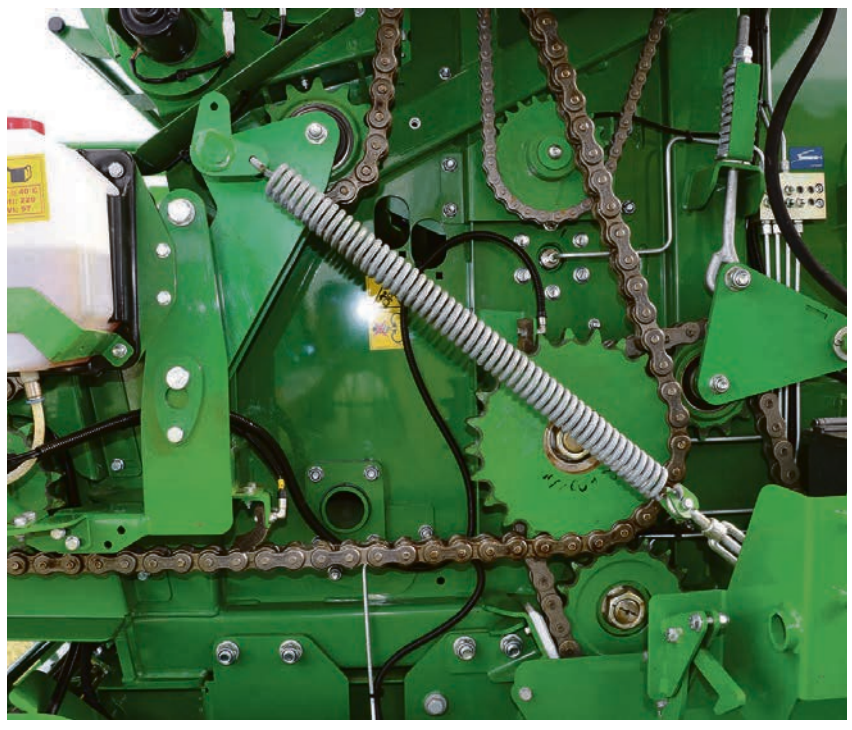
M. Portier

## 5// Contrôler les chaînes et le graissage

La tension et l'état des chaînes sont à contrôler de chaque côté de la presse. Vérifier l'efficacité de leur lubrification en inspectant l'état des pinceaux ou des feutres déposant l'huile sur les chaînes et en s'assurant de l'absence de bouchage des tuyaux les alimentant. Le remplissage du réservoir d'huile se fera après avoir soufflé la machine pour éviter les impuretés. Il peut être nécessaire d'augmenter les débits sur des chaînes pas suffisamment lubrifiées.

La plupart des machines ont des graisseurs regroupés, facilitant le travail. Les paliers sont à graisser très régulièrement, tandis que les axes et les points de pivot pourront attendre une semaine. Ne pas oublier les quelques graisseurs qui ne sont pas centralisés. Généralement, ceux-ci peuvent se contenter d'un graissage annuel. Consulter le plan de graissage de la presse permet de ne pas en oublier. Les dispositifs de graissage automatique sont à réserver aux utilisations intensives dans les Cuma ou ETA, où la machine est inspectée régulièrement. En effet, le moment de graisser la presse est la principale occasion de détecter les pannes. Avec un graissage automatique, le risque est de délaisser ce contrôle visuel régulier des pièces en mouvement.

Profiter enfin d'être sur les côtés de la presse pour contrôler la pression des pneumatiques et le serrage des goujons de roues.



M. Portier

## 6// Des courroies et des rouleaux en état

L'inspection des courroies impose de les avoir préalablement détendues en bloquant le balancier. Cette action est également préconisée avant le remisage hivernal pour éviter d'appliquer une tension inutile sur les courroies. Après avoir verrouillé la porte (verrou mécanique ou vanne hydraulique), le contrôle visuel des courroies permet de détecter les effilochures qu'il faudra brûler au chalumeau. Concernant les entailles, lorsque celles-ci sont faites dans le sens de la longueur, elles ne posent pas de problème. En revanche, une entaille positionnée sur la largeur n'est réparable qu'en dessous d'une longueur maximale définie par le constructeur. Généralement, plus la courroie est large, plus l'entaille peut être grande. En dessous de la valeur limite, l'entaille n'impose pas un changement immédiat. Il est souvent possible de finir la saison en évasant la partie arrière de la courroie au niveau de la zone entaillée, de façon que l'entaille ne se prenne pas dans les rouleaux. Même si les machines récentes reçoivent de plus en plus des courroies continues, bon nombre de presses sont encore équipées de courroies agrafées. Les agrafes sont à contrôler et il faut parfois changer les joncs de fixation.

Avant de retendre les courroies, il est important de contrôler les paliers des rouleaux de la chambre, en vérifiant à l'aide d'un pied-de-biche qu'il n'y a pas un jeu trop important dans les roulements. On peut aussi en profiter au passage pour retirer les morceaux de ficelle enroulés.

Une fois les courroies retendues, on vérifie leur centrage. Si elles s'avèrent décalées d'un côté et en partant du principe qu'une courroie veut toujours « aller en montant », un des rouleaux de la porte peut être ajusté de 3-4 mm à la fois, en actionnant la porte et en faisant tourner la machine après chaque réglage pour évaluer si les courroies se sont bien recentrées.



M. Portier




PRO-BELT™

La presse à balles rondes
pensée pour les pro-fessionnels

Utilisations intensives
Débits élevés
Maintenance minimale
Confort total d'utilisation

CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES

SAS MANIÈRE — 21 Verrey sous Salmaise — 03 80 35 80 66

Groupe Méthivier — 89 Toucy — 03 86 44 01 08
58 Tracy/Loire — 03 86 24 27 06

NODIMAT GROUPE OUVRARD — 21 Chatillon-sur-Seine — 03 80 91 52 21
21 Longeault — 03 80 48 91 60
21 Beaune — 03 80 22 28 53

Groupe Sureau / Sureau Agriculture / Europagri — 89 Avallon — 03 86 34 18 35
58 Tannay — 03 86 22 11 54
89 St Clément — 03 86 83 02 01
89 Brienon — 03 86 43 07 90
89 Tonnerre — 03 86 55 05 07
et son agent : Françis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09

Conception et réalisation : À LA UNE

# PRESSES À BALLES

## // NOUVEAUTÉS

### Claas Un noyau mou sous contrôle pour les Variant 500

La nouvelle gamme de presses à balles rondes à chambre variable Variant 500 de Claas se compose de six modèles, trois proposant des diamètres de balles de 90 à 160 cm (560 RF, 560 RC et 565 RC) et trois affichant des diamètres jusqu'à 180 cm (580 RF, 580 RC et 585 RC). Si les modèles RF sont dépourvus de système de coupe, les 560 et 580 RC disposent d'un système de coupe à 14 couteaux, tandis que les 565 et 585 adoptent 17 couteaux et le fond escamotable.



Claas

Ces presses adoptent une nouvelle régulation s'appuyant sur la mesure de la pression et de la position de deux bras de tension des courroies. Elle permet de piloter le diamètre et la pression du noyau mou.

Claas apporte aussi des évolutions au système de liage. L'emplacement du filet a été abaissé de 30 cm, facilitant son chargement. Le nouveau frein garantit une tension constante, quel que soit le diamètre du rouleau. Notons l'évolution de la tôle d'introduction et du système de déclenchement des couteaux améliorant le processus de liage. En outre, les Variant 500 adoptent de série le liage recouvrant les bords.

Parmi les autres évolutions, les Variant 500 accèdent à la monte de pneumatiques 560/45-22.5 (en option), à un nouveau système de lubrification et au nouveau terminal Isobus Cemis 700.

### Claas Le broyeur sous flèche monté d'usine sur les Quadrant

Pour la saison 2023, les presses à bottes cubiques Claas Quadrant 5200 et 5300 peuvent être dotées d'un entraînement hydraulique du système d'alimentation PFS (Power Feed System). Au lieu d'un régime fixe à 135 tr/min, le PFS dispose alors d'un régime variable (selon la nature des fourrages) de 200 à 250 tr/min. Ce système peut être exploité aussi pour faire tourner en sens inverse le PFS en cas de bourrage, indépendamment du pick-up.



L. Vimond

Les roues de jauge du pick-up disposent d'un repliage hydraulique automatique. Elles se mettent en position avec l'abaissement du pick-up et s'effacent lorsque ce dernier se relève.

Les Quadrant 5200 et 5300 voient également leur volant d'inertie gagner en poids (respectivement + 21 et + 28 %) et changer d'architecture, afin de proposer un gain d'inertie respectivement de 46 et 44 %. En option, un limiteur de couple à cames remplace la sécurité à boulon de cisaillement pour protéger la machine contre les pics de charge.

Enfin, les deux plus gros modèles accèdent en option à un broyeur sous flèche Müthing à 88 couteaux réversibles monté d'usine.

### Fendt et Massey Ferguson Le chargement du filet sur les presses nettement facilité

Les utilisateurs de presses à balles rondes Fendt et Massey Ferguson vont apprécier le dispositif Rapid Reload System, tellement il facilite le chargement des rouleaux de filet ou de film. Pour le moment disponible sur les presses enrubanneuses, ce système utilise un bras télescopique s'abaissant au sol pour y déposer la bobine. Le Rapid Reload System se caractérise également par l'intégration d'un barillet de stockage accueillant trois bobines de filet ou de film (une opérationnelle et deux en réserve), soit une autonomie de liage de 1 000 à 1 100 balles, selon le nombre de tours appliqué. En fin de rouleau, il suffit de tourner le mécanisme avec une clé pour engager une autre bobine. Il reste toutefois au chauffeur à positionner manuellement le filet ou le film dans le mécanisme de liage.


Agco

### Göweil La presse enrubanneuse LT-Master F115 plus économe en énergie

La presse enrubanneuse LT-Master F115 de Göweil s'utilise pour conditionner en balles rondes l'ensilage de maïs, la luzerne, le chanvre, les céréales… Bénéficiant d'un nouveau design, cette machine dispose d'une chambre de pressage entraînée hydrauliquement et non plus mécaniquement. En plus d'abaisser le bruit de fonctionnement, cette évolution permet de choisir entre quatre vitesses de pressage et de liage, afin de s'adapter au produit travaillé et de réduire la consommation d'énergie. Le système d'alimentation intègre désormais un tambour de dosage, qui régularise le flux de produit et facilite le pressage des matériaux fibreux, tels que la luzerne et le chanvre. Confectionnant des balles de 0,60 à 1,15 m de diamètre, la LT-Master F115 se pilote depuis le terminal tactile Profi plus L doté d'un port USB pour entrer et exporter les données des clients.



Göweil

VOUS AVEZ UNE IDÉE ?
OSEZ PARTICIPEZ !



LES TALENTS DE L'INNOVATION

by CHAMPAGNE BOURGOGNE LE VILLAGE by CA

Inscription jusqu'au 12 octobre sur

dijon.levillagebyca.com

08/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG. Crédit photo : Getty image.

# PRESSES À BALLES

## Krone Des noueurs toujours propres

Jusque-là réservés à la nouvelle génération - la cinquième - de presses à balles cubiques Big Pack de Krone, le système de soufflerie PowerClean et les nouveaux noueurs en V équipent désormais les presses Big Pack 1290 HDP II.
Composé de deux ventilateurs de grand diamètre entraînés hydrauliquement, le système de soufflerie PowerClean génère une surpression sur la zone des noueurs, évitant un encrassement et une usure prématurée. Par la même occasion, les côtés de la machine sont conservés propres, facilitant la maintenance quotidienne.
Par ailleurs, les noueurs en V combinent les avantages du noueur double sans générer de résidus de ficelle et avec une extrémité de ficelle plus longue, gage d'un meilleur maintien du nœud dans le temps.



Krone

## Kuhn Les presses à balles rondes VB 3200 offrent plus de densité et de débit

Remplaçantes des six modèles VB 3100, les presses à balles rondes à chambre variable Kuhn VB 3200 se déclinent en seulement quatre modèles, avec au passage une montée en gamme. Ces machines accèdent désormais en option au dispositif Progressive density plus s'accompagnant d'une densité 10 % supérieure en cultures sèches.
Destinés aux agriculteurs pressant majoritairement du fourrage sec, mais souhaitant aussi récolter du préfané jusqu'à 40 % d'humidité, les deux modèles VB 3255 et 3285 disposent dorénavant de capots en matériau composite au design commun avec le reste de la gamme. Il se déclinent avec trois systèmes d'amenage : direct à rouleaux et à rotor avec ou sans système de coupe (14 couteaux). Ces presses profitent d'une lubrification automatique des chaînes, d'un rouleau de nettoyage supplémentaire dans la chambre et d'un pilotage hydraulique de la trappe de décompression.
Plus polyvalentes avec une capacité à presser du fourrage humide, les VB 3260 et 3290 affichent une capacité en hausse de 10 %, grâce à l'intégration d'un rouleau tasse-andain de gros diamètre et à une vitesse d'ouverture et fermeture de porte plus rapide : 6 s annoncées pour éjecter une balle. Equipées d'un rotor d'amenage à 14 ou 23 couteaux, ces round balers gagnent en robustesse avec des chaînes d'entraînement principal et du rotor redimensionnées, ainsi que des roulements renforcés supplémentaires pour six rouleaux fortement sollicités. Les deux modèles sont également disponibles en combinés presse enrubanneuse VBP 3260 et VBP 3290. Ceux-ci profitent de nouvelles fonctionnalités, telles que le déchargement automatique des balles de paille groupées 2 par 2. Ces combinés intègrent de nouveaux essieux tandem et un bouton à l'arrière pour la mise en rotation lente du satellite, utile pour le remplacement des bobines.
Modèle : VB 3255 et 3260/VB 3285 et 3290
Diamètre des balles : 0,8 à 1,60 m/0,8 à 1,85 m



M. Portier

## McHale Plus de débit avec la presse enrubanneuse Fusion 4



McHale

Outre son nouveau look, le nouveau combiné presse enrubanneuse McHale Fusion 4 se démarque par un pick-up offrant plus de capacité. Le ramasseur à cames à cinq rangées de dents laisse place, en option, à une version sans came à six rangées de dents, dont la largeur a été revue à la hausse.
Derrière le pick-up, le canal d'alimentation affiche une forme conique favorisant le flux de récolte vers le rotor et la chambre de pressage. Le montage du rotor sur suspension permet de s'adapter automatiquement au volume de fourrage, limitant les risques de bourrages. L'entraînement a été renforcé, afin de limiter les pics de charge et d'augmenter la longévité de la chaîne.
En option, l'entraînement de la prise de force à 540 tr/min cède la place à une version 1 000 tr/min. Cette dernière augmente le régime de transmission et réduit le couple et par la même occasion les pics de charge : de ce fait, le limiteur de couple accepte 10 % de capacité supplémentaire. Ce changement de régime peut aussi être exploité pour réduire le régime au niveau de l'arbre de prise de force à 890 tr/min, soit un régime de transmission équivalent au 540 tr/min standard.
En version Pro et Plus, la Fusion 4 offre une densité et une vitesse d'enrubannage accrue, ainsi qu'un coupe-film redessiné. Seule version proposant le liage film/filet, la version Plus se distingue par un frein de filet/film redimensionné procurant 25 % d'étirement en plus (conditions de récolte froides et humides). Côté entretien, la lubrification est assurée par une double pompe à graisse et à huile.






# PRESSES À BALLES

## McHale Les presses série 60 visent la performance

Les presses à balles rondes à chambre variable McHale V6760 et V8960 proposent un fonctionnement entièrement automatisé du cycle de formation de la balle. Dès lors que la balle atteint le diamètre paramétré, le chauffeur est informé par un signal sonore et arrête le convoi : le cycle liage/ouverture et fermeture de la porte s'amorce automatiquement. Ces presses sont pilotées par une ligne hydraulique load sensing, leur permettant de commander directement la pompe du tracteur et ne solliciter que ce dont elles ont besoin. À défaut de ligne LS sur le tracteur, il est possible de régler le distributeur de la presse sur centre fermé ou ouvert, selon le tracteur. Hydraulique, l'éjecteur s'abaisse automatiquement avant l'ouverture de la porte et se relève une fois celle-ci fermée. Par ailleurs, McHale a revu la cinématique de la porte, ajustant automatiquement sa course en fonction du diamètre de balle paramétré. Réglable depuis la cabine, la vitesse a également été revue à la hausse, afin de limiter les temps morts.



McHale

Isobus, ces presses peuvent être pilotées par le terminal du tracteur ou, en option, par le boîtier Isoplay 7 ou 12 pouces.

Modèle : V6760 et V8960

Diamètre de balle : 0,60 à 1,68 m et 0,60 à 1,90 m

## Massey Ferguson Les presses à balles cubiques plus performantes et plus faciles à piloter

Les presses à balles cubiques Massey Ferguson MF 2200 de dernière génération accèdent au pilotage TIM facilitant la conduite. Avec cette technologie, la machine prend le contrôle du tracteur et gère la vitesse d'avancement en fonction du niveau de charge. Ces presses profitent de la nouvelle interface de commande Isobus MF BaleCreate, permettant de configurer et superviser les fonctions importantes. Elles disposent du contrôle électronique de la longueur des balles, qui surveille en permanence la taille des dix derniers plis produits et garantit le respect de la valeur cible avec une précision de moins d'un demi-pli. Sur le plan technique, les MF 2200 adoptent un levier de réglage agissant sur la tension du ressort de la trappe de déclenchement de l'ameneur, afin de modifier rapidement la taille des plis. Elles gagnent en performance grâce à l'intégration d'un pick-up à cinq barres porte-dents, totalisant 80 dents doubles, soit 25 % de plus qu'auparavant. Ces presses reçoivent une rampe de déchargement à rouleaux redessinée maintenue par des sangles et non plus par des chaînes pour réduire le bruit. Leur nouvel essieu tandem suiveur autorise le montage de pneus de dimension 620/50-22,5 tout en respectant une largeur hors tout inférieure à 3 m.


Massey Ferguson

Modèles : MF 2233 ; MF 2224 ; MF 2234 ; MF 2234 XD ; MF 2244

Taille du canal : 80x90 ; 120x70 ; 120x90 ; 120x90 ; 120x130 cm

## Massey Ferguson Débit accru pour la presse à petites balles cubiques MF 1842S

La presse MF 1842S de Massey Ferguson confectionne des petites balles cubiques mesurant 457 mm de large et 365 mm de haut. Remplaçante de la MF 1840, elle bénéficie d'un nouveau système d'alimentation annoncé pour augmenter la capacité et la densité jusqu'à 20 %. Elle profite également d'une chaîne cinématique plus robuste, d'un volant d'inertie plus grand et plus lourd, ainsi que d'un boîtier principal admettant davantage de puissance. Le piston, évoluant à une cadence de 100 coups par minute, voit sa course augmentée de 24 %. Cette machine reçoit un pick-up de 1,98 m de largeur DIN. Le liage est assuré par des noueurs Rasspe nettoyés en permanence par un ventilateur électrique.



Massey Ferguson

## New Holland Des balles plus lourdes avec le BigBaler 1270 Plus Density

New Holland décline désormais sa presse BigBaler 1270 Plus dans une version renforcée au suffixe Density, annoncée concevoir des balles cubiques 10 % plus denses (gain de 30 à 40 kg par botte). Cette machine, dotée d'un canal de 120 x 70 cm, bénéficie d'un piston plus robuste, ainsi que d'un système de contrôle de densité revu, dont les vérins et les parois du canal ont été redimensionnés pour supporter davantage de charge. Elle reprend d'ailleurs de nombreux composants au modèle BigBaler 1290 Plus confectionnant des balles de 120 x 90 cm. La presse haute densité BigBaler 1270 Plus Density reçoit un pick-up à cames de 2,35 m de large (flanc à flanc). Elle est disponible avec un ameneur à fourches ou avec un rotor de 65 cm de diamètre associé à 29 couteaux, procurant une longueur de coupe théorique minimale de 40 mm. Son système de liage se compose de six noueurs. Cette machine se complète en option d'un dispositif de pesée, d'un contrôleur d'humidité, de la gestion électronique de la longueur des balles, d'un applicateur d'additif et d'un marqueur de balles humides.



D. Laisney

Presses haute densité
Profitez des conditions MORTE SAISON

Gammes LB4 XL et LB4 XLD

Densité et débit de chantier

caseih.com




DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents :
Ets Jerusalem — Ancy le Franc
Ets Boblin — Bray sur Seine
C.S.A — Semur en Auxois

ETS MARÉCHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• Sermoise/L 03 86 90 98 98
• St Satur 02 48 54 12 97
• Torteron 02 48 76 41 64

CASE IH

// PROJET EN COURS

# 58 Un commerce pour la vie

**En juillet, la municipalité de Chaumard a bénéficié d'une subvention de 50 000 euros de l'État pour soutenir son projet de bar-restaurant-épicerie.**



En enfilade, se trouvent le bâtiment des WC public (à droite de la voiture orange) et la grange où se trouvera le bar-restaurant-épicerie. La terrasse sera positionnée au niveau de l'actuelle place de parking visible ici.



Jean-Pierre Billard souligne : *« le bar, le restaurant, l'épicerie et les terrasses seront au même niveau, permettant un accès aux personnes handicapées notamment »*.



L'ouverture vers la seconde terrasse est d'ores et déjà réalisée et donne directement sur le terrain de jeux municipal.

*« C'est un soutien indéniable et indispensable »* pointe Jean-Pierre Billard, maire de Chaumard, suite à la subvention accordée par l'État pour le projet de création d'un bar/restaurant/épicerie dans le bourg. D'un montant de 50 000 euros, cette aide octroyée dans le cadre du programme de *« reconquête du commerce rural »* s'intègre dans le Plan de Relance Ruralités. Une autre commune nivernaise, la Chapelle Saint-André profite également de cette aide financière.
Au total, 12 millions d'euros sont débloqués par l'État pour 2023-2024 afin de soutenir le commerce de proximité. Les candidats porteurs de projet peuvent se renseigner sur le site de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (1) et déposer leur dossier de candidature en ligne sur l'espace usagers (2).

## Genèse

Si la subvention accordée à Chaumard pour la réalisation de son bar/restaurant/épicerie est récente, le projet en lui-même est plus ancien : *« nous avons porté cette idée lors des élections en 2020. Pour nous, c'était une évidence il fallait remettre de la vie dans le bourg en créant un multiservices »*. Monsieur le maire détaille : *« nous n'avons plus de commerce depuis environ 10 ans. La commune comporte de nombreux gîtes et un camping et il n'est pas rare que nous dépannions des randonneurs ou cyclistes qui pensent pouvoir se ravitailler ici. Par ailleurs, sur les 210 habitants à l'année que compte la commune, nous avons environ 90 personnes de plus de 70 ans. Pour eux, avec de surcroît l'augmentation du prix des carburants, l'accès à un commerce de proximité devient essentiel »* avant d'ajouter : *« je rêve depuis longtemps de voir le centre de Chaumard retrouver la vie et un commerce multiservice peut y contribuer considérablement »*.

## Les travaux

Pour le lieu, Jean-Pierre Billard précise : *« l'ancienne municipalité avait fait l'acquisition d'une grange dans le prolongement d'un bâtiment où se trouvent actuellement les WC publics. C'est dans cet espace que le projet va naître »*. Au total, c'est une surface commerciale de 150 m² qui est allouée. Il rebondit : *« en plus, nous prévoyons une première terrasse à l'avant du bâtiment d'environ 20 m², afin d'attirer l'œil dès l'entrée dans le bourg, puis une seconde d'environ 45 m² à l'arrière, avec accès direct à notre terrain de jeux communal. Par ailleurs, la vie fait bien les choses puisqu'un parking attenant à la bâtisse existe déjà »*. Pour le moment, les travaux sont amorcés, et Monsieur le maire espère les voir achevés au printemps 2024. Il ne regrette qu'une seule chose : *« si les autres subventions n'avaient pas autant tardé, nous aurions pu démarrer les travaux plus tôt – évitant ainsi les augmentations du coût des matériaux »*. Pour rappel, outre les aides de l'État, la mairie est soutenue par la Région, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes. Au total, le montant des travaux s'élève à 550 000 euros.

## En attente

Bien que le projet prenne de plus en plus forme, une inconnue subsiste : le gérant ou la gérante. Sur ce point, le maire insiste : *« Nous souhaiterions une personne motivée qui ait réellement envie de faire vivre le bourg toute l'année ; sinon tout cela ne servira à rien. D'ailleurs, pour faciliter l'embauche, un logement peut être mis à disposition par la mairie (juste en face du bar/restaurant/épicerie) »*. Question produits, le maire souhaiterait : *« que l'épicerie, le restaurant et le bar puissent s'approvisionner auprès des producteurs locaux, car nous en avons quand même beaucoup et dans tous les domaines »* mais il nuance : *« même si cela est un souhait de la municipalité, le gérant restera le seul décisionnaire en la matière »*. Jean-Pierre Billard conclut : *« Nous plaçons beaucoup d'espoir dans ce projet, et je pense qu'il est adapté à notre territoire quelque peu oublié par l'État même si ce dernier à des sursauts d'investissement comme le Plan de Relance Ruralités notamment. Dans tous les cas, pour que le bar/restaurants/épicerie soit viable, il faudra que les habitants deviennent clients. Sans eux, et sans leur engagement, on ne pourra pas faire grand-chose. Mais je ne doute pas qu'ils seront au rendez-vous lors de l'ouverture et après ! »*.

Chloé Monget

*Pour tout renseignement : mairiedechaumard@wanadoo.fr ou 03 86 78 03 00.*

*(1) https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/accompagnement-linstallation-de-commerces-en-milieu-rural-1058*

*(2) https://fondscommerce.anct.gouv.fr/.*

# 89 Des permanences pour les vendanges

// EMPLOI

**Les mardis 29 août et 5 septembre, des permanences emploi, tenues par l'Anefa Yonne et AVE 89, ont eu lieu au Pôle emploi d'Auxerre. Avec l'objectif de recruter des saisonniers pour les domaines viticoles.**

Les mardis 29 août et 5 septembre, des permanences emploi, tenues par l'Anefa Yonne et AVE 89, ont eu lieu au Pôle emploi d'Auxerre. Et l'objectif est simple : « *Recruter des saisonniers sur le flux des personnes qui entrent ou sortent de leurs rendez-vous au Pôle emploi d'Auxerre* », explique France Lahutte, animatrice à l'Anefa Yonne.

Pour Claire Toussaint, animatrice à AVE 89, *« cela permet d'avoir un premier contact avec des personnes intéressées pour faire les vendanges »*.

## Le cumul RSA/vendanges

Six domaines viticoles icaunais ont fait appel à AVE 89 cette année pour le recrutement de saisonniers pour la période des vendanges. « *Au total, on a besoin d'une cinquantaine de personnes* », indique Claire Toussaint.
Quant à l'Anefa Yonne, les potentielles recrues sont mises en relation avec Pôle emploi, qui se charge de centraliser les demandes et les besoins des domaines avec qui ils sont partenaires.
Si les vendanges ont déjà commencé dans le département, les équipes sont loin d'être complètes. « *À tout moment, les recrutements se font pour compléter les équipes. Car il y a des besoins jusqu'au dernier jour de récolte* », poursuite l'animatrice d'AVE 89.
Pour rappel, le dispositif mis en place par le Conseil départemental qui permet de cumuler le RSA et le salaire perçu pendant les vendanges a été une nouvelle fois renouvelé cette année.

Christopher Levé

*Contact : Claire Toussaint, AVE 89, au 03 86 49 48 28.*



Claire Toussaint a échangé avec des personnes intéressées pour faire les vendanges, à l'occasion des permanences emploi, au Pôle emploi d'Auxerre.

ENVIRONNEMENT

// AGROFORESTERIE

# 58 Les multiples facettes des arbres

**Depuis quelques années, la famille Cotet (exploitation située aux Taumonts à Verneuil) implante des arbres. Une pratique aux multiples atouts.**



Les brebis de la famille Cotet profiteront, dans quelques années, de l'ombrage procuré par les noyers implantés dans la parcelle.



La dernière zone humide remise en état par la famille Cotet : *« nous n'avons pas encore fini le travail de plantation, mais nous voyons déjà que les espèces positionnées profitent »*.

Cela fait maintenant plus de 5 ans que la famille Cotet (Nadine, Gérard et Christophe), réimplante des fruitiers, haies fruitières et mellifères dans les parcelles de son exploitation (Verneuil), reprise par Christophe, 40 ans, en 2022. Ces plantations s'articulent autour d'un projet aux multiples facettes : agronomique, zootechnique ou encore apicole. Ils précisent : *« c'est une vision globale que nous essayons de mettre en place : car tout se complète »*.

Pour rappel l'exploitation s'étend sur 46 ha, avec un cheptel de près de 300 brebis Romane. Elle compte environ 300 noyers, 100 fruitiers environ (prunier, pommier, poirier, cerisier), et 2,5 km de haies réimplantées. Pour cette entreprise, ils ont été épaulés par les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : Christophe Dagouneau (spécialisé bovins allaitant et animateur groupe GAIA) et Étienne Bourgy (énergie et agroforesterie).

## Protection naturelle

*« Nous avons commencé à implanter des haies autour de nos parcelles afin d'offrir une protection naturelle contre la prédation. Cela a été couplé avec une double clôture entourant ces haies. L'alliance de ces deux éléments permet deux choses : d'une part, que les grands canidés n'aient pas la place de sauter par-dessus la clôture, et d'autre part, qu'ils ne puissent pas se frayer un chemin au pied des arbustes à cause de leur densité »*. En sus, la famille Cotet indique : *« les arbres offrent aussi une protection contre le soleil pour les animaux ; idéal pour que le cheptel puisse trouver un peu de fraîcheur en cas de forte chaleur »* avant d'ajouter : *« les arbres sont également un abri naturel en cas de pluie et sont un premier rempart contre les vents »*. Les Cotet précisent : *« la présence d'arbres permet de retenir le stockage de l'eau dans le sol et une évaporation moindre due au feuillage ; favorisant la pousse de l'herbe. De leur côté, les feuilles des noyers, et des essences sélectionnées dans les haies, sont tanniques, leur conférant des qualités de vermifuge naturel notamment ; idéal pour de bonnes conditions sanitaires pour le cheptel »*.

## Complément de revenus

Outre ces aspects, Nadine Cotet pointe : *« nous avons longuement réfléchi à ce que nous pouvions ajouter à l'élevage afin que notre fils ait une exploitation diversifiée et stable »*. Avec cette volonté en tête deux idées se sont alors imposées : la nuciculture (culture du noyer), l'apiculture et la transformation de petits fruits. *« Même si les premières noix n'arriveront que dans 5 ans minimum, cette culture peut être très bien valorisée que ce soit en noix sèches, en poudre de noix ou encore en huile. Dans la même veine, les haies mellifères et fruitières permettent le positionnement de ruchers (nous en avons 35 environ). Ainsi, le miel ouvre de nombreuses possibilités : miel brut ou bonbons. Et, enfin, les petits fruits nous permettront à terme de proposer des confitures ; là encore un moyen supplémentaire de valoriser chaque mètre carré, sans perdre en biodiversité »*.

## Un paysage à choyer

Si les Cotet auraient pu en rester là, ils n'ont pas fait ce choix, et ont poursuivi leur implication avec des essences spécifiques : *« Notre but est de respecter le paysage tout en s'adaptant aux enjeux du changement climatique. Nous sommes persuadés que l'environnement peut être protégé avec l'intervention de l'homme si celle-ci est pertinente. Nul n'est besoin de rappeler que de tout temps les exploitants ont été les premiers à l'entretenir, et que, de ce fait, nous avons donc un rôle à jouer dans la conservation de nos espaces – sans pour autant faire une croix sur nos productions »*. Parmi les essences sélectionnées, il faut compter l'Orme de Lutèce : *« c'est un bon moyen de le réintroduire dans nos paysages où il était incontournable autrefois. De plus, cette essence est résistante à la graphiose et a été testée par l'INRAE dans ce sens »*.

## L'or bleu

Au-delà de l'implantation d'arbres, la famille Cotet a également d'autres projets qui concernent *« l'or bleu »*. *« L'accès à l'eau est en train de devenir une denrée rare. De ce fait, nous avons et allons continuer nos actions pour recréer des zones humides dans nos parcelles »* expliquent-ils. Si la volonté est là, il est nécessaire de rappeler qu'ils ont un avantage de taille : *« nous possédons une source très prolifique qui nous permet aujourd'hui d'approvisionner (au départ), ces zones, et pour demain qui nous offrira un approvisionnement en eau pour l'abreuvement de nos animaux en bâtiments – ainsi que pour nos maisons d'habitation puisque l'eau est potable »*. Pour eux, cette question de l'eau en soulève d'autres : *« pourquoi mettre des bâtons administratifs dans les roues des exploitants désireux d'entretenir ou de recréer des zones humides ou des mares ? Il semble que la profession soit, encore une fois, en avance sur l'administration. Certes une réglementation est indispensable pour ne pas avoir de dérives, mais il faudrait que la logique du terrain soit parfois plus écoutée. La terre n'appartient pas à l'homme, mais c'est l'homme qui appartient à la terre »*.

Chloé Monget



Une des zones humides créée par la famille Cotet.

// BIODIVERSITÉ

# 89 Sensibiliser à la préservation des chauves-souris

**Le mardi 29 août, un événement a eu lieu à Mailly-le-Château à l'occasion de la 27e édition de la nuit internationale de la chauve-souris. Un atelier de fabrication de nichoirs en bois a notamment été mis en place.**

Le mardi 29 août, un événement a eu lieu à Mailly-le-Château à l'occasion de la 27e édition de la nuit internationale de la chauve-souris. *« C'est un événement organisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 du sud de l'Yonne »*, lance Estelle Burlotte, chargée de mission Natura 2000. *« C'est un réseau de sites naturels européens, qui permettent d'essayer d'assurer la conservation de certaines espèces animales et végétales, ainsi que de certains habitats. Ce réseau mène des actions dans plusieurs pays européens, dont la France »*.

Natura 2000 bénéficie des financements de l'Europe, avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Sur le site sud de l'Yonne, de 4 800 ha répartis entre Vincelles et Givry, les actions menées concernent notamment les chauves-souris. *« Les chauves-souris sont un enjeu fort du site Natura 2000. La première action est d'essayer de les préserver. On met alors en place des aménagements de protection et on travaille avec les propriétaires des gîtes à chauves-souris. La seconde action est de sensibiliser le grand public à la préservation de cette espèce »*, poursuit Estelle Burlotte.

## Un atelier de fabrication de nichoirs en bois

Lors de la nuit internationale des chauves-souris, des animations sont mises en place sur chaque site du réseau Natura 2000. Dans l'Yonne, il y avait bien sûr la traditionnelle « nuit de la chauve-souris ». *« Lors de la soirée, le but est de parler concrètement de cette espèce et des enjeux qui tournent autour, à travers la projection d'un film et d'une sortie nocturne pour aller les observer et les entendre »*.

Mais cette année, une nouvelle animation était mise en place, l'après-midi, entre 15 heures et 18 heures : la fabrication de nichoirs en bois. *« On en a fabriqué quatre en trois heures avec les personnes présentes. Au total, sept nichoirs seront prochainement installés dans Mailly-le-Château, en espérant que des chauves-souris viennent s'y installer »*, sourit Estelle Burlotte.

Bientôt, Mailly-le-Château pourrait donc compter quelques habitants de plus.

Christopher Levé



Natura 2000

Un groupe de personnes était présent pour l'atelier fabrication de nichoirs en bois, lors de la 27e nuit internationale de la chauve-souris.

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

#### // Maitriser l'engraissement de ses bovins et augmenter la performance de son atelier

**• 7 et 21 septembre**

À Créancey avec visite d'atelier d'exploitation.

*Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### // Deux formations qualifiantes

**• À partir de septembre**

À partir de septembre, le CFPPA du Morvan proposera deux nouvelles formations : un BPREA (du 21 septembre 2023 au 12 juillet 2024) pour mener à bien une installation en milieu agricole et un BPJEPS mention animation sociale qui permet de concevoir et conduire des projets visant le développement du volet social ou du maintien de l'autonomie (du 28 septembre 2023 au 31 juillet 2024).

*CFPPA du Morvan à cfppa.chateau-chinon@educagri.fr ou au 03 86 79 49 30.*

#### // Référent Bien-être : en quoi cela consiste-t-il ?

**• 19 septembre**

Depuis quelques années, les attentes sociétales sont fortes quant aux conditions d'élevage des animaux. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité de vie des animaux d'élevage. Ainsi depuis janvier 2022, les éleveurs doivent désigner un référent bien-être animal sur leur exploitation. Dans ce cadre la chambre d'Agriculture de la Nièvre organise une formation sur ce thème le 19 septembre (horaires et lieux à venir).

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37*

#### // Préparer ma campagne avec Mes P@rcelles

**• 28 septembre**

Suivre cette formation c'est savoir Identifier les périodes clés d'utilisation de Mes Parcelles et construire un calendrier d'utilisation personnalisé pour anticiper les réponses aux contraintes réglementaires spécifiques qui sont imposées à l'exploitation. Les conseillers Mes Parcelles vous propose une journée de formation le jeudi 28 septembre dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Nevers à 9h. Les prérequis : être abonné à Mes Parcelles.

*Renseignements : centre.formation@nievre.chambagri.fr ou 03 86 93 40 37*

#### // Informations métiers

**• 29 septembre**

Le GIEQ organise, en partenariat avec le CFPPA de Cosne-sur-Loire, une réunion d'information pour faire découvrir les métiers et les formations dédiés à la vigne et au vin.

*Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.*

#### // Parcours d'alternances

**•À partir d'octobre**

Le GIEQ propose des parcours d'alternance : ouvrier polyvalent en viticulture, d'assistant maître chai et un BTS viti-oenologie.

*Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GEIQ à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.*

## L'AGENDA PRO'

### CÔTE D'OR

#### // Cap Création

**• 21 septembre à Bretenière**

Jauger et calibrer mon projet de création d'atelier

*Emeline RICHARD - 03 80 68 66 55 - emeline.richard@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Conduire son élevage en favorisant la santé et le bien-être de ses volailles fermières

**• 28 septembre à Bretenière**

*Corine GARNIER PENNING, CA21 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### // Portes ouvertes

**• Les 15, 16 et 17 septembre**

Le Gaec du Verger (960, rue du Verger-Magny, 58170 Millay) vous ouvre ses portes durant trois jours pour découvrir : 20 veaux de l'année, un taureau de 18 mois et un taureau adulte. Pour rappel, le Gaec, composé de Rémy et Quentin Montcharmont, est un élevage Charolais HBC et Moutons Charollais.

*Renseignements : 06 19 86 62 27 ou au 06 09 74 90 23*

#### // 18e Rencontre technique

**• Jeudi 21 septembre**

La 18e rencontre technique ovine de Bourgogne Franche-Comté aura lieu le 21 septembre à partir de 13 h 30 au Gaec Nandrot (Brèches – Saint-Révérien). Au programme, diverses interventions sont prévues pour présenter la complémentarité bovin-ovin : GDS du Doubs, vétérinaire, OS Mouton Charollais, Alysé, Terre d'Ovin et les Chambres d'agriculture du 71, 70, 89, 58, 21. Des thèmes spécifiques seront abordés au travers de 4 ateliers : « Pâturage mixte et parasitisme », « stratégie de renouvellement des agnelles », « cohérence de l'association bovins/ovins », « aménagement d'anciens bâtiments ».

*Renseignements : Christophe Rainon à christophe.rainon@nievre.chambagri.fr ou au 06 72 39 76 43.*

#### // Développer son activité d'agritourisme

**• Le 26 septembre**

Le 26 septembre à Chateauneuf-Val-de-Bargis, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec Nièvre Attractive propose une journée dédiée aux porteurs de projet et agriculteurs qui souhaitent se diversifier avec une activité touristique. De 9 h à 12 h 30, il sera présenté notamment les différents « labels » touristiques, les aides existantes ou encore la réglementation touristique. Puis, de 14 h à 16 h 30, une visite et échanges avec Florance Massé de l'Auberge de la Ferme du Mont sont organisés. Repas du midi sur inscription avant le 18 septembre (18 euros).

*Renseignements : Marine Vaillant à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.*

#### // Foire-concours bovins Charolais

**• Le 21 octobre**

Le Comité des foires de Moulins-Engilbert organise sa foire-concours de Charolais (inscrits-non inscrits) le 21 octobre. En parallèle, une exposition toutes races bovines sera proposée (Salers, Limousine, etc.). Pour compléter l'événement, les JA de Moulins-Engilbert organisent un jugement de bétail qui se terminera par un repas convivial à la salle polyvalente (inscriptions auprès des JA du canton).

*Renseignements pour la foire-concours : Gilles Trinquet au 06 84 04 06 89 ; pour le repas des JA : Damien Raimond : 07 50 84 31 98.*

### YONNE

#### // La place des auxiliaires pollinisateurs sur les exploitations agricoles

**• Mardi 12 septembre**

À 9 h 30, au Gaec de la Montagne (3, La Montagne), à Fontenailles. Cette matinée, organisée par la FDSEA de l'Yonne, a pour objectif de sensibiliser les agriculteurs icaunais à l'importance des insectes pollinisateurs et auxiliaires de cultures, et les inciter à mettre en place des aménagements favorables à leur préservation. Au programme : des échanges et une visite terrain auront lieu, avec la présence de Clara Amy (Réseau biodiversité pour les abeilles), ainsi que de Nicolas Cerrutti et Michael Geloen (Terres Inovia).

*Contact : FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

#### // GRILLE DE SALAIRES

### Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,52 |
| 12 - 16 | 2 | 11,61 |
| 17 - 24 | 3 | 11,78 |
| 25 - 35 | 4 | 12,03 |
| 36 - 51 | 5 | 12,56 |
| 52 - 73 | 6 | 13,15 |
| 74 - 104 | 7 | 13,92 |
| 105 - 143 | 8 | 14,88 |
| 144 - 196 | 9 | 16,11 |
| 197 - 270 | 10 | 17,84 |
| 271 - 399 | 11 | 20,30 |
| 400 | 12 | 23,20 |

### INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/09/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 248 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 250-300 | 3,70 | 3,75 | 3,72 | -0,02 |
| | | 300-350 | 3,89 | 3,89 | 3,89 | 0,23 |
| | | 350-400 | 3,57 | 3,79 | 3,65 | 0,00 |
| | | 400-450 | 3,47 | 3,55 | 3,53 | -0,03 |
| | | 450-500 | 3,53 | 3,53 | 3,53 | 0,03 |
| | R | 300-350 | 3,67 | 3,74 | 3,74 | 0,18 |
| | | 350-400 | 3,49 | 3,55 | 3,53 | |
| F | U | 300-350 | 3,27 | 3,45 | 3,40 | -0,09 |
| | | 350-400 | 3,29 | 3,41 | 3,34 | |
| | R | 300-350 | 3,26 | 3,34 | 3,32 | |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 207 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 350-400 | 3,23 | 3,36 | 3,27 | 0,01 |
| | | 400-450 | 3,22 | 3,42 | 3,30 | |
| | | 450-500 | 3,18 | 3,32 | 3,30 | -0,09 |
| | | 500 et + | 3,15 | 3,25 | 3,23 | -0,01 |
| | R | 350-400 | 3,24 | 3,41 | 3,28 | |
| | | 400-450 | 3,17 | 3,25 | 3,21 | |
| | | 450-500 | 3,04 | 3,11 | 3,06 | |
| F | U | 300-350 | 3,03 | 3,37 | 3,22 | |
| | | 350-400 | 3,23 | 3,32 | 3,26 | -0,01 |
| | | 400-450 | 3,07 | 3,18 | 3,12 | -0,04 |
| | | 450 et + | 3,05 | 3,15 | 3,07 | -0,16 |
| | R | 300-350 | 2,99 | 3,23 | 3,11 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 199 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | + 500 kg | 2,60 | 2,70 | 2,66 | -0,10 |
| | R | + 500 kg | 2,28 | 2,61 | 2,49 | |
| F | E | 24 à 36 mois | 3,35 | 3,85 | 3,57 | -0,09 |
| | | - 5 ans | 3,13 | 3,59 | 3,31 | |
| | U | 24 à 36 mois | 3,04 | 3,36 | 3,17 | -0,03 |
| | | - 5 ans | 2,93 | 3,16 | 3,02 | -0,03 |
| | | 5 à 10 ans | 2,86 | 3,15 | 2,97 | 0,07 |
| | | + de 10 ans | 2,72 | 2,91 | 2,83 | 0,15 |
| | R | 24 à 36 mois | 2,87 | 2,96 | 2,91 | |
| | | - 5 ans | 2,77 | 2,92 | 2,86 | 0,08 |
| | | 5 à 10 ans | 2,56 | 2,82 | 2,74 | 0,00 |
| | | + de 10 ans | 2,49 | 2,80 | 2,67 | 0,11 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 654 - Taux de vente : 98 %**

**Broutards :** Les volumes restent mesurés mais de très bonne qualité. L'animation commerciale est facilitée par une forte demande dans toutes les catégories de poids et pour de multiples débouchés (France, Italie, Espagne notamment, mais également pour quelques pays du Maghreb).

**Taurillons :** Les écarts de valorisation dépendent de l'âge, du poids et de la qualité.

**Laitonnes :** Peu d'offre ne couvrant pas du tout la demande.

**Génisses de 18 mois :** Bonne demande facilitée par le déficit d'offre en laitonnes. Mais attention aux sujets trop vieux...

**Taureaux :** Pas de changement.

**Vaches / génisses de 30 mois :** De la belle qualité sur le marché, des acheteurs en nombre avec des besoins importants. Des cours très fermes.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/09/2023

**Effectif : 328**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Broutards :** | **(300 - 400 kg)** | **1120 - 1400** | **3,47 - 3,75** |
| **Broutards :** | **(440 - 455 kg)** | **1530 - 1610** | **3,46 - 3,55** |
| **Taurillons :** | **(340 - 485 kg)** | **1010 - 1600** | **2,93 - 3,30** |
| **Laitonnes :** | **(180 - 400 kg)** | **580 - 1270** | **3,15 - 3,22** |
| **Génisses 24 - 36 mois :** | **(490 - 675 kg)** | **1640 - 2150** | **2,90 - 3,33** |
| **Taureaux :** | **(880 - 935 kg)** | **2110 - 2550** | **2,26 - 2,72** |
| **Vaches légères :** | | **1150 - 1500** | |
| **Vaches entre deux :** | | **1570 - 2040** | |
| **Vaches lourdes :** | | **2060 - 2720** | |
| **Broutards limousins et croisés :** | **(330 - 415 kg)** | **1250 - 1530** | **3,60 - 3,75** |

Apports plus importants et de bonne qualité en mâles . Vente totale à des cours en progression dans l'ensemble de la catégorie.
Peu d'apports en femelles. Cours stables.
Sorties importantes en vaches face à une demande plus active orientant les tarifs à la hausse.
Présentation de bonne qualité en limousins et croisés. Vente globale à des tarifs soutenus.

**Bovins gras : 13**
**Vaches de viande : 5,22 à 5,64 € kg de viande.**
**Génisses de viande : 5,66 à 5,78 € kg de viande.**

Bonne demande à des cours plus fermes.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/08/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 541 - Vente : 91 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 3,56 | 3,81 | 3,68 | -0,04 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,46 | 3,85 | 3,67 | -0,09 |
| | | de 44 à 50 kg | 3,40 | 3,61 | 3,44 | -0,09 |
| | | + de 50 kg | 2,84 | 3,31 | 3,10 | -0,03 |
| | R | de 32 à 38 kg | 3,25 | 3,53 | 3,34 | 0,30 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,28 | 3,59 | 3,42 | 0,06 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 137 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,15 | 1,36 | 1,33 | |
| | | + de 60 kg | 1,37 | 1,51 | 1,42 | 0,03 |
| | R | - de 60 kg | 0,48 | 0,84 | 0,76 | -0,20 |
| | | + de 60 kg | 1,26 | 1,36 | 1,30 | 0,14 |
| | O | + de 60 kg | 0,91 | 0,91 | 0,91 | |

**AGNEAUX MAIGRES** — *Effectif : 44 - Vente : 86 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | de 25 à 35 kg | 77 | 110 | 90 | 5,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 725 - Taux de vente : 92 %**

**Agneaux :** L'ambiance commerciale reste calme.

**Brebis :** Transactions dynamiques. Cours fermes à haussiers.

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

04/09/2023

**Effectif : 208**

| | | |
|---|---|---|
| **Agneaux** | **125 - 160** | **(2,85 - 3,51)** |
| **Brebis** | **85 - 120** | **(1,25 - 1,43)** |

Placement difficile en agneaux avec de nombreux lots qui ne sont pas finis, entrainant des invendus.
Vente globale en brebis, cours stables.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/08/2023

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 92 - Vente : 88 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 300-350 | 3,14 | 3,52 | 3,47 | |
| | | 350-400 | 3,43 | 3,45 | 3,44 | 0,03 |
| | | 400-450 | 3,45 | 3,63 | 3,59 | |
| F | U | 250-300 | 3,26 | 3,36 | 3,33 | 0,05 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 88 - Vente : 94 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 2,80 | 3,06 | 2,93 | -0,03 |
| | | 5 à 10 ans | 2,01 | 2,82 | 2,67 | -0,25 |
| | | + de 10 ans | 2,42 | 2,92 | 2,79 | -0,09 |

**GÉNISSES (viandes)** — *Effectif : ? - Vente : ? %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | > 350 kg | 5,40 | 5,50 | 5,48 | 0,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 180 - Taux de vente : 91 %.**

Bonne ambiance commerciale.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

30/08/2023

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 585 - Vente : 90 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 3,45 | 3,88 | 3,62 | -0,33 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,26 | 4,10 | 3,65 | -0,27 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 219 - Vente : 89 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,27 | 1,70 | 1,49 | -0,17 |
| | | + de 60 kg | 1,53 | 2,16 | 1,90 | 0,02 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | Première qualité | | 21 | 94 | 65 | 4,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 845 - Taux de vente : 90 %**

**Agneaux :** Très peu de demande dans les agneaux ainsi que des lots très hétérogènes engendrent une baisse significative des cours.

**Brebis :** Les bonnes brebis se valorisent toujours à des prix très satisfaisants.

# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

**04** Sept 2023

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Prix fermes en cette rentrée pour toutes les catégories, du fait d'une offre limitée en animaux !

**Bovins maigres** : demande dynamique avec des prix à la hausse, portés par les marchés français et algérien.

#### POLITIQUES

Le ministère de l'agriculture vient de réaffirmer par communiqué de presse du 4 septembre l'interdiction d'utiliser pour les denrées végétales des dénominations évoquant des denrées d'origine animale. Le ministre Marc Fesneau y souligne l'enjeu de mettre fin à des allégations trompeuses, comme prévu par la loi du 10 juin 2022. Pour l'application effective de cette interdiction, un nouveau projet de décret a été notifié à la Commission européenne, et pourra être publié sous 3 mois.

#### ENVIRONNEMENT

La Commission Agriculture du Parlement européen a adopté son avis sur la semaine dernière sur le projet de règlement devant encadrer les modalités de certification d'absorption de carbone (« carbon farming »).
Comme souhaité par la profession, la Commission Agriculture a demandé d'ajouter aussi dans ce règlement les efforts d'atténuation des émissions de carbone, conformément aux démarches de crédits-carbone initiées en France. Le projet de règlement doit maintenant passer par un avis du Parlement en plénière.

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs de coût de production de référence pour les différentes catégories de bovins viennent d'être actualisés par l'Institut de l'élevage pour le 1er semestre 2023. Ces indicateurs sont disponibles sur le site de l'IDELE : https://idele.fr/detail-article/les-indicateurs-de-reference-cout-de-production-et-prix-de-revient-pour-la-viande-de-gros-bovins. Pour ce trimestre à nouveau, les coûts de production des bovins allaitants n'ont pas diminués ! Les effets de la décapitalisation continuent à s'accélérer et il n'y a aucune raison pour que les opérateurs fassent pression à la baisse sur les prix en ces phases de renégociations commerciales. La FNB rappelle que le contrat est l'outil à disposition des éleveurs qui permet de garantir une prise en compte de ces coûts de production et une sécurisation du revenu et qu'il faut poursuivre son déploiement.

**CHIFFRE A RETENIR**

**6,17 €/kg**

C'est le prix de revient de la **Vache allaitante**, révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 1% sur par rapport au semestre précédent.

**CHIFFRE A RETENIR**

**5,98 €/kg**

C'est le prix de revient du **Jeune Bovin** allaitant, révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 1% sur par rapport au semestre précédent.

**CHIFFRE A RETENIR**

**6,75 €/kg**

C'est le prix de revient **de la Génisse allaitante**, révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 1% sur par rapport au semestre précédent.

**CHIFFRE A RETENIR**

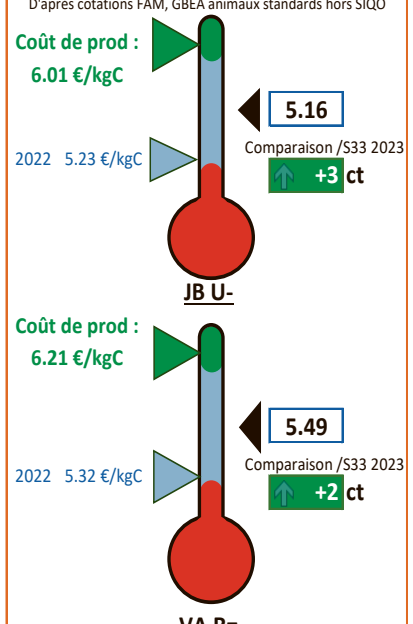
**4,09 €/kg vif**

C'est le prix de revient du Broutard, révisé sur le 1er semestre 2023! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 1% sur par rapport au semestre précédent.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

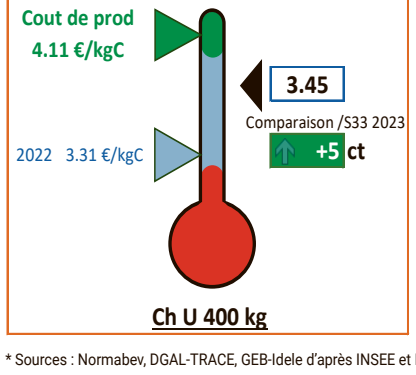
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

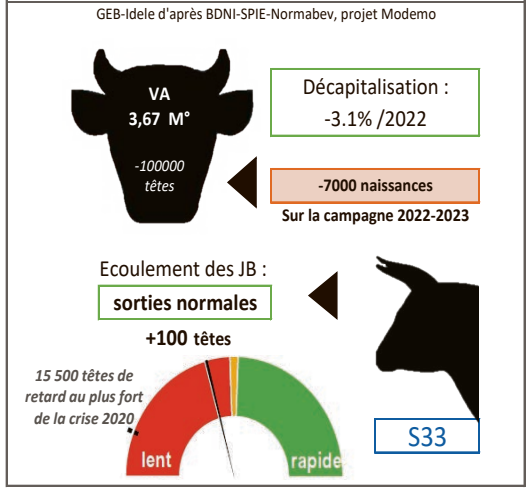
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer




**Effectifs d'animaux**

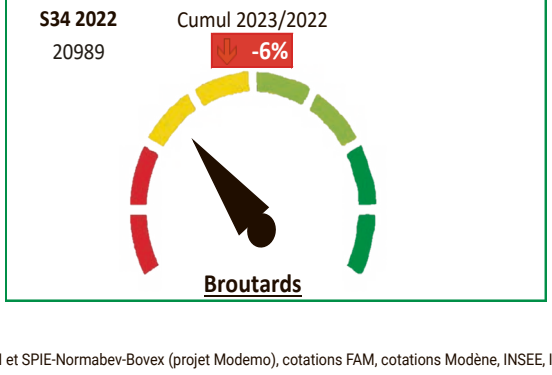
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo




**Exports vifs Italie**

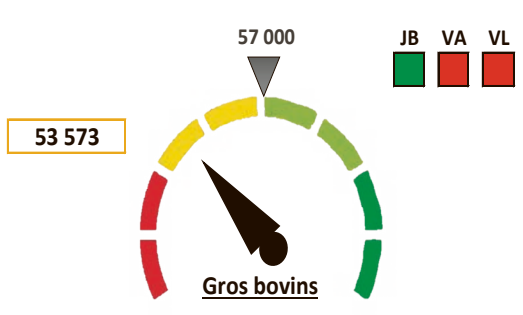
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6.21 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6.79 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6.01 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4.11 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

**1er trimestre 2023**

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

**En 25 ans...**

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 36**
**du 4 au 10 septembre 2023**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

**Broutard(e)s :** Les effectifs s'étoffent un peu mais restent modérés. Les acheteurs sont nombreux avec des besoins importants pour de multiples destinations en France et à l'export : les Italiens ont repris les achats, la réouverture de l'Algérie dope le commerce. Toutes les catégories de poids profitent de ce dynamisme, même si les sujets lourds sont les plus prisés. En femelles, le déséquilibre offre/demande perdure permettant de fermement tenir les tarifs.

**Gros bovins maigres :** Les apports restent limités sur certaines places, et de qualité parfois moyenne, face à des acheteurs très présents avec des besoins importants à combler. Les bons sujets sont recherchés à des tarifs fermes voire haussiers tandis qu'ils sont reconduits ou en très léger retrait dans le reste.

**Boucherie :** Les volumes sont stables et les achats réguliers en toutes catégories. Les femelles allaitantes s'échangent facilement à des tarifs fermes. Les présentations de vaches mixtes et laitières sont insuffisantes pour combler les besoins de la rentrée, d'où des cours en hausse encore cette semaine.

**Veaux :** Le manque de volume soulage l'ambiance commerciale cette semaine. Les acheteurs restent prudents mais les tarifs semblent moins sous pression. Les ventes sont plus faciles et les cours sont facilement reconduits en toutes races. En veaux gras, le commerce reste dynamique permettant une hausse des tarifs.

**Ovins :** En agneaux, le commerce est stable. Les effectifs sont bons et suffisants pour satisfaire les besoins. Les acheteurs privilégient les lots bien triés et plutôt lourds. Les tarifs sont fermes dans ces catégories. Dans le reste, les prix sont globalement reconduits. En brebis, les ventes restent rapides et faciles.

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**01 -** Achète tout tracteur tout état toute marque avec problème mécanique ou pour pièces.
✆ 07 49 88 65 13

**74 -** Recherche tracteur de pente Aebi ou Reform.
✆ 06 81 71 47 77

**88 -** Vends interface Merlo mailles, état neuf.
✆ 06 15 10 75 43

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
**MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI**
**Tél. 06 10 84 67 52** - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

### Travail du sol

**18 -** Vends déchaumeur Lemken Heliodor, 500 K, double rouleau barres, barres 540, 400 de 2019.
✆ 06 21 76 41 22

**58 -** Vends semoir à engrais Sulky DPX Prima, 900 l., - herse rotative 2.50 m. Quivogne, - 1 cultivateur Rau 3 m. grandes dents, - bétaillère Ponge 5.50 m. (3402)
✆ 06 11 32 57 22

**58 -** Vends cover crop 24 disques Quivogne 2003, bon état (3605)
✆ 06 73 46 48 71

**71 -** Vends arracheuse pomme de terre, semoir à maïs Benac, sulfateuse 400 litres.
✆ 03 85 24 82 72

### Récolte

**26 -** Vends contre batteur maïs + grille à maïs sur NHT*66 TBE 800 euros.
✆ 06 09 40 74 87

**38 -** Vends round baller John Deere 582, 2003, 18317, bottes alternatif.
✆ 06 80 45 64 29

**38 -** Vends laveuse à noix Rousset, poste à souder + 6 cages à lapin, calèche, jardinière.
✆ 04 76 93 51 07

**42 -** Vends presse MD IH, bon état.
✆ 04 77 30 90 52

**71 -** Vends cause cessation presse BR Welger RP235 2008, faucheuse Kuhn GMD 3511 2020, plateau Lyonnet 6m, bon état.
✆ 06 07 91 50 04

### Cave

**39 -** Vends pressoir Vaslin remorque Foulo pompe, diverses cuves, laveuse électrique, canon à gaz.
✆ 06 75 24 49 62

### Divers

**89 -** Vends semoir engrais, - moteur électrique 380, - abreuvoir long. 300 l., vis à grain 10 m., 380, - tank à lait 550 l., - moteur et matériel traite, - remorque 3 t., - foin, paille 140 (3602)
✆ 06 01 72 08 35

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SPACE HALL 1 Stand C25
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

bne bois negoce energie
ACHETE
TOUS BOIS
FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : David DELOCHE
06 77 54 43 97

**21 -** Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3501)
✆ 06 30 11 59 25

**38 -** Vends chambre froide 100m3 évaporateur compresseur 6 ventilateurs + gaz.
✆ 06 89 61 06 78

**58 -** Vends pulvérisateur Caruelle Olympia 120 porté, 24 m., 1 200 litres, commande électrique, CT OK, TBE, 6 000 euros, - broyeur jachères Desvoys 2.80 m. déport, 3 500 euros, - banc de scie, moteur électrique (3604)
✆ 06 86 45 25 82

**71 -** Vends pailleuse Jeulin Sirocco, dérouleuse Calvet, presse John Deere 580, le tout bon état.
✆ 06 87 02 92 62

**74 -** Vends tank lait Prominox 2100 L 2 traites, Karcher HD895SX moteur HS, DAC Westfalia 5 postes logiciel, épandeur Kuhn 5T pour pièces.
✆ 06 59 68 84 17

## Véhicule

### Utilitaire

**26 -** Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros le lot
✆ 06 89 99 42 88

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

## Achat-Vente

### Récolte

**42 -** Vends maïs épi récolte 23, en bottes, analysé, possibilité transporté.
✆ 06 14 96 23 01

**71 -** Vends foin PN + luzerne 1ère, 2e coupe 2023 HD 120-70, luzerne 3e coupe 2023 MD.
✆ 06 24 27 94 30

**74 -** Vends ensilage maïs plante entière récolte 2023, chargée, période octobre.
✆ 06 08 53 93 69

**74 -** Vends foin 23 jeune prairie récolté bonne condition en petite botte par 14 et botte ronde. Paille et regain petite botte par 14. Livraison possible.
✆ 06 66 57 06 20

### Fourrage

**18 -** Vends foin prairie naturelle, bottes diamètre 140 cm, poids 350 kgs, prix 40 euros la botte. 20 km de Nevers.
✆ 06 50 30 49 78

**39 -** Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

**43 -** Vends 80 bottes paille diam 135, 80 bottes enrubannage diam 130, foin diam 125, année 2023.
✆ 06 22 36 51 08

**52 -** Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

**69 -** Vends paille blé et orge bottes rectangulaires livrée par 10 ou 20 tonnes.
✆ 04 74 00 30 70

**88 -** Vends très belle paille de blé ou d'orge ainsi que paille déclassée en départ ou livrée.
✆ 06 36 83 53 99

### Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

### Terrain

**18 -** Vends parcelles de bois groupées 19 ha.
✆ 06 43 52 02 31

**38 -** Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

## Emploi

### Offre

**01 -** Exploitation laitière recherche salarié (e) CDD 6 mois Bage-Dommartin.
✆ 06 27 26 16 43

**07 -** Cherche successeur dans Gaec 3 assoc. Exploit 175 chèvres lait en AOP + 55 V.A. En circuit court région Coiron
✆ 06 23 48 02 71

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

## // PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)**

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**
parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

**recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :**

**1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI**

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

**TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f**

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance !

**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :**
***contactrh@sicarev.com***

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

**69 -** Beaujolais recrute vendangeurs H/F et porteur nourris logés vers 7 septembre pour 8 jours.
✆ 06 14 28 69 66

## Demande

**71 -** Aide agri, sud 71, nord Rhône-Alpes, avant et pendant retraite + cherche vieux logement.
✆ 07 52 13 08 48
ou 07 80 75 27 20

## Divers

**25 -** Vends meubles de primeur : présentoir 10 m, îlot central, étagères, etc... état neuf 2000 euros (= 10 % de sa valeur).
✆ 06 08 02 62 91

**RECRUTE**

**1 COMMERCIAL (H/F)**
Cause départ à la retraite.
- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

**Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)**

**Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)**
**Un CHEF D'ATELIER (H/F)**

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
**06 21 43 72 95** - jfboucheron@boucheronsas.fr

**18 -** Recherche salarié(e) viticole pour domaine familial en bio à Sancerre. CDI – 40 h/semaine.
✆ 02 48 54 07 83 HR repas

**69 -** Beaujolais cherche vendangeurs H/F motivés nourris logés 18 sept.
✆ 06 32 45 62 95 (12h-13h)

## Mariage

**70 -** JH, 44 ans désire rencontrer jeune femme 35 à 42 ans sérieuse afin de faire connaissance. Me contacter par courrier avec photos. Merci annonce sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 Vesoul
✆ sous la référence 102876

**recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :**

**1 TECHNICIEN DE CENTRE - BOUVIER AIDE AGRICOLE H/F - CDI**

- Gérer les flux et le tri des bovins (réception, manipulation, pesée, gestion de la traçabilité, expédition).
- Assurer le bien-être des bovins au centre : alimentation des bovins, suivi sanitaire.
- Assurer le nettoyage et maintenance du centre.
- Connaissances et aptitudes à la manipulation des bovins.

**Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :**
***contactrh@sicarev.com***

**89 -** Agé de 86 ans recherche compagne (3601).
✆ 06 18 75 08 86

# Animaux

## Bovin

**03 -** Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de l'année et de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), - vaches pleines HBL, vêlage d'automne et 10 laitonnes VIA GIE LAUV LIM (3101)
✆ 06 28 02 04 05

**18 -** Vends choix de très bons reproducteurs charolais HBC, nés en oct.-déc. 2022 et janv. 2023, hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires, prix raisonnable, à choisir entre : fils de MAORI (élevage Goujat, 69) ; PLATINI (élevage Franck Melet, 03) ; POETE (élevage Pichard Hugues, 71), champion Sommet Elevage 2022 et Paris 2023 et plusieurs vêlages faciles pour génisses. SCEA Bonnichon-Lemasson, La Maison du Bois, 18370 St-Jeanvrin.
✆ Anthony : 06 07 62 33 74 Jean-Marc : 06 07 91 98 08

**18 -** EARL Breton vend 4 taureaux charolais HBC de 18 mois type mixte et mixte viande issus de pères à vêlage très facile.
✆ 06 82 25 17 13

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (2703)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

**58 -** Vends 10 taureaux 18 mois + veaux de l'année HBC, SC, vêlage facile, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (3202)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

**71 -** Élevage limousins HBL vend taureaux repro 18 mois et veaux 12 mois (2 gène sans corne).
✆ 06 20 55 81 02

**74 -** Recherche génisses de race Montbéliarde et Holstein entre 12 et 30 mois, cause changement de race.
✆ 06 86 69 38 77

**74 -** Prends bovins en pension toute l'année, ensilage maïs aire paillée, réservations.
✆ 06 08 53 93 69

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, mâles 2023 -vaches,-génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs.Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine (3006).
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

## Caprin

**42 -** Vends 10 chevrettes alpine et saanen, écornées, nées en février 2023, indem de CAEV, troupeau au CL. 180 euros pièce.
✆ 06 88 18 98 47
ou 06 28 28 31 33

## Ovin

**21 -** Vends bélier 18 mois, 190 euros, - cherche 12 brebis ou agnelles (3603).
✆ 06 42 75 69 96

**58 -** Vends béliers charollais 3 ans (3502).
✆ 06 83 13 43 26

**71 -** Vends béliers charollais 18 mois, gros gabarit, bonne conformation, élevage inscrit TGS.
✆ 06 76 53 19 89

**71 -** Vends brebis anthenaise croisée hampshire charolais avec son agnelle.
✆ 06 52 23 00 73

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

## Chien

**58 -** Donne chiots croisés Berger des pyrénées, bon pour garde, n° mère : RH78990CIP, Siret : 43499794600018 (3401)
✆ 06 14 26 16 97

## Equin

**63 -** Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

## Des professionnels à votre service

**GARAGE DU MOUESSE**
QUAD 4X4 à partir de 5 325 €HT
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports › France · TGB · 4x4 · POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

**portes ouvertes ÉLEVAGE**

**Invitation PORTES OUVERTES**
**Les 8, 9 & 10 septembre 2023**
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
**GAEC BAULOT Yannick et Xavier**
4, ch. du bois de Champeau - 21140 Villenotte
06 70 12 20 09 - 06 75 41 60 65

**PORTES OUVERTES**
15,16 & 17 septembre 2023
au **GAEC DU VERGER**,
Rémy & Quentin Montcharmont
960, rue du Verger - 58170 MILLAY.
Tél. : 06 09 74 90 23 et 06 19 86 62 27.
Présentation veaux de l'année, tx 18 mois, tx adultes, le tout HBC ou non - Verre de l'amitié

**10e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages**
**Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023**
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, sans cornes et génotypés.
Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA
- **EARL Dominique COMPOT** Les Nolats - 58 Thianges **06 03 59 84 26** (naisseur d'outremer)
- **François BOUCHE** La prairie - 58 Cercy-la-Tour **06 16 07 54 55** (présentation de 20 produits de Picasso P)

**Vendredi 15 & samedi 16 septembre 2023**
**EXPOSITION VENTE**
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny - 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
**BUTEAU Benoît** (HBC) - **06 12 26 74 70**
**Garanties sanitaires - Livraison assurée**
*Le meilleur accueil vous sera réservé*

**PORTES OUVERTES**
Jeu. 14 et ven. 15 septembre
**GAEC PAUTET**
LE BOIS GIZET 58170 SAVIGNY-POIL-FOL
06 09 40 50 63
Présentation de veaux de l'année inscrits et non inscrits et taureaux de 18 mois.

**3** CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
**Vendredi 22 et samedi 23 septembre**
20è année
84 veaux mâles de l'année, 2 taureaux adultes, 17 taureaux de 18 mois

| | | |
|---|---|---|
| EARL ALEXANDRE | Les Communs - Paray-le-Frésil | 06 10 44 20 67 |
| GAEC BLANDIN-CURY | Vauve - Vaumas | 06 30 20 98 12 |
| GAEC CORNELOUP | Beaulon | 06 77 68 78 58 |

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon
VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ


Prix d'ensemble mâles National 2022

Élevage charolais HBC
Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
**PORTES OUVERTES AU PRÉ**
les 22, 23 et 24 septembre 2023
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
https://gaeccadoux.com

# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### MODIFICATION DE LA DURÉE

TRANSPORTS G.R.G.
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 144.000,00 euros
Siège social : Rue de Meuvain
21220 FIXIN
RCS DIJON 017 351 495

AVIS DE PUBLICITE
Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2022 :
La durée de la Société a été prorogée de 99 ans, soit jusqu'au 26 septembre 2122.
En conséquence, l'article 5 «Durée» des statuts a été modifié comme suit :
« La durée de la Société initialement fixée à 50 ans, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés a été prorogée de 99 ans par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2022.
En conséquence, la durée de la Société expirera le 26 septembre 2122 sauf dissolution anticipée ou prorogation. »
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

*AL23009656*

#### MODIFICATION DES DIRIGEANTS

**GASTRODEV**
Société par actions simplifiée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 4, Rue Henri Cyrot,
21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE
RCS DIJON 851 972 588

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 31 mai 2023, il résulte que :
Monsieur François-Michel, Marie, Aymard-Charles de NICOLAY, demeurant 4 Rue Henry Cyrot, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNES a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Eddy MERCIER, démissionnaire.
L'article 37 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Monsieur Eddy MERCIER a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Monsieur François-Michel, Marie, Aymard-Charles de NICOLAY.
Monsieur Jérôme GRANADOS, demeurant 25 rue Saint Georges, 21340 LA ROCHEPOT a été nommé en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS Le Président

*AL23009469*

#### MODIFICATIONS DES STATUTS

**SCI ULYSSE**
SCI au capital de 1000€
Siège social au 8 place du 8 mai
21121 AHUY
478 391 055 RCS DIJON

**Modification gérant**
Aux termes de l'AGE du 21/08/2023, il a été décidé de nommer en qualité de gérant, Mme Anne FOURNIER, 3 rue du paradis, 21121 AHUY en remplacement de M Philippe FOREY, 8 place du 8 mai, 21121 AHUY à compter du 21/08/2023.
L'article 19 des statuts a été modifié en conséquence
**Transfert de siège**
Aux termes de l'AGE du 21/08/2023, il a été décidé de transférer le siège social 3 rue du paradis, 21121 AHUY à compter du 21/08/2023.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence
Mentions seront faites au RCS DIJON

*AL23009641*

#### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**ENTREPRISE ROGER MARTIN**
SAS au capital de 3.222.076,00 euros
Siège social : 4 avenue Jean Bertin
Parc Technologique
21000 DIJON
391 338 449 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date 29 août 2023, l'associée unique décide de nommer la société SA ROGER MARTIN, société anonyme à Conseil d'administration au capital de 4.000.000 euros, ayant son siège social 4 avenue Jean Bertin – Parc Technologique – 21000 DIJON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 016450157 RCS DIJON, représentée par Monsieur Vincent MARTIN, Président du Conseil d'administration, en qualité de Présidente pour une durée illimitée à l'issue de cette présente décision de l'associée unique.

*AL23009613*

#### TRANSFORMATION

**MGCM**
Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 150 000 euros
Siège social : 8 Rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
481 187 953 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 03/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 000 euros.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Mr Vincent BOILLOT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Président de la société : Mr Vincent BOILLOT demeurant 8 Rue du Faubourg Bretonnière 21200 BEAUNE
Pour avis
Le Président

*AL23009623*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**CHALLAND**
Société civile immobilière
au capital de 190 000 euros
Siège social : 7-9 Rue Henri Challand – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES
830 740 023 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7-9 Rue Henri Challand - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES au 8 Route Nationale – 21700 VOSNE-ROMANEE à compter du 2 juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

*AL23009629*

#### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

**CLAUDE ET SYLVIE MONNOT**
Société civile immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège social : rue des Haras - 21200 MEURSANGES
504 265 125 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 3 AVRIL 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale CLAUDE ET SYLVIE MONNOT par MONNOT PERE ET FILS, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de nommer M. Alexandre MONNOT, demeurant 8bis rue des Presles à CHAGNY (71150) et M. Charles MONNOT, demeurant 10 rue des vignes à MEURSANGES (21200), en qualité de cogérant, pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Sylvie MONNOT, cogérante démissionnaire.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL23009646*

#### CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ANDRE & ASSOCIES**
Société par actions simplifiée
au capital de 525 000 euros
Siège social
ZAC Porte de Beaune
18 Rue Buffon – 21200 BEAUNE
418 147 757 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 31 août 2023, M. Frédéric GROS, demeurant 51 rue Gabriel Péri, 92300 LEVALLOIS PERRET a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée, avec effet au 1er septembre 2023, en adjonction du mandat de M. Gérald CANTOS, qui se poursuit.
POUR AVIS
Le Président

*AL23009657*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**BENOIT ENTE**
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
4 Rue de la Mairie
21190 PULIGNY-MONTRACHET
911 347 177 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2023, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 126 050 euros, pour le porter de 7 500 euros à 133 550 euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance.

*AL23009662*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**COURREAUX HERVE**
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social
6 Rue de Bois
21190 PULIGNY-MONTRACHET
952 053 890 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 29 juillet 2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 67 240 euros, pour le porter de 7 500 euros à 74 740 euros, par apport en nature. Les statuts ont été modifiés en conséquence.Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.La Gérance.

*AL23009665*

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL

**AGHOLD**
Société par actions simplifiée
au capital de 76 920 euros
Siège social : 23 Rue du Moulin
21270 SOISSONS SUR NACEY
901 473 215 RCS DIJON

Aux termes des décisions du Président du 31 août 2023, il a été nommé Monsieur Dominique GEAY, demeurant 23 Chemin du Moulin à SOISSONS SUR NACEY (21270) en qualité de Directeur Général.
POUR AVIS
Le Président

*AL23009671*

#### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**GEAY TRAVAUX FORESTIERS**
Société par actions simplifiée
au capital de 156 306 euros
Siège social : 23 Rue du Moulin
21270 SOISSONS SUR NACEY
405 165 895 RCS DIJON

Aux termes des procès-verbaux de l'Associée unique et de la Présidente du 31 août 2023, il a été décidé de nommer à compter du 31 août 2023, sans limitation de durée :
- la société AGHOLD, SAS au capital de 76 920 euros dont le siège social est 23 Rue du Moulin à SOISSONS SUR NACEY (21270), immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 901 473 215, en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Aurélien GEAY, démissionnaire de ses fonctions,
- Monsieur Aurélien GEAY, demeurant 23 Rue du Bourg à SOISSONS SUR NACEY (21270) en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Dominique GEAY, démissionnaire de ses fonctions
POUR AVIS
LA PRESIDENTE

*AL23009672*

oratio avocats
RÉSEAU BAKER TILLY

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

**EXPERT CREDITS**
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 162 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
524 020 252 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2023, l'associée unique a nommé :
- Monsieur Yoann BOULDAY, demeurant 12 Bis Boulevard Dumnacus - 49240 AVRILLE, en qualité de gérant pour une durée illimitée à compter du 1er août 2023, en remplacement de Monsieur Laurent DECAUDAIN, démissionnaire.
Pour avis
La Gérance

*AL23009675*

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**PERVAL**
SAS au capital de 12000 €
Siège social :
134 AV DE LA GARE
21220 Gevrey-Chambertin
537 659 096 RCS de Dijon

L'AG du 30/06/2023 a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, CABINET COUREAU et DELOITTE & ASSOCIES.
Modification du RCS de Dijon

*AL23009676*

#### CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.I LAND CARNOT SC - 800 € - 6 Place Carnot 21200 BEAUNE -844 744 524 RCS DIJON- AGE du 19/04/2023 : nomination SARL IMMOGEST gérante, représentée par Angélique RYAUX SCATAMACCHIA - 6 Place Carnot 21200 BEAUNE, -442 689 493 RCS DIJON en remplacement de Angélique RYAUX SCATAMACCHIA, démissionnaire. Pour avis.
La Gérance

*AL23009678*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**DOMAINE DURAND LOIC**
Société civile
au capital de 53 610 euros
rue de l'Eglise
21200 BOUZE LES BEAUNE
831 145 180 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 17/05/2023, il a été pris acte de la démission de Alix Durand de ses fonctions de Gérante au 21/09/2022, sans pourvoir à son remplacement, et décidé de transférer le siège social au ZA Les Borelets - 15, impasse de Travoisy 21200 COMBERTAULT à compter du 17/05/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. RCS Dijon

*AL23009687*

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**LE BIHAN ACADEMIE (LBA)**
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
909 511 818 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 juin 2023, la société H. AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social CréAvallée Nord, 371 Boulevard des Saveurs, 24059 PERIGUEUX CEDEX, immatriculée au RCS de PERIGIEUX sous le numéro 489 993 360, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2028.
Pour avis
La Gérance

*AL23009690*

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES

**L'EXCELLENCE FROMAGERE DE LA VOUGE**
Société par actions simplifiée
au capital de 2 859 730 euros
Siège social : 3 Rue Basse - 21640 GILLY-LES-CITEAUX
897 808 796 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a nommé la société FRANCE COMMISSARIATS REVISION CONSULTANTS (F.C.R.C.), sise Espace Vauban – 7 Boulevard Richelieu à BELFORT (90000), en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos 31 décembre 2028. Pour avis. Le Président.

*AL23009692*

CONSEIL
Avocat

#### AVIS DE MODIFICATION

**CABINET D'INFIRMIERS GBV**
Société civile de moyens
au capital de 5 184,00 €
Siège social 3 Allée Paul Jeannin 21310 MIREBEAU-SUR-BEZE
RCS DIJON n°432 958 692

Par décisions unanimes des associés en date du 1er août 2023, il a été :
- pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant de M. Franck BAILLY à compter du 26/08/2023,
- désigné en tant que co-gérante à compter du 26/08/2023, Mme Laurène GUIGNOT demeurant au 1 C rue de Montrivaut 21310 VIEVIGNE, pour une durée indéterminée.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faites au RCS DIJON.
Pour avis,

*AL23009706*

### // DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

#### AVIS

Appel à Candidatures du 04/09/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
GENLIS: Terres - Urbanisme : Zone A du PLU
9 ha 54 a 78 ca
- Clos du varin: ZO-3-4
VIC-DES-PRES: Pré et terre - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place
13 ha 85 a 20 ca
- La meloise: ZH-54(*)-57(*)[F1]-57(*)[F2]
FLAGEY-ECHEZEAUX: Vigne AOP Grand Cru «Echezeaux» - Cépage Pinot Noir - Urbanisme: Zone Av du PLU
39 a 20 ca
- En orveaux: D-340
FRENOIS: Terre, pré et bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées
6 ha 92 a 39 ca
- Au chatelet: D-92 - Aux ouches: ZC-10-51[11] - En viantille: D-78-83 - La cote a la barde: ZC-8
MEURSAULT : Loué
Objectif : Maintien du fermier en place
Vigne AOC MEURSAULT, AOC VOLNAY SANTENOT, AOC BOURGOGNE COTE D'OR Blanc, AOC Aligoté - Urbanisme : Les parcelles sont classées en zone AVP du PLU
1 ha 10 a 30 ca
- En veloupot: CM-100[1] - Les grandes gouttes: BC-135[37] - Les meix chavaux: AL-223[213] - Les santenots du milieu: AO-99[89]
POMMARD : Loué - Objectif : Maintien du vigneron en place Parcelles partiellement plantées en vigne AOC POMMARD
Urbanisme : RNU
15 a 04 ca
- En mareau: BL-318[212]-320[211]
POMMARD : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place
Vigne AOC Bourgogne Côte d'Or Rouge - Urbanisme : RNU
21 a 23 ca
- Les crenilles: AO-106
POMMARD : Loué
Vigne AOC POMMARD, BCO Rouge, BHCB Blanc
Urbanisme : R.N.U.
89 a 51 ca
- En verdun: BR-7 - La croix planet: AZ-61 - Les crenilles: AO-15-16 - Les perrieres: AL-35
Dossier BOUZE-LES-BEAUNE, NANTOUX, POMMARD :
Loué – Objectif : maintien des fermiers en place
BOUZE-LES-BEAUNE : Vigne AOC Bourgogne HCB Aligoté
Urbanisme : Zone N du PLU -
42 a 12 ca
- Sous laborde: C-368-369
NANTOUX : Ensemble de parcelles en totalité ou partiellement plantée en vigne AOC Bourgogne HCB Blanc, Rouge et Aligoté
Urbanisme : RNU
2 ha 38 a 73 ca
- Au clou: B-244 - En marlot: B-474[F1]-474[F2]-499(BB)[F1]-499(BB)[F2]-506-507 - Es petiotes: B-315 - Le rousseau: B-388-395
POMMARD : Ensemble de parcelles en totalité ou partiellement plantée en vigne AOC Pommard 1er Cru, AOC Pommard, AOC Bourgogne Côte d'Or Rouge
Urbanisme : RNU
75 a 61 ca
- La chaniere: AD-96-114(A)-114(B)[F1]-114(B)[F2] - Les lormes: AP-40 - Les vignots: AD-35-36
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
GENLIS : 2 ha 64 a 71 ca
- 'Clos du varin': A- 993[94]
Terre
Urbanisme : Zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/09/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23009686*

#### AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

**Société Q Energy France**
**Nicolas Brun – Chargé de Nouveaux Projets et Territoires**
**QEF-solaire@qenergy.eu**

La concertation préalable sur le projet de centrale photovoltaïque au sol « Devant les Chaumes », situé au sud de la commune de Saint-Mesmin, aura lieu du 25/09/2023 au 09/10/2023.
Un dossier de présentation du projet solaire ainsi qu'un registre sont tenus à disposition du public à compter du 25/09/2023 en Mairie de Saint-Mesmin, 1 rue du Dessus, 21 540.
Ces informations sont disponibles sur le site internet :
https://qenergy.eu/france/fr/devant-les-chaumes/
Vous êtes également invités à venir prendre connaissance de ce projet lors d'une permanence publique qui aura lieu le lundi 09/10/2023 de 15h à 19h en Mairie.

*AL23009532*

#### CHANGEMENT PARTIEL DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005 , le 30 août 2023, a été conclu l'aménagement de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :
ENTRE:
Monsieur Michel Henri Jean LECUIT, ingénieur, et Madame Maryline Andrée Anne ARFEUX, infimière, demeurant ensemble à FONTAINE-LES-DIJON (21121) 14 rue Etienne Martellange.
Monsieur est né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) le 8 décembre 1957,
Madame est née à MONTBARD (21500) le 30 mai 1966.
Mariés à la mairie de SAINT-REMY (21500), le 13 juin 1998 sous le régime de la communauté universelle, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître SCHERBERICH, notaire à COLMAR (68000), le 28 mai 1998.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL23009642*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### DISSOLUTION

**MONNOT & FILS**
Société Civile Immobilière
au Capital de 2 000 Euros
Siège Social : 10 rue des Vignes - 21200 MEURSANGES
831 181 953 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 décembre 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Claude MONNOT, demeurant 10 rue des Vignes – 21200 MEURSANGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 10 rue des Vignes – 21200 MEURSANGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23009619*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**MONNOT & FILS**
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 10 rue des Vignes - 21200 MEURSANGES
831 181 953 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 DECEMBRE 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Claude MONNOT de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis,
Le Liquidateur.

*AL23009620*

#### DISSOLUTION

**VIGN'APPART**
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7-9 Rue Henri Challand - 21700 NUITS ST GEORGES
830 722 443 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 2 juin 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Mélissa DUFOUR, demeurant 6 Route de Boncourt – 21700 VOSNE-ROMANEE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Route Nationale – 21700 VOSNE-ROMANEE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis. Le Liquidateur.

*AL23009621*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

#### AVIS DE DISSOLUTION

MEDIALATH ARLY LAURENT SAS ; Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 200 euros ; Siège social et de liquidation : 1C Rue Jean-Baptiste Carpeaux - 21000 DIJON ; 834 673 907 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 17 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Laurent GRIVEL, demeurant 1C Rue Jean-Baptiste Carpeaux - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1C Rue Jean-Baptiste Carpeaux - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

*AL23009622*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

#### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

MEDIALATH ARLY LAURENT SAS ; Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 200 euros ; Siège social et de liquidation : 1C Rue Jean-Baptiste Carpeaux, 21000 DIJON ; 834 673 907 RCS DIJON ; L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17 juillet 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Laurent GRIVEL, demeurant 1C Rue Jean-Baptiste Carpeaux - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis. Le Liquidateur

*AL23009633*

Exco Socodec

#### AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

**SCI LES BRESSANDES**
Société civile en liquidation
Au capital de 900 euros
Siège social : 15, rue Monge – 21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
ZAC Les Portes de Beaune – 5, rue Dominique Jean Larrey
21200 BEAUNE
791 878 036 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 20/07/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Philippe LAURENT demeurant 5, impasse Richet – 21200 BEAUNE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur.

*AL23009638*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**FAIRY NADLY**
SAS au capital de 500 €
Siège social : 1, rue Jean-Baptiste Carpeaux
21000 Dijon
913 175 675 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 31/7/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Nadine Bénard LAOU-HUEN, demeurant 9 rue de Mulhouse 21000 Dijon, Présidente, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Jean-Baptiste Carpeaux 21000 Dijon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS. Le Liquidateur

*AL23009649*

# ANNONCES LÉGALES

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### FAIRY NADLY

SAS en liquidation
au capital de 500 €,
Siège social : 1, rue Jean-Baptiste Carpeaux
21000 Dijon,
913 175 675 RCS DIJON

Par assemblée générale du 31/7/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nadine Bénard LAOUHUEN de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter de ce même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dijon.

*AL23009650*

FIDAL AVOCATS

**Société d'Avocats**
10, Route de l'Aviation
CS 30094
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCCV VILLA MARTINA

Société civile de construction-vente
en liquidation au capital de 1.000 €
Siège social : 1, route de Genlis –
21110 Longecourt-en-Plaine
910.896.968 RCS Dijon

Selon décisions unanimes des associés en date du 25 août 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Monsieur Philippe Magdziarek, demeurant 1, route de Genlis – 21110 Longecourt-en-Plaine, et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.
Pour avis
Le liquidateur

*AL23009694*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

ROMAIN DECOSNE PHOTOGRAPHIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 10, rue des Roses
21300 CHENOVE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 29.08.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ROMAIN DECOSNE PHOTOGRAPHIE
Siège social : 10, rue des Roses, 21300 CHENOVE
Objet social : l'exploitation de tous fonds de commerce de photographie, réalisation de portraits, encadrements, reportages, identités, créations publicitaires, ventes de petits matériels se rapportant à l'activité de photographie, expositions tant en France qu'à l'étranger.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Monsieur Romain DECOSNE demeurant 10, rue des Roses 21300 CHENOVE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis
La Gérance

*AL23009637*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RUFFEY LES BEAUNE (21200) du 18 aout 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : NSC TRANSACTIONS
Siège : 12 B Rue Charles Breton – Hameau de Varennes - 21200 RUFFEY LES BEAUNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet :
-L'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou par parties et l'échange de tous terrains et immeubles, droits sociaux de sociétés immobilières.
-Toutes divisions et appropriations desdits terrains et immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains.
-La construction, après démolition de bâtiments existants s'il y a lieu et l'aménagement sur ces terrains d'immeubles individuels ou collectifs.
-L'entreprise de tous équipements, travaux de voirie, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installations d'éclairage.
-L'aménagement, la rénovation, la restauration de tous immeubles, maisons de rapport, hôtels ou maisons meublées, leur location ou leur vente.En général, toutes opérations de marchand de biens, de lotisseur et de promotion immobilière.
La gestion et l'entretien de ces biens, meubles ou immeubles et la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration et installation nouvelle.
Toutes prestations de service se rapportant à la vente, l'achat, la location, l'échange de tous droits immobiliers ou droits sociaux de sociétés immobilières, l'évaluation, l'expertise de ces biens, à quelque fin que ce soit, l'étude et la réalisation de toutes opérations.
La constitution de tous syndicats, participations ou sociétés sous toute forme, la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par voie d'apport, participation, souscription ou achat d'actions, d'obligations ou de tous titres quelconques ou encore sous la forme de commandite dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet principal ou secondaire se rattachant directement ou indirectement à celui de la présente société ou de nature à favoriser le développement de ses affaires.
Et généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières se rapportant, directement ou indirectement, à l'objet social ou destinées à en permettre la réalisation.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Nicolas SOTO demeurant 12 B Rue Charles Breton – Hameau de Varennes - 21200 RUFFEY LES BEAUNE.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis
Le Président

*AL23009643*

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

### AVIS DE CONSTITUTION

L.G.R. ; Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 30 000 euros ; Siège social : 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST BERNARD du 28 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle ; Dénomination : L.G.R. ; Siège : 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD ; Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 30 000 euros ; Objet : - La création, la propriété, l'exploitation sous toutes ses formes de tous commerces et activités commerciales relatives au négoce de vins, avec ou sans élevage, et notamment le négoce de vins en chambre, alcools, spiritueux, boissons gazeuses et toutes prestation de services corrélatives ; - L'activité de caviste, vente de vins à emporter, vente de tous produits et articles ayant un rapport avec l'activité viti-vinicole ; - La dégustation de vins et produits de la vigne, nologie et notourisme, évènements privés ; - La réalisation de services et de prestations viticoles et vinicoles sous toutes ses formes et notamment celle de travaux d'entretien de propriété à l'année ou ponctuellement, réalisation de travaux mécaniques et manuels, gestion de vignobles avec ou sans mise à disposition de matériel, service de location de matériel agricoles ainsi que tous travaux ou services liés directement ou indirectement à l'objet ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre ; Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ; Président : La Société ROUGET GUILLAUME, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 850 318 320 RCS DIJON, représentée par Monsieur Guillaume ROUGET, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis.
Le Président

*AL23009683*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**FG INDUSTRIES**
**Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 €**
**Siège social : Zone Industrielle – 9, Impasse des Taupières – 58000 NEVERS**
**393 558 903 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 24/07/2023, les associés ont décidé à compter du 01/08/2023 d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Conseil, ingénierie, conditionnement, essai-contrôle qualité de tous produits industriels et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis

*AL23009612*

### GÉRANCE

### SCI DE LICHY

Société Civile Immobilière
au capital de 1 524.49 €
Château de Lichy - 58330 BONA
RCS NEVERS 331 329 490

Par décision des associés en date du 03/08/23, à la suite du décès de M. André VINCENT, associé et co-gérant, l'article 7 des statuts a été modifié pour tenir compte des décisions testamentaires visant la répartition de ses droits vers les associés restants.
Mention au RCS de Nevers

*AL23009630*

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

## TRANSFORMATION

**ASSISTANCE DEMENAGEMENT**
**SARL transformée en SAS**
**au capital de 100 000 €**
**Siège social : 39, rue de Verdun**
**58640 VARENNES-VAUZELLES**
**491 904 207 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 01/08/2023, les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Pascal ANDRE
Nouvelles mentions :
Président : M. Loïc ANDRE dt à SAINT LOUP DES BOIS (58) – 14, rue du Château d'Eau Les Menoux
Directeur Général : M. Pascal ANDRE dt à VERDIGNY (18) – 9, Impasse des Champs Calons
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

*AL23009644*

**Christophe ROBERT,**
Notaire à NEVERS,
10 rue Vauban

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 30 juin 2023, enregistré à NEVERS 1, le 6 juillet 2023 Dossier 2023 00013918 référence 5804P01 2023 N 00343, il a été constaté les modifications de la SCI SIFNOS, société civile immobilière, siégeant à NEVERS (58000), 141, rue des Montapins, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 493.561.088, savoir :
Changement de siège social :
Ancien siège social : 141, rue des Montapins - 58000 NEVERS,
Nouveau siège social : 16, rue Ledru Rollin - 94200 IVRY SUR SEINE
Pour avis
Le Notaire

*AL23009674*

## // GÉRANCE

### AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 24/08/2023, la société BURGER KING RESTAURATION, SASU, siège social sis 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée, 92110 Clichy, 801 363 227 RCS Nanterre, a confié en location gérance à la société BKCSL, SAS, siège social sis 2B route de Marmagne, 18500 Mehun-sur-Yèvre, 952 050 292 RCS Bourges, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® » sis et exploité 132 avenue du 85ème de Ligne, 58200 Cosne Cours sur Loire, pour une durée de neuf années consécutives à compter du 24/08/2023. Il ne pourra pas être reconduit tacitement.Pour avis

*AL23009604*

### FIN DE LOCATION GÉRANCE

Le contrat de location-gérance consenti par acte ssp du 02/09/2021 par M. Philippe BOUTMY-GARNIER dt à CRUX LA VILLE (58) - Les Maisons du Bois à la SARL TAXI CHRISTINE MASSART, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à VARENNES LES NARCY (58) – 6, Chemin de la Source, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 830 128 088 ayant pour objet un fonds d'exploitant taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement n° 2 délivrée par la mairie de CRUX LA VILLE (58), a été résilié à effet du 30/08/2023.

*AL23009614*

## // CESSION

**SELAS PIERRE JOURDIER –**
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

### AVIS DE CESSION DROIT AU BAIL

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire associée de la SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE, titulaire d'un Office Notarial à NEVERS (Nièvre), 3 rue Henri Barbusse, le 30 juin 2023, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 13 juillet 2023, dossier 2023 0001 4468, référence 5804P01 2023 N 00352,
Madame Yazgül SOYLU, gérante, demeurant à NEVERS (58000), 3, rue du Portugal, Née à OVACIK (TURQUIE), le 20 août 1979A donné à Monsieur Ali Riza SOYLU, employé polyvalent, demeurant à NEVERS (58000), 24, rue Marc Riquier, Né à OVACIK (TURQUIE), le 27 septembre 1983
le fonds de commerce de Bar Brasserie, situé et exploité à NEVERS (58000), 14, rue de Charleville, sous l'enseigne « BAR BRASSERIE KEBAB ZILAN », pour lequel Madame Yazgül SOYLU est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 812412492.
Valorisé à 20.000 € (soit 17.750 € pour les éléments corporels et 2250 € pour les éléments corporels)
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'étude de NEVERS, 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique.

*AL23009654*

## // DIVERS

**SCP E.CAVET-JACOB**
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 11 août 2023,
Mr Gilles Bernard GHÈNE, retraité et Mme Isabelle CHABOCHE, son épouse, dt à CIEZ (Nièvre) lieudit 3 les Canats, mariés à LONGPONT-SUR-ORGE (91310) le 23 juin 1984 sous le régime de la communauté d'acquets à défaut de contrat de mariage, ont convenu d'adopter pour l'avenir, le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Mal Leclerc,
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me CAVET-JACOB Emeline.

*AL23009661*

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: ZONE RNU
Biens loués par bail rural sur une partie de la surface
Avec bâtiments habitation et exploitation
73 ha 95 a 72 ca
- Bois des buissons: E-154 - Champ du taillis: E-152-153(*) - Du buisson: E-194 - Grand pre neau: E-254-255 - La geneciere: E-155 - Le buisson: E-195-196 - Le rolet: E-442[144] - Les chailloux: E-240-241
- Les chenes: E-249(*)-250(*) - Les plans chaudrons: E-146(*)-148(*)-149(*)-150-151-443[149]-444[149] - Les rondieres: E-197(*)-198(*) - Paturail de la geneciere: E-156-157-158-159 - Pre de la grange: E-190-191-192
- Pre de la maison: E-193(*) - Pre du doigt: E-256
Cmne de COSSAYE: ZONE RNU
1 ha 19 a 40 ca
- Les champs mates: ZH-71
Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE RNU
1 ha 70 a 50 ca
- Les meliers: ZA-17
Cmne de POUILLY-SUR-LOIRE: ZONE AB Vignes AOC
11 a 52 ca
- Les vallees: A-277
Biens à louer par bail précaire :
Cmne de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER : ZONE RNU
45 ha 89 a 25 ca
- 'L etang neuf': B- 194(A) - 'La garde': B-242- 244- 245- 246- 248- 250 - 'Les pres des cours': B- 251- 252- 253
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/09/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23009693*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### LIQUIDATION

### EARL AUCOIN en liquidation

Siège de liquidation : Chazy
58420 MORACHES
Au capital de 151 000 euros
R.C.S. NEVERS - N° 504 068 677

L'assemblée générale réunie le 1er août 2023, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 1er août 2023, déchargé M. Alain AUCOIN, demeurant à Chazy 58420 MORACHES de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

*AL23009539*

Notaires

**SELARL JOUMIER-ROUSTIC**
Notaire à Guérigny (58130),
1, rue Plouzeau

### DISSOLUTION

### SCI BRULEES-VENERIE

Société Civile Immobilière,
au capital de 105.000,00 €
dont le siège est à ST-AUBIN-LES-FORGES (58130)
Les Brulées,
immatriculée au RCS de NEVERS
sous le n°920 309 945

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 juin 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société susvisée à compter du 14 août 2023 et désigné Monsieur Guénaël RIMAUD demeurant à PARIS (75007) 15, Avenue de Tourville en qualité de liquidateur.
Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents de la liquidation a été fixé à PARIS (75007) 15, Avenue de Tourville.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis,
Maître Audrey ROUSTIC

*AL23009606*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### SCI DU P'O

Société civile immobilière
Au capital de 300 euros
Siège : Port Aubry
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
Siège de liquidation : Port Aubry 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
439 239 484 RCS NEVERS

Le 31/07/2023, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL23009611*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### MGP PRIEUR

SARL en liquidation au capital de 7.622 €
Siège social : 67 route du Panorama
58180 MARZY
407 872 118 RCS NEVERS

Par décision du 29/08/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Sylvain PRIEUR demeurant 67 route du Panorama, 58180 MARZY, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 31/07/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

*AL23009617*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### CLUB VERT VICHY

Société à responsabilité limitée
Société en Liquidation
au capital de 8 000 euros
Siège social : 34 Bis Côte de Conflans
58180 MARZY
789 827 581 RCS NEVERS

Le 31.05.2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL23009647*

**S.C.P. « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI »,**
titulaire
d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre)
2 Place Docteur Bondoux

## DISSOLUTION

### SCI «TAUPIN-PHELON»

capital de 2000 euros
siège est à MOULINS ENGILBERT (58290)
Le Foulon
immatriculée au RCS de NEVERS (58)
sous le n° SIREN 851838276

Suivant acte reçu par Maître Stéphane SANDELLI, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, le 28 juin 2023 a été déposé le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 24 Février 2022, décidant de la dissolution anticipée à compter du 1er juillet 2022 de la société dénommée TAUPIN-PHELON, Société civile immobilière dont le siège est à MOULINS-ENGILBERT (58290), Le Foulon, identifiée au SIREN sous le numéro 851838276 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS, et la nomination de Madame Lydie Annie Maryse PHELON, née à CHATEAU CHINON VILLE (58120), le 10 Septembre 1974, demeurant à MOULINS ENGILBERT(58290), Le Foulon, en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

*AL23009655*

## DISSOLUTION

### YUNXI

SAS au capital de 2000 €
Siège Social : 4 RUE DU COMMERCE
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
882217367 RCS de NEVERS

Par AGE du 31/08/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/08/2023.
Mme GUAN WEI 22 RUE DU CLOS 75020 PARIS 20 a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de NEVERS

*AL23009673*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

### O BISTRO D'ENZO AND CO

Société par actions simplifiées
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue Edouard Vaillant
58160 IMPHY (NIEVRE)
888 750 783 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing privé en date du 30 août 2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 juillet 2023. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, Noël SIEGEL, liquidateur

*AL23009688*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SASU : BOULANGERIE DU CENTRE Capital : 100.00 €. Objet : Préparation et vente de produits de boulangerie, pâtisserie ; . Siège : 43 grande rue58700 Prémery. Pres. : POIRSON Isabelle 43 grande rue 58700 Prémery. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Durée : 99 ans. Au RCS de NEVERS

*AL23009527*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 31/08/2023 à CLAMECY, il a été constitué une SAS dénommée RI58 01 au capital de 5 000 €, ayant son siège social sis CLAMECY (58500) Allée Clément Ader et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. PRESIDENT : Eric ROUSSEAU, les Oucherons 58420 CHEVANNES-CHANGY. ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix – AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

*AL23009651*

JOURDIER - CHERAMY - REROLLE NOTAIRES

**Notaires associés**
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

### AVIS DE CONSTITUTION

**CKSBN, société civile immobilière au capital de 100€, dont le siège social est situé à DECIZE (58300), 19 A rue Marguerite Monnot, actuellement en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS**
Par acte sous seing privé en date du 12/06/2023 enregistré au SPFE de NEVERS 1 le 16 juin 2023 mention 2023 N 00318, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :Raison sociale :CKSBN
Objet social :
- l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport et la vente,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet
- et plus généralement toutes opérations financières,mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet
Siège social : DECIZE (58300) 19 A rue Marguerite MONNOT
Capital : 100euros
Gérance : Monsieur Cheymus KÖK demeurant à DECIZE (58300),19A, rue Marguerite Monnot
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

*AL23009653*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/09/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : IHM
Objet social : - l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
- l'acquisition d'un terrain, l'exploitation et la mise en valeur de ce terrain et l'exploitation par bail ou autrement de cette construction qui restera la propriété de la Société,
- plus généralement : la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location, construction, ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que la disposition desdits immeubles et biens.
Siège social : 127 B rue des Montapins 58000 Nevers.
Capital : 1500 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. COCQUET Guillaume, demeurant 127 B rue des Montapins 58000 Nevers
Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.
Immatriculation au RCS de Nevers

*AL23009691*

# YONNE

## // MODIFICATION

### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ATCE 83 SARL au capital de 10000€ Siège social : 8 rue André Marie Ampère 83310 Cogolin. 504 600 438 RCS Fréjus L'AGE du 15/08/2023 a décidé de transférer le siège social de la société au 1 rue des Troenes, 89260 Perceneige à compter du 01/09/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : M. Billiere Pierre, 1 rue des Troènes, 89260 Perceneige. Dépôt au RCS de Sens

*AL23009588*

### TRANSFORMATION

### TEAM EMPLOI 89

Société à Responsabilité Limitée

# ANNONCES LÉGALES

au capital de 25.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 850 509 233

L'AGE des associés réunie le 30 mai 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin aux mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA.
L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000euros, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA, et en qualité de personne morale directrice générale la société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera également Monsieur Vincent GRACIA.La dénomination, l'objet, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009605*

## TRANSFORMATION

## TEAM EMPLOI 44

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 850 509 241

L'AGE des associés réunie le 30 mai 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin aux mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA.
L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000euros, siège social: 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA, et en qualité de personne morale directrice générale la société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera également Monsieur Vincent GRACIA.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

*AL23009607*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

## H FRAIS MARKET

SAS au capital de 50000 €
Siège Social : 39 rue du travers des champs
guillaume
95240 CORMEILLES EN PARISIS
952209450 RCS de PONTOISE

Le président, en date du 28/08/2023, a décidé de transférer le siège social au 11 Bis rue des Fourneaux 89000 AUXERRE, à compter du 28/08/2023. Présidence : SIDHOUM KARIM 1 rue du général Patton 45680 DORDIVES Radiation au RCS de PONTOISE et immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL23009615*

## TRANSFORMATION

## TEAM EMPLOI AUTO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25.000 €
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 850 509 266

L'AGE des associés réunie le 1er juin 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA.
L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la société IASB HOLDING, SARL au capital de 3.377.500euros - siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA.
L'assemblée a désigné en qualité de directeur général personne morale la société GROUPE ENJOY, SAS au capital de 1.000euros - siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA.
La dénomination, l'objet, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009624*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## TRANSFORMATION

## TEAM ATP

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
850 509 522 R.C.S. à AUXERRE

L'AGE des associés réunie le 2 juin 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin aux mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA.
L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000euros, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA, et en qualité de personne morale directrice générale la société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera également Monsieur Vincent GRACIA.
La dénomination, l'objet, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009626*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## TRANSFORMATION

## AG RECRUTEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 100.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 528 244 387

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 30 juin 2023, il a été décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, de l'adoption du texte des statuts qui régiront désormais la société, qui n'entraînera de modification, ni de la dénomination, ni de l'objet, ni du siège, ni du capital, ni de la durée de la société, de la fin du mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA, de la désignation en qualité de personne morale présidente de la société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000euros, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA, et de la désignation en qualité de personne morale directrice générale de la société la société IASB HOLDING, Société à Responsabilité Limitée au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera son gérant, Monsieur Vincent GRACIA.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009627*

S.J.B.
Société d'Avocats

## EXTENSION OBJET SOCIAL

## HOLDING CHRISTOPHE ROBLOT

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 rue de la Paix -
89800 CHABLIS
953 764 131 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 14 août 2023, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités de prestations de services techniques, financières, de gestion et commerciales auprès de toute entreprise exerçant dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'agencement agricole. Conseils, consultations, audit auprès d'entreprises exerçant dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'agencement agricole et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

*AL23009631*

## NON DISSOLUTION

## OUI OUI AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue de la République,
89150 SAINT-VALERIEN
817 422 611 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

*AL23009632*

## NON DISSOLUTION

## ANTALYA

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 3bis route d'Auxerre
89470 MONETEAU
524465473 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

*AL23009634*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## A.G. DÉVELOPPEMENT

Société par Actions Simplifiée
au Capital social de 1.250.000,00€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE.
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 815 104 658

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 1er août 2023 :
- la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, a été désignée en qualité de directeur général personne morale, cette désignation étant effective au 1er août 2023 ;
- le siège social a été transféré Place de l'Arquebuse - 89000 AUXERRE.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009635*

S.J.B.
Société d'Avocats

## CHANGEMENT DE GÉRANT

## SCI QMG

Société civile immobilière
au capital de 2 286,74 euros
Siège social : Zone Artisanale des Lys -
89800 CHABLIS
408 970 788 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 30 août 2023 Monsieur Olivier GRAS, demeurant 7 rue des Violettes Cidex 207B – 89230 VENOUSE, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Pierre QUINCY. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

*AL23009636*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

## RATHERY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 607.21 euros
Siège social
6 Rue du Moulin
89480 COULANGES SUR YONNE
337 610 968 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 1er juin 2023, l'associée unique a :- constaté la démission de M. Christian RATHERY de ses fonctions de gérant à compter de ce jour,- nommé en qualité de gérant M. Romain RENARD demeurant 5 rue des Boucheries, 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée, à compter de ce jour.Modification sera faite au registre du commerce et des sociétés d' AUXERRE.Pour avis, la gérance.

*AL23009663*

## TRANSFORMATION

## EURL MERLIN CHRISTOPHE

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 200 000 euros
Siège social
5 Bis Route de Faulin
89480 LUCY SUR YONNE
791 206 295 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28 août 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. La dénomination sociale est modifiée : Ancienne mention : EURL MERLIN CHRISTOPHE, Nouvelle mention : MERLIN CHRISTOPHE. Le capital social reste fixé à la somme de 200 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Christophe MERLIN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Christophe MERLIN demeurant 5 Bis Route de Faulin - 89480 LUCY SUR YONNE
Pour avis La Gérance

*AL23009664*

## MODIFICATION DU CAPITAL

## EARL DU PUITS FONDU

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social
13 rue du Bas Huet
89150 MONTACHER-VILLEGARDIN
419 409 297 RCS SENS

Par décision du 24 avril 2023, l'associé unique a constaté l'augmentation du capital social d'un montant de 109 651,80 €, qui est porté à la somme de 117 271,80 € avec effet au 23 décembre 2022.Pour avis, la gérance.

*AL23009666*

## MODIFICATION DU CAPITAL

**GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES HATES**
**Groupement foncier agricole au capital de 341.638,24 €**
**Siège social : 3 Chemin des Hâtes 89800 MALIGNY**
**RCS Auxerre 419.840.301**
Aux termes d'un acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY le 2 août 2023, il a décidé de réduire le capital par attribution aux associés d'un immeuble appartenant à la société et annulation de 50 parts, pour le ramener de 341.638,24 € à 340.875,99 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour insertion, le gérant.

*AL23009668*

## MODIFICATION DU CAPITAL

**GROUPEMENT FONCIER VITICOLE DE LA CHAPPE**
**Groupement foncier viticole au capital de 130.035 €**
**Siège social : Ferme de la Chappe 89700 TONNERRE**
**RCS Auxerre 435.184.320**
Aux termes d'un acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY le 2 août 2023, il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 51.500 € par apport de biens immobiliers pour le porter à 181.535 €.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.
Pour insertion, le gérant.

*AL23009669*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

Le 21.7.2023 les associés de la SOCIETE CIVILE NICOLAS FRERES, société civile au capital de 914,69euros, siège social à AUGY (89290) Lieudit « La Croisière », 441 899 325 RCS AUXERRE, ont unanimement constaté le retrait d'un associé par annulation de 4 parts entraînant une réduction de capital de 60,9796 euros puis ont augmenté le capital par apport en numéraire d'un montant de 60,9796 euros, ont pris acte du décès de M, Jean-Bernard NICOLAS et ont nommé un nouveau gérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 914,69euros ; gérant : M. J.B. NICOLAS, La Croisière - 89290 AUGY ; NOUVELLES MENTIONS : Capital : 914,69euros ; gérant : M. Olivier NICOLAS demeurant à BAIE D'URFE (Canada) 47, rue Maxwell.

*AL23009677*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## TRANSFORMATION

## TEAM EMPLOI AGRO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25.000¤
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 850 509 258

L'AGE des associés réunie le 1er juin 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin au mandat de gérant de Monsieur Vincent GRACIA.L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la société IASB HOLDING, SARL au capital de 3.377.500euros - siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA, et en qualité de personne morale directrice générale la société GROUPE ENJOY, S.A.S. au capital de 1.000euros, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 918 704 933, dont le représentant permanent sera également Monsieur Vincent GRACIA.
La dénomination, l'objet, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009679*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## MODIFICATIONS DES STATUTS

## TEAM EMPLOI 103

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 891 760 407

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 1er août 2023 :
- la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, a été désignée en qualité de personne morale présidente de la société, en remplacement de Monsieur Vincent GRACIA, président personne physique démissionnaire, cette désignation étant effective au 1er août 2023 ;
- la société IASB HOLDING, SARL au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, a été désignée en qualité de personne morale directrice générale de la société, cette désignation étant effective au 7 août 2023.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009680*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

## TEAM EMPLOI 45

SAS au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 879 664 704

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 2 août 2023, la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent GRACIA, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de personne morale directeur général.
Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

*AL23009681*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

## AG PRESTATIONS

SAS au capital de 10.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 797 586 179

Aux termes d'un acte d'associé unique en date du 1er août 2023, la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, a été désignée en qualité de directeur général personne morale, cette désignation étant effective au 1er août 2023 ;
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009682*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## TEAM EMPLOI 101

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 879 698 488

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 3 août 2023, la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, dont le représentant permanent est Monsieur Vincent GRACIA, a été désignée à compter de ce même jour en qualité de personne morale directeur général.
Mention en sera faite aux RCS d'AUXERRE
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté

*AL23009684*

**Pierre Guillet**
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

## TEAM EMPLOI 104

Société par Actions Simplifiée
au capital de 25.000€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 891 760 373

Aux termes d'une assemblée générale convoquée extraordinairement le 7 août 2023 :
- la société GROUPE ENJOY, Société par actions simplifiée au capital de 1.000euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 918 704 933, a été désignée en qualité de personne morale présidente de la société, en remplacement de Monsieur Vincent GRACIA, président personne physique démissionnaire, cette désignation étant effective au 7 août 2023 ;
- la société IASB HOLDING, SARL au capital de 3.377.500euros, dont le siège social est 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, immatriculée au R.C.S. à AUXERRE sous le n° 885 330 233, a été désignée en qualité de personne morale directrice générale de la société, cette désignation étant effective au 7 août 2023.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

*AL23009689*

S.J.B.
Société d'Avocats

## AVIS

## CAPPI

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 8 Avenue Marceau,
89000 AUXERRE
408 486 033 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 29 août 2023, l'associée unique a décidé de remplacer l'intitulé de l'objet social par les activités de conception et commercialisation de tous types d'emballages et autres articles en matière plastique ou autres matériaux destinés à la logistique de produits thermosensibles ou non, dans tous les domaines industriels et commerciaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

*AL23009695*

## // ADDITIF-RECTIFICATIF

**Me Sophie GARNIER**
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

## RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans le journal «Terres de Bourgogne» du 01/09/2023 concernant la création de la SCI «L.M.F.A.» dont le siège est à VERGIGNY (89600), 3 avenue du 19 Mars 1962. Il fallait lire : Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire associé à SEIGNELAY le 03/08/2023. Pour insertion Le Notaire.

*AL23009696*

## // ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Révision allégée n° 1, dite «Entrée de ville» du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par arrêté n° 2023-06, en date du 4 août 2023, le président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM)a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de révision allégée n° 1, dite « Entrée de ville » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM.
**L'enquête publique se déroulera sur une durée de 32 jours consécutifs, du vendredi 1er septembre 2023 à 9h au lundi 2 octobre 2023 à 17h30.**
Les caractéristiques principales du projet sont de permettre la réduction des bandes d'inconstructibilité liées à l'autoroute A6 et aux routes classées à grande circulation,établies à 75 et 100 mètres, sur les communes d'AVALLON, ÉTAULES, MAGNY et SAUVIGNY-LE-BOIS, à savoir :
- Le long de la RD 606, sur les communes de :
- AVALLON, pour la zone d'activités « Porte d'Avallon »,
- AVALLON/SAUVIGNY-LE-BOIS, pour la zone d'activités de laCroix Verte et de l'Étang,
- AVALLON, à son entrée ouest,
- MAGNY, pour la zone d'activités « Bon Juan » et sonprojet d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol,
- Le long de la RD 646, sur la commune de :
- MAGNY, pour la zone d'activités « Porte du Morvan »,
- Le long de l'autoroute A6, sur les communes de :
- SAUVIGNY-LE-BOIS, pour l'ancienne base autoroutière etun projet photovoltaïque au sol au lieu-dit des Battées,
- MAGNY, pour un projet de développement d'une activitééconomique et de transition énergétique,
- Le long de la RD 944, sur la commune de :
- ÉTAULES, pour la zone d'activités du Champ Ravier visant à accueillir l'extension de l'unité de méthanisation.
Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet de révision allégée n° 1 du PLUi auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouvertures sont : du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses quarante-huit (48) communes membres.
A été désignée par le Président du Tribunal administratif de DIJON, Monsieur Jean Bernard PECHINOT en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jacques SIMONNOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
**Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de la CCAVM et en mairie d'AVALLON, d'ÉTAULES, de MAGNY**

# ANNONCES LÉGALES

**et de SAUVIGNY-LE-BOIS, aux jours et horaires habituels d'ouverture.**
**Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :https ://cc-avm.com/plui-ra1**
**Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouvertures.**
**Les observations et propositions pourront être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.fr**
**Les observations et propositions pourront également être adressées à Monsieur le commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse suivante : À l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot 89200 AVALLON.**
Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM,durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https ://cc-avm.com/plui-ra1
**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants**
**- AVALLON, Siège de la CCAVM : le vendredi 1er septembre, de9h à 12h et le lundi 2 octobre, de 14h30 à 17h30 ;**
**- ÉTAULES, mairie : le samedi 16 septembre, de 9h à 12h ;**
**- MAGNY, mairie : le lundi 2 octobre, de 9h à 12h ;**
**- SAUVIGNY-LE-BOIS, mairie : le vendredi 1er septembre, de14h30 à 17h30.**
Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.
L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Président de la commissaire enquêtrice. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.
Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
Le commissaire enquêteur adressera son rapport et ses conclusions motivées au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au Préfet de l'Yonne.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le site internet de la CCAVM : https://cc-avm.com
Au terme de l'enquête, la révision allégée n° 1 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

*AL23009475*

## // DIVERS

### AVIS

Institution d'un droit de préemption, par délibération en date du 13/06/2023, sur les terrains jouxtant la lagune (ZM 22; ZM 43; ZM 44; ZM 45; ZM 46 et ZM 47) à Champlost.
Cette délibération est consultable en mairie.

*AL23009618*

**SOLIHA 89 - 58**
Siège social : 10 avenue du 4ème RI – 89000 AUXERRE
Siret : 778 645 853 00053 – APE 8899B

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**1ère convocation : lundi 25 septembre 2023 à 10h00**
10 avenue du 4ème RI – 89000 AUXERRE
**2ème convocation : vendredi 6 octobre 2023 à 10h00**
à la F.F.B. – salle du Conseil d'Administration
32, rue de l'Ocrerie – 89000 AUXERRE
**Ordre du jour :**
- Validation du Procès-Verbal de la précédente Assemblée Générale Ordinaire
- Rapport financier exercice 2022
o Rapport de gestion
o Rapport du Commissaire Aux Comptes
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport d'activités
- Résolutions
- Questions diverses
Le Président du Conseil d'Administration,
Didier MICHEL.

*AL23009685*

**Etude de Maître Jean-Marie ODIN,**
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

### CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), CRPCEN 89027, le 25 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant entre :
M. Jean-Marc Gérard ANIÉRÉ, Retraité, et Mme Roberte Marcelle Yvonne MANIER, Retraitée, demeurant ensemble à ARCY-SUR-CURE (89270) 6 rue Tardy .
M. est né à SAINT-AYBERT (59163) le 20 avril 1956,
Mme est née à AMIENS (80000) le 23 octobre 1952.
Mariés à la mairie de VERSAILLES (78000) le 8 décembre 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

*AL23009658*

safer Bourgogne Franche-Comté

### AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**AUXERRE - terre - 90 a 99 ca** - Le bas de chapottes: HO-208 - Les chapottes: HO-38 - Les isles: HO-110 - Zonage : zone A du PLU
**CHARNY OREE DE PUISAYE – LA FERTE LOUPIERE - En vente, bâtiments d'habitation et d'exploitation (poulailler, stabulation multi-espèces, chèvrerie, magasin, hangar, labo salle de découpe) avec reprise du matériel, cheptel et DPB, sur une surface de 9 ha 40 a 47 ca en nature de terre et pré. En location par bail rural de 18 ans, sur la commune de CHARNY OREE DE PUISAYE, une surface de 18 ha 35 a 98 ca en nature de terre :**
**- CHARNY OREE DE PUISAYE**
**- vente : 8 ha 61 a 27 ca** - Bois des fougereux: 294E-223 - Champ de la coudre: 294ZR-16-49[20] - Champ de mouchot: 294ZR-22 - La bourdinerie: 294ZT-54[8] - La petite coudre: 294ZR-37[27](A)-37[27](Z)-48[340] – zonage : zones Aa, Ad et Na du PLUi ;
**- location par bail rural : 18 ha 35 a 98 ca** - 'Champ de la coudre': 294ZR- 18- 19- 50[20] - 'Champ de mouchot': 294ZR- 21 - 'La petite coudre': 294ZT- 30(AJ)- 30(AK)- 82[24][P1] - 'Les coiffards': 294ZT- 10- 12- 20 - zonage : zones Aa et Ad
**- LA FERTE-LOUPIERE - vente : 79 a 20 ca** - Ferme de la bruyere est: ZT-18-19 – zonage : zone Ap du PLUi
**MERRY-SUR-YONNE - bois-taillis - remarque : il est important de préciser dans votre candidature si vous êtes riverain de la parcelle - 13 a 90 ca** - Rechimay: C-678 - Zonage : zone N du PLU.
**MONETEAU – bois-taillis - 27 a 48 ca** - Les vignes des cailloux: AT-241[79]-249[154] - Zonage : zone N du PLU
**PERRIGNY - terre, pré et bois-taillis - 4 ha 63 a 52 ca** - Le dessous des bordes: AD-371[210]-374[211]-375[212] - Les bordes: AE-34-36-37-41-53-54-55-57 - Les coupes des liens: AE-31 - Les luisettes: AD-241-321[240] - Les mocquesouris: AO-54 - Zonage : zones An, N et Np du PLU
**TANNERRE-EN-PUISAYE - bois-taillis - 3 ha 05 a 90 ca** - La chenee du regipiot: B-60 - zonage : RNU
**TURNY - bois-taillis - 12 a 00 ca** - Pres du pied de mouche: ZK-76[51] - zonage : zone N du PLU
**VENIZY - bois-taillis - 15 a 10 ca** - La prairie: ZC-6 - zonage : zone N du PLU
**MONETEAU – terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/01/2024**
**- 1 ha 20 a 15 ca** - 'Derriere les boisseaux': AX- 52- 56- 172[48] - Zonage : zones 2AU et N du PLU.
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 25/09/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex**, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL23009718*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

### DISSOLUTION

### EAU ET CHALEUR CONCEPT

SAS au capital de 5000 €
Siège social : 6 VAL D'OREUSE
SAINT MARTIN SUR ORE USE
89260 Thorigny-sur-Oreuse
807 905 203 RCS de Sens

L'AGE du 21/08/2023 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. KLONOWSKI Philippe, demeurant 7 allée de la Clé des Champs 94520 Perigny sur Yerres, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Sens

*AL23009601*

### AVIS DE DISSOLUTION

### LA PIERRE DES CANES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros.
Siège social : Ferme de Vaupitre
89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.
395 104 870 RCS AUXERRE.

Suivant décisions de l'AGE du 30 juin 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
Mme Lise BALLAND demeurant Ferme de Vaupitre 89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
Ferme de Vaupitre 89630 SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

*AL23009609*

FIDUCIAL SOFIRAL
**Société d'Avocats**
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

### DISSOLUTION

### CEAI

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 rue de l'Eglise,
89580 COULANGERON
Siège de liquidation : 3 rue de l'Eglise,
89580 COULANGERON
918 987 751 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 03 août 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gildas JOLY, demeurant 3 rue de l'Eglise 89580 COULANGERON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 3 rue de l'Eglise 89580 COULANGERON.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL23009616*

S.J.B. Société d'Avocats

### AVIS DE CLÔTURE

### LA ROSE BLEUE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 9 756,74 euros
Siège : 24-26 Rue de l'Hôpital,
89700 TONNERRE
312 940 026 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 8 août 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 30 juin 2023, déchargé Monsieur Michel CHUCHU, demeurant 75 Rue du Général Campenon – 89700 TONNERRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL23009628*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JOIGNY du 03/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS - Dénomination : ELVEZIA - Siège : Avenue de Sully prolongée, 89300 JOIGNY - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 100 800 euros - Objet : Négoce de produits alimentaires en gros et demi-gros. - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. - Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. - Président : La société JT3M, SASU au capital de 103 000 euros, dont le siège social est Avenue de Sully prolongée, 89300 JOIGNY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 977 882 562, représentée par M. Vincent LEPAPE, Président. La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS -Le Président

*AL23009515*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 22/08/2023, il a été constitué une SELARL
**Dénomination :**
**SELARL RELAIS VISION TONNERRE**
**Siège Social :** Chemin des Jumeriaux CH de Tonnerre 89700 TONNERRE
**Capital :** 1000 €
**Activités principales :** Exercice de l'activité d'orthoptie
**Durée :** 99 ans
**Gérance :** Mme YOUSSOUF SAID Ibtissame 193 rue Saint-Charles 75015 PARIS 15
Immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL23009639*

FIDUCIAL SOFIRAL
**Société d'Avocats**
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

### AVIS DE CONSTITUTION

**SL CONCEPT**
**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 50 000 euros**
**Siège social : 11 route de la Mouillère**
**89400 BONNARD**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 9 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée
**Dénomination sociale :** SL CONCEPT
**Siège social :** 11 route de la Mouillère 89400 BONNARD
**Objet social :** La conception, vente, livraison et pose de cuisines, salle de bains, placards et aménagements intérieurs ainsi que la fourniture des appareils électroménagers et tout matériel se rapportant à ces activités.
**Durée de la Société :** quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
**Capital social :** 50 000 euros
**Gérance :** Monsieur Jimmy GONDET, demeurant 11 route de la Mouillère 89400 BONNARD, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
La Gérance

*AL23009645*

FIDUCIAL SOFIRAL
**Société d'Avocats**
6 rue Louis de Broglie
21000 DIJON

### AVIS DE CONSTITUTION

**ARGOS PROTEC**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 2 chemin des Concises Thorigny**
**89110 POILLY SUR THOLON**
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 3 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
**Forme :** Société par actions simplifiée
**Dénomination** : ARGOS PROTEC
**Siège :** 2 chemin des Concises Thorigny, 89110 POILLY SUR THOLON
**Durée :** quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
**Capital :** 1 000 euros
**Objet :** Dans les secteurs industriels, commerciaux, financiers, mobiliers, immobiliers, en France et à l'étranger :
-La sécurité des biens et personnes ;
-La sécurité incendie, le gardiennage, la surveillance des biens et des personnes, ainsi que les interventions sur alarme ;
-Le diagnostic ;
-La vente, la location, l'installation, la maintenance de tous systèmes électroniques de protection contre le vol, l'incendie ou l'introduction dans les locaux ;
-La transmission d'alarme de détection aux intrusions, aux détections incendie et aux alarmes techniques.
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associée unique est libre.
**Agrément :** Les cessions d'actions, en cas de pluralité d'associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
**Président :** Ludivine MOUREAUX, demeurant 2 chemin des Concises Thorigny 89110 POILLY SUR THOLON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
POUR AVIS
Le Président

*AL23009648*

### AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 1 septembre 2023, à Diges.
Dénomination : GASSET BOIS DE PUISAYE.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : Les Mourons, 89240 DIGES.
Objet : Vente et livraison de bois de chauffage, sciage et exploitation forestière.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros
Cession d'actions et agrément : Tout transfert d'actions au profit de quiconque sera soumis au droit de préemption préalable des associés dans les conditions suivantes.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Anthony GASSET 5 Rue des pruches 89240 PARLY.
Directeur général : Madame Audrey GASSET 5 Rue des pruches 89240 PARLY.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.

*AL23009659*

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande ☐ Réussir Grandes Cultures ☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait ☐ Réussir Porc ☐ Réussir Volailles
☐ La Chèvre ☐ Pâtre ☐ Réussir Vigne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

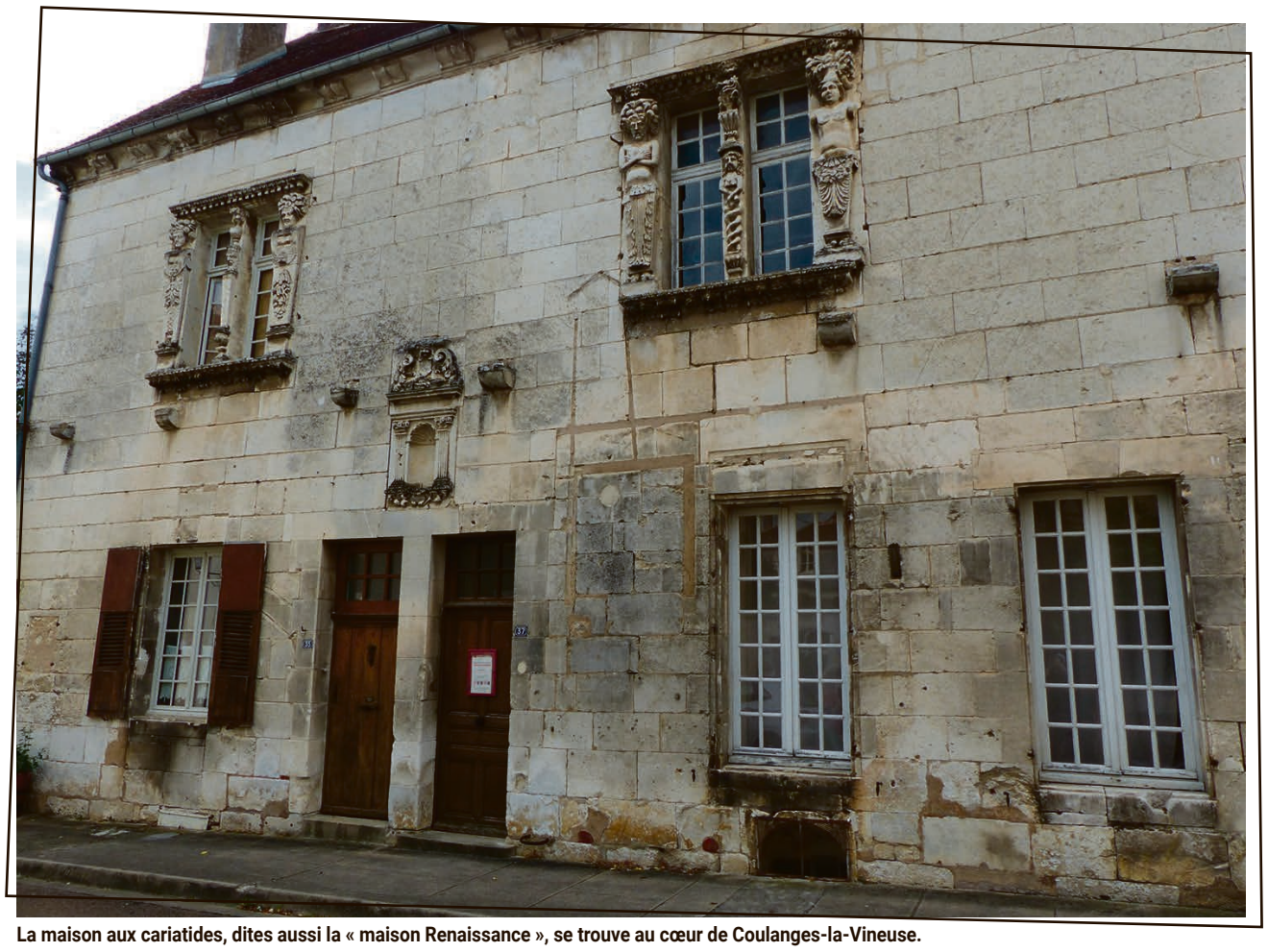
TOTAL

// PATRIMOINE

89

# Coulanges-la-Vineuse : un village qui a traversé les époques

**Coulanges-la-Vineuse est un village qui regorge de joyaux. Outre le pressoir viticole dont nous vous avons conté l'histoire il y a deux semaines, se trouvent également deux morceaux d'histoire qui ont traversé les époques : la maison Jeanne d'Arc et la maison aux cariatides, datant de la Renaissance.**



La maison aux cariatides, dites aussi la « maison Renaissance », se trouve au cœur de Coulanges-la-Vineuse.



Sur la façade sont sculptées des cariatides (représentations de personnages féminins) et des atlantes (représentations de personnages masculins).



À l'intérieur se trouve un plafond peint du XVII[e] siècle, réalisé à l'occasion du mariage entre Edmée Leclerc et Léonarde Pilleron.



Sur la maison Jeanne d'Arc est inscrite sa devise : « Jesus Maria Joseph Amen ».

Nous retrouvons une nouvelle fois Élisabeth Lips, adjointe à la mairie de Coulanges-la-Vineuse. Cette dernière nous racontait déjà, il y a deux semaines, la belle histoire du pressoir viticole, ayant traversé les années. Mais comme le village était loin de nous avoir livré tous ses secrets, nous avons décidé d'y retourner. Et cette fois-ci, deux bâtisses nous intriguent.

La première est la maison Jeanne d'Arc. « *C'est une maison du XV[e] siècle, de la fin du Moyen-Âge, qui présente une façade architecturale avec des fenêtres à meneaux, ainsi que des volumes et des styles architecturaux liés à cette époque, avant la Renaissance* », décrit Élisabeth Lips. « *Au-dessus de la fenêtre supérieure, sur le linteau, on remarque une devise, écrite en lettres gothiques, qui serait celle de l'étendard de Jeanne d'Arc : « Jesus Maria Joseph Amen »*.

Alors, pourquoi ces mots sont-ils inscrits sur cette maison coulangeoise ? La raison est simple. Selon la légende, Jeanne d'Arc, cheffe de guerre et Sainte de l'Église catholique (surnommée « la Pucelle »), aurait passé une nuit dans cette maison, en juin 1429 lors de son périple en Bourgogne.

Toujours selon la légende, Jeanne d'Arc avait réussi à convaincre le Roy de France Charles VII d'aller à Reims. En le rejoignant depuis Gien, elle passa devant Coulanges. Mais la cité fortifiée était alors tenue par les Bourguignons. Jeanne d'Arc se présenta donc devant les murs de la cité pour intimer l'ordre aux habitants de se rendre au Roi. Ce que convint la population sans révolte après négociation.

## La « maison Renaissance »

Quelques rues plus loin, nous faisons un bond dans le temps, d'une bonne centaine d'années, pour observer la maison aux cariatides, ou plus communément appelée la « maison Renaissance ». « *Elle est de style italienne, avec une façade de 1561, c'est-à-dire la fin du XVI[e] siècle. On voit encore la date sculptée sur la façade* », assure Élisabeth Lips.

Sur cette façade, justement, sont sculptées des cariatides (représentations de personnages féminins) et des atlantes (représentations de personnages masculins).

À l'intérieur, on retrouve un plafond peint du XVII[e] siècle, « *qui fait preuve de la richesse de la famille qui habitait dans cette maison* », précise l'adjointe à la mairie de Coulanges. Il s'agissait Edmée Leclerc, qui était le secrétaire royal de feu la Reine Mère Anne d'Autriche, et de sa femme Léonarde Pilleron, une riche coulangeoise. « *Ce plafond a été réalisé à l'occasion de leur mariage. On peut voir encore leurs deux portraits sur la grande poutre centrale, ainsi que des scènes allégoriques et mythologiques, qui permettent de retracer le style de l'époque* ».

Ce qui permet également de dater ce plafond, ce sont les tulipes représentées à plusieurs reprises sur et entre les poutres. « *La tulipe, à cette époque, était le symbole de la richesse notamment à la cour royale* », continue Élisabeth Lips. « *On retrouve aussi des monogrammes entrelacés d'Edmée Leclerc et de Léonarde Pilleron, ainsi que toute une succession de fleurs et de végétations sur ces poutres* ». Ce plafond peint peut être comparé à des plafonds et des peintures murales que l'on retrouve au château d'Ancy-le-Franc.

À l'origine, le bâtiment n'était qu'une seule et même propriété. Au fil des années, il a été divisé en deux parties, dont l'une appartient désormais à un privé. L'autre appartient à la commune, depuis les années 1960-1970. « *On a quelques documents notariés qui permettent de retracer l'histoire du bâtiment et de leurs propriétaires jusqu'au XIX[e] siècle. Ce bâtiment a fait l'objet de successions, de ventes, pour finir par devenir la propriété de la commune* ».

À l'avenir, la commune souhaite faire restaurer ce plafond (qui s'effrite partiellement, laissant s'écrouler certaines parties) et surtout attribuer une nouvelle affectation à cet espace, « *en faire peut-être, et c'est au conditionnel, un musée de l'histoire de Coulanges-la-Vineuse* ».

Christopher Levé